Environnement Canada

Budget des dépenses
2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

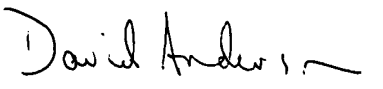

David Anderson

Ministre de l'Environnement

Table des matières

SECTION 1 – MESSAGE DU MINISTRE ET DÉCLARATION DE LA DIRECTION 1

1.1 MESSAGE DU MINISTRE 1

1.2 DÉCLARATION DE LA DIRECTION 3

SECTION 2 – CONTEXTE STRATÉGIQUE 4

2.1 PROFIL DU MINISTÈRE 4

2.2 APERÇU DE LA PLANIFICATION MINISTÉRIELLE ET DES PRIORITÉS 5

2.3 CADRE DE RESPONSABILISATION DU MINISTÈRE 26

SECTION 3 — PLANS ET PRIORITÉS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 29

3.1 RÉSULTAT STRATÉGIQUE — PROTÉGER LES CANADIENS ET LEUR ENVIRONNEMENT CONTRE LES SOURCES NATIONALES ET MONDIALES DE POLLUTION 29

3.2 RÉSULTAT STRATÉGIQUE — CONSERVER LA BIODIVERSITÉ DES ÉCOSYSTÈMES SAINS. 47

3.3 RÉSULTAT STRATÉGIQUE — AIDER LES CANADIENS À S'ADAPTER À LEUR ENVIRONNEMENT DE FAÇON À PROTÉGER LEUR SANTÉ ET LEUR SÉCURITÉ, À OPTIMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT 62

3.4 RÉSULTAT STRATÉGIQUE — ASSURER UNE GESTION STRATÉGIQUE ET EFFICACE DU MINISTÈRE POUR OBTENIR DES RÉSULTATS SUR LE PLAN DE L'ENVIRONNEMENT 77

SECTION 4 – ORGANISATION 88

4.1 RESPONSABILISATION 88

4.2 GESTION MATRICIELLE 89

4.3 CONCORDANCE ENTRE LES PRIORITÉS ET LES RÉSULTATS CLÉS D'ENVIRONNEMENT CANADA……. 90

SECTION 5 – RENSEIGNEMENTS FINANCIERS 91

5.1 APERÇU DES DÉPENSES PRÉVUES 91

TABLEAU 5.1 PLAN DE DÉPENSES MINISTÉRIELLES 92

TABLEAU 5.2 SOMMAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 94

TABLEAU 5.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉPENSES DES GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS 95

TABLEAU 5.4 SOMMAIRE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT 96

TABLEAU 5.5 DÉTAILS SUR LES PROGRAMMES DE PAIEMENTS DE TRANSFERT 97

TABLEAU 5.6 SOURCES DES RECETTES DISPONIBLES ET NON DISPONIBLES 99

SECTION 6 – ARRANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DÉLÉGUÉS 101

6.1 INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES PRÉVUES 101

6.2 FONDATIONS 104

6.3 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ENVIRONNEMENT CANADA 2001-2003 107

SECTION 7 – AUTRES RENSEIGNEMENTS 108
7.1 PROGRAMMES ET SERVICES PERMANENTS (Y COMPRIS PARTENAIRES) 108
7.2 PERSONNES-RESSOURCES POUR RENSEIGNEMENTS 124
7.3 INDEXE 125

Section 1 – Message du Ministre et déclaration de la direction

1.1 Message du Ministre

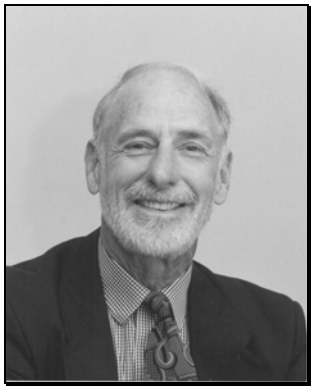

Le Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 d'Environnement Canada décrit les résultats que nous avons l'intention d'atteindre au cours des trois prochaines années. Il présente plus particulièrement un programme qui répond aux priorités des Canadiens et des Canadiennes : réduire les effets des menaces environnementales sur la santé, maintenir notre environnement naturel et aller de l'avant face aux changements climatiques.

Ces priorités appuient les trois des thèmes du budget de 2003, qui sont d'édifier la société que les Canadiens et les Canadiennes prisent et l'économie dont ils ont besoin, et d'instaurer la responsabilisation qu'ils méritent. Ce budget investit 3 milliards de dollars dans des initiatives environnementales, dans l'ensemble du gouvernement fédéral, si bien que depuis 1997, le total des nouveaux fonds alloués au programme environnemental du gouvernement du Canada s'élève à 5,3 milliards de dollars. Dans le discours du Trône de septembre 2002, le gouvernement du Canada a reconnu que notre état de santé, la qualité de vie dans nos collectivités et notre prospérité économique continue sont tributaires d'un environnement sain. Les mesures présentées dans ce rapport permettront à Environnement Canada de contribuer à la réalisation de cette priorité principale du gouvernement.

Dans la stratégie qu'il a suivi pour aborder les problèmes environnementaux, Environnement Canada a mis de plus en plus l'accent sur l'importance de l'innovation et des partenariats afin de produire des résultats réels pour les Canadiens et les Canadiennes. Les partenariats à tous les paliers ont toujours joué un rôle vital, mais il faut les renforcer et les renouveler. Ce rapport décrit en détail comment Environnement Canada a l'intention de travailler en partenariat avec d'autres gouvernements, les collectivités autochtones, les gens d'affaires, les milieux universitaires et tous les Canadiens et les Canadiennes pour promouvoir l'assainissement de l'air et de l'eau, en assurer la sécurité, protéger notre éventail extraordinaire d'habitats et d'espèces, réduire les risques découlant des dangers météorologiques et environnementaux et atteindre nos buts reliés aux changements climatiques.

La protection de l'environnement nous offre une excellente occasion de promouvoir la capacité d'innovation du Canada dans le domaine des technologies nouvelles et des pratiques durables. De nouvelles façons de relever les défis environnementaux, y compris les mesures volontaires, les choix éclairés des consommateurs et les incitatifs, pourraient appuyer nos objectifs environnementaux parallèlement à nos objectifs économiques et sociaux. Je crois, par exemple, que les Canadiens et les Canadiennes peuvent être les consommateurs et les producteurs d'énergie les plus avertis et les plus efficients au monde – et des chefs de file de la mise au point de nouvelles technologies plus propres.

Je suis persuadé qu'en travaillant ensemble et en faisant preuve d'innovation et de créativité, nous pourrons améliorer la qualité de vie des générations d'aujourd'hui et de demain. Je vous invite à communiquer avec mon Ministère si vous avez besoin de renseignements sur la façon de vous unir à ceux qui travaillent pour promouvoir des solutions canadiennes à ces défis.

Le ministre de l'Environnement,

David Anderson, C.P., député

1.2 Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2003-2004 d'Environnement Canada.

Ce document repose sur les principes de la production de rapports et les exigences relatives à la divulgation contenus dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004*. Les renseignements qu'il contient :

- ❏ décrivent fidèlement les plans et les priorités du Ministère;
- ❏ présentent les dépenses prévues conformément aux directives fournies dans le budget du ministre des Finances et établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- ❏ sont complets et exacts;
- ❏ sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion du Ministère.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : 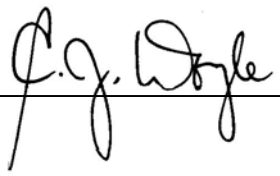

Date : Le 7 mars 2003

Section 2 – Contexte stratégique

2.1 Profil du Ministère

2.1.1 Raison d'être : Mandat, vision et mission

MANDAT

Le mandat du ministère de l'Environnement consiste à conserver et à améliorer la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol. Le Ministère doit aussi préserver les ressources renouvelables du Canada, comme les oiseaux migrateurs, la flore et la faune sauvages en général, conserver et protéger les ressources en eau du Canada, fournir des services météorologiques, assurer le respect des règles prises par la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis relativement aux eaux limitrophes et coordonner les plans et les programmes fédéraux relatifs à l'environnement (*Loi sur le ministère de l'Environnement*).

- Il est possible de consulter les lois et règlements qui confèrent à Environnement Canada son mandat et qui lui permettent d'exécuter ses programmes à l'adresse suivante : http://www3.ec.gc.ca/EnviroRegs .

MISSION

La mission d'Environnement Canada consiste à faire du développement durable une réalité au Canada en aidant les Canadiens et les Canadiennes à vivre et à prospérer dans un environnement qu'il faut protéger, respecter et sauvegarder. À cette fin, nous entreprenons et préconisons des programmes qui visent à :

- ❑ protéger les Canadiens et les Canadiennes contre les sources intérieures et planétaires de pollution;
- ❑ conserver la biodiversité et les écosystèmes qui la sous-tendent;
- ❑ permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de s'adapter aux influences météorologiques et autres répercussions environnementales sur la santé et la sécurité des êtres humains, sur la prospérité économique et sur la qualité de l'environnement

NOTRE VISION

À Environnement Canada, nous voulons un Canada :

- *où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement;*
- *où l'environnement est ainsi soutenu au profit des générations actuelles et futures.*

ORIENTATION SCIENCES

À Environnement Canada, la science joue un rôle fondamental dans la réalisation de la vision et de la mission du Ministère. Nos efforts portent notamment sur la recherche, la surveillance et l'évaluation, la technologie et la création d'indicateurs, sans oublier la production de rapports d'activité. Environnement Canada utilise son assise scientifique pour :

- ❑ comprendre les phénomènes aquatiques, biotiques, terrestres et atmosphériques naturels et leurs interactions;
- ❑ évaluer et déterminer les effets d'agresseurs environnementaux connus et nouveaux;
- ❑ concevoir et évaluer des politiques possibles de prévention, de contrôle, de gestion et d'adaptation;
- ❑ diffuser des connaissances scientifiques et fournir aux Canadiens des moyens d'élaborer et d'évaluer des mesures portant sur des problèmes environnementaux.

◗ La section 2.2.4 contient d'autres détails sur les initiatives scientifiques d'Environnement Canada.

2.2 Aperçu de la planification ministérielle et des priorités

2.2.1 Contexte de planification et enjeux stratégiques

Notre qualité de vie et notre prospérité d'aujourd'hui et de demain pivotent sur la recherche du développement durable, qui est crucial pour notre santé, notre sentiment de mieux-être et le caractère habitable de nos collectivités. C'est de plus en plus un élément moteur de l'innovation, un déterminant de la croissance et de la compétitivité à long terme et un atout précieux pour attirer et garder des talents et des investissements.

Des signaux clairs indiquent que l'activité humaine à l'échelle planétaire a maintenant des effets importants sur la capacité d'absorption et de production de la planète. Ces facteurs de stress mettent en danger la santé à cause des polluants et des dangers environnementaux. Ils entraînent une perte de biens et de rentabilité à cause du changement des tendances climatiques et météorologiques, sans oublier la perte de biodiversité. Les tendances projetées de la croissance de la population et de l'économie alourdiront probablement ces pressions. Beaucoup de ces enjeux sont excessivement complexes et de plus en plus planétaires. Surtout dans le cas des changements climatiques. Un des défis les plus importants auxquels fait face l'humanité au XXIe siècle consiste à donner une assise plus durable à la planète.

Une période charnière pour Environnement Canada

En 2002-2003, le gouvernement fédéral a réalisé des progrès importants face à de nombreux enjeux environnementaux clés. Il a ratifié le Protocole de Kyoto et la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a reçu la sanction royale après neuf ans d'efforts inlassables. Les efforts visant à modifier la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* [LCPE(1999)] afin d' améliorer l'évaluation environnementale progressaient. Sans oublier qu'Environnement Canada a terminé des études sur la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* [LCPE (1999)] et sur des moyens de moderniser les services météorologiques du Canada. Le budget de 2003 destine une somme additionnelle de 3 milliards de dollars aux principales priorités environnementales, si bien que les nouveaux fonds affectés à l'environnement depuis 1997 s'élèvent à 5,3 milliards de dollars. De plus, il dirige de nouveaux fonds aux infrastructures ainsi qu'aux industries existantes et aux autres programmes afin que les objectifs du changement climatique deviennent une priorité.

Il s'agit de réalisations importantes dont il faut se réjouir et les nouvelles ressources allouées à ce programme d'action gouvernemental dans le budget de 2003 permettront au gouvernement du Canada d'aller de l'avant d'une manière de plus en plus concertée. Cela favorisera un système national de gestion environnementale et permettra au gouvernement fédéral de mettre l'accent sur des secteurs. En outre, il devra plus précisément mettre en œuvre sa législation environnementale, s'acquitter d'autres obligations et assurer que les Canadiens disposent de l'information scientifique et environnementale, des avertissements et des précisions nécessaires pour prendre des décisions éclairées. Il devra aussi élaborer un programme sur le patrimoine naturel afin de rendre notre environnement naturel durable, maintenir le leadership international du Canada dans le domaine de l'environnement et chercher des moyens innovateurs de relever nos défis environnementaux.

Satisfaire à nos obligations

La ratification du Protocole de Kyoto oblige le Canada à ramener ses émissions de gaz à effet de serre à 6 p. 100 au-dessous des niveaux de 1990. Tous les gouvernements, l'industrie et la population canadienne devront conjuguer leurs efforts pour atteindre ce résultat. La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) aide le gouvernement fédéral à s'acquitter de ses engagements internationaux en vertu de la Convention sur la biodiversité, ainsi que des engagements qu'il a pris envers les provinces et les territoires en vertu de l'Accord de 1996 pour la protection des espèces en péril. La LEP oblige à évaluer scientifiquement la situation des espèces, à élaborer des stratégies et des plans de rétablissement des espèces jugées en péril et à appuyer l'action volontaire de la population qui vise à protéger l'habitat critique.

Le gouvernement du Canada demeure déterminé à mettre en œuvre la LCPE (1999), en vertu de laquelle il faudra étudier l'impact que les 23 000 substances actuellement utilisées au Canada peuvent avoir sur la santé humaine ou sur celle de l'environnement. Si l'on détermine qu'elles représentent un risque, le gouvernement fédéral est alors tenu d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures afin de prévenir ou de contrôler le danger qu'elles représentent pour la santé humaine et l'environnement. Nous devons étudier plus à fond comment l'utilisation innovatrice de règlements judicieux peut aider à trouver des solutions durables.

Environnement Canada est chargé de surveiller, au moyen de stations d'observation, de programmes de mesure et d'un vaste éventail de technologies, les vastes ressources atmosphériques et en eau qui se trouvent à l'intérieur des frontières du Canada. Une infrastructure de surveillance fiable est indispensable pour les Canadiens et Canadiennes à tous les paliers de gouvernement au Canada et à l'étranger pour assurer la gestion durable de l'environnement. Face à de gros défis à relever sur les plans de l'infrastructure et des ressources, Environnement Canada prend les mesures nécessaires pour rétablir l'intégrité de l'infrastructure du Service météorologique du Canada (SMC) afin d'atteindre ses résultats et de satisfaire à ses obligations envers les Canadiens et les Canadiennes et les milieux internationaux de la surveillance de l'atmosphère, de l'environnement et de l'eau. À la suite d'un examen récent, on a établi des priorités pour éliminer ou remplacer l'infrastructure désuète, intégrer des technologies nouvelles et plus innovatrices dans les réseaux de surveillance afin d'améliorer notre capacité d'observation et l'accès public à tous ces fonds de données. La disponibilité des ressources jouera un rôle critique dans la vitesse à laquelle ce travail se fera.

Éclairer la prise de décisions

L'expérience a démontré que la gestion réussie de l'environnement dépend de notre capacité de mobiliser à fond les particuliers et les collectivités pour définir les problèmes, trouver les solutions et prendre des mesures pour améliorer la qualité de notre environnement. Tout compte fait, qu'il provienne de notre arrière-cour ou de l'autre côté de la planète, le problème devient local. C'est pourquoi les particuliers et les collectivités doivent faire leur part et les gouvernements et d'autres intervenants doivent appuyer leurs efforts. Pour appuyer la prise de décision et l'intervention locale, Environnement Canada a lancé de nombreuses initiatives qui varient de publications et de sites Web aux solutions au smog urbain, en passant par le réseau de veille écologique, les programmes communautaires sur les terres inondées et les projets pilotes communautaires durables. Cet effort aide les gouvernements et les collectivités à conjuguer leurs interventions pour régler des problèmes en particulier.

La prise de conscience croissante de l'incidence des facteurs environnementaux sur la santé demeure la locomotive des préoccupations du public à propos de l'environnement. Au moins 61 p. 100 des Canadiens sont d'avis que les problèmes environnementaux ont maintenant un effet important (29 p.100) ou moyen (32 p. 100) sur leur état de santé (Environmental Monitor 2002-2003). La plupart (88 p. 100) sont aussi d'avis que les problèmes environnementaux auront un effet important (59 p. 100) ou moyen (29 p. 100) sur la santé des générations futures. Ces résultats demeurent stables depuis le début du suivi en 1992 (87 p. 100) (Environmental Monitor, 2002-03).

Les recherches scientifiques appuient ces perceptions et indiquent que la qualité de l'environnement est un déterminant important de la santé humaine, en particulier pour les personnes âgées, les enfants et les personnes qui ont déjà des problèmes de santé. Les recherches indiquent aussi qu'il n'y pas d'exposition sans danger aux particules et à l'ozone, deux des principaux « ingrédients » du smog. La pollution atmosphérique cause des milliers de décès prématurés par année et les incidents de contamination de l'eau à Walkerton et North Battleford démontrent clairement les effets de l'environnement sur la santé. Un environnement sain fait plus que protéger la santé : il appuie aussi la productivité. L'Association médicale de l'Ontario estime que la pollution atmosphérique coûte à l'économie de la province au moins un milliard de dollars par année, seulement en temps de travail perdu, en consultations à l'urgence et en nombre d'hospitalisations[1].

Compte tenu de la complexité croissante des enjeux environnementaux, la recherche scientifique joue un rôle de plus en plus critique dans l'élaboration d'orientations stratégiques solides portant sur les liens entre la santé et l'environnement, sur les effets des changements climatiques et l'adaptation, sur l'impact des organismes génétiquement modifiés et de la biologie sur l'environnement, sans oublier les espèces envahissantes.

Le gouvernement, et Environnement Canada en particulier, a un rôle fondamental à jouer pour assurer que les Canadiens ont les renseignements nécessaires afin de prendre des décisions qui se tiennent sur les plans économique, environnemental et social. Ces renseignements doivent permettre aux particuliers et aux collectivités d'agir, de faire des choix en tenant compte de tous les facteurs qui peuvent avoir des répercussions sur notre qualité de vie. Ces mesures peuvent inclure la création de systèmes d'information intégrés afin de combler des lacunes critiques dans

[1] Communiqué de juin 2000 de l'AMO; http://www.oma.org/pcomm/pressrel/pr270600.htm

des domaines comme la qualité de l'air et de l'eau, les émissions de gaz à effet de serre et la biodiversité. Ces travaux permettraient d'établir une série d'indicateurs convenables du développement afin que les Canadiens et les Canadiennes puissent mesurer les progrès réalisés et ainsi rendre le Canada vraiment durable.

Le Service météorologique d'Environnement Canada recueille, archive et diffuse la plus importante partie du savoir sur l'état de l'atmosphère et de l'eau au Canada. Ces fonds de données, dont les enregistrements remontent jusqu'aux années 40 du XIXe siècle, sont consultés et utilisés tous les jours par neuf Canadiens sur 10 (92 p. 100) à la recherche d'information météorologique courante et prévue. Les avertissements météorologiques sont pour eux au nombre des plus importants types d'information météorologique qu'ils reçoivent. Plus de la moitié (54 p. 100) des travailleurs canadiens comptent sur l'information météorologique pour prendre des décisions d'ordre professionnel. Environ 18 p. 100 (150 milliards de dollars par année) du produit intérieur brut du Canada est vulnérable à la température et il pourrait donc être avantageux d'améliorer l'accès et l'utilisation de ces vastes fonds de données.

Il importe de renforcer la science qui sous-tend les prévisions météorologiques et environnementales afin d'aider les gouvernements, les organismes, l'industrie, les milieux universitaires et les populations à comprendre les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et stratégiques, comme les urgences environnementales, les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la sécurité des systèmes de transport publics, les prévisions sur la qualité de l'air et les répercussions des exportations d'eau en vrac, et d'y réagir.

Environnement, identité canadienne et intendance

Léguer un environnement en bonne santé aux générations de demain (64 p. 100) : voilà le **grand** enjeu que les Canadiens et les Canadiennes utilisent pour définir ce que signifie pour eux être Canadien. Ce sentiment, qui est le plus enraciné dans les Prairies (79 p. 100). Les femmes et les Canadiens âgés sont plus susceptibles d'affirmer que le patrimoine environnemental est ce qui définit le mieux à leurs yeux ce que signifie être Canadien.

Le Canada a un rôle clé à jouer en tant qu'intendant mondial des richesses naturelles planétaires : nous avons la responsabilité de 20 p. 100 des régions sauvages du monde, de 24 p. 100 de ses terres humides, de 9 p. 100 de ses eaux douces, de 10 p. 100 de ses forêts et des plus longues côtes au monde. En dépit de cette richesse, nous ne sommes pas à l'abri des pressions qui s'exercent ailleurs sur la planète — croissance démographique, urbanisation croissante et utilisation non durable des ressources.

Le Canada héberge quelque 71 000 espèces. Jusqu'à maintenant, le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) a évalué 589 espèces pour déterminer si elles risquent de disparaître et ils en ont déclaré 382 en péril, menacées ou préoccupantes. On relie habituellement le déclin d'une population à la destruction ou à la fragmentation de son habitat. Les végétaux, les animaux et les micro-organismes étrangers qui entrent au Canada par accident menacent aussi nos espèces naturelles. Certaines de ces espèces sont « envahissantes » et ont, sur notre biodiversité naturelle, un impact négatif important qui se classe au second rang, derrière la disparition de l'habitat seulement.

Beaucoup des défis environnementaux du Canada se trouvent dans le Nord. Il faut investir pour exploiter la base de savoir sur les enjeux dans le Nord afin d'appuyer la mise en valeur durable du Nord et de ses ressources. La collaboration entre les gouvernements, les universités, l'industrie, les groupes intéressés et les collectivités doit appuyer le nord du Canada et les activités de recherche sur le Nord.

Environnement Canada continue d'orienter et de promouvoir des stratégies générales sur l'écosystème et les espèces afin d'encourager la conservation, la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Faire preuve de leadership international

Les Canadiens reconnaissent que la qualité de notre environnement dépend de plus en plus des activités qui se déroulent dans le reste du monde. Comme on le constate dans le cas de grands dossiers comme les changements climatiques et la pollution atmosphérique, des mesures prises dans d'autres pays peuvent avoir des répercussions importantes sur nos écosystèmes et sur la qualité de vie au Canada.

Une grande partie de la pollution atmosphérique dans le sud de l'Ontario, au Québec et dans les Maritimes, par exemple, provient de sources américaines. Par ailleurs, des sources canadiennes contribuent à la pollution atmosphérique dans le nord-est des États-Unis. Des aliments traditionnels dans le Nord sont souvent contaminés par des substances comme le dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT), interdit au Canada depuis des années, mais qui continue de traverser la moitié du globe, porté par les courants océaniques et atmosphériques. Il est clair que les écosystèmes du monde sont interdépendants. Les pressions exercées à l'échelle mondiale comme la croissance démographique et la consommation, et notre façon d'y faire face, ont des répercussions sur nous tous.

Il est évident que des interventions mondiales doivent compléter les mesures nationales. Le Canada doit collaborer avec d'autres pays et utiliser des mécanismes internationaux afin de trouver de nouveaux moyens de faire face à ces énormes défis mondiaux. Notre réputation à cet égard nous positionne bien.

Recherche de démarches innovatrices

Ce sont la technologie et l'innovation qui offrent vraiment des possibilités de gérer avec succès les enjeux environnementaux et d'orienter la planète dans une voie durable. Comme pays commerçant, nous devons bâtir sur nos réussites du passé, y compris les investissements importants consacrés à la recherche et au développement, afin de nous positionner comme créateur de nouvelles technologies innovatrices et de démarches efficientes. Pour relever le défi du développement durable, il faudra innover sur le plan technologique dans un vaste éventail de domaines, des énergies de remplacement jusqu'à la biotechnologie, en passant par la technologie de l'information et la nanotechnologie. Il y a là des possibilités énormes pour le Canada. Nous avons de l'expertise de calibre mondial dans de nombreux domaines comme les piles à combustible, le traitement des eaux usées et la remise en état des sols.

Nos secteurs des ressources naturelles — exploitation forestière, pêche, exploitation minière, énergie, agriculture — ont réalisé des progrès importants en réduisant l'impact de leurs activités sur l'environnement et beaucoup sont devenus des chefs de file du développement durable dans leurs domaines. Il est possible de positionner le Canada comme chef de file des solutions de développement durable en veillant à ce que les décisions économiques reflètent plus complètement les avantages et les coûts sociaux et environnementaux, en encourageant la recherche et le développement dans les technologies au service du développement durable et en favorisant des pratiques écoefficientes et la responsabilité sociale des entreprises dans tous les secteurs d'activité.

2.2.2 Priorités des politiques et des programmes

Les enjeux mentionnés ci-dessus montrent clairement pourquoi nous devons prendre des mesures pour protéger notre environnement et nous y adapter — pour la santé, la sécurité et la prospérité économique des générations actuelles et futures des Canadiens et Canadiennes. Comme programme et secteur où le gouvernement doit intervenir, l'environnement et le développement durable constituent des domaines relativement nouveaux par rapport à d'autres comme la santé, l'éducation, l'économie et la main-d'œuvre. On a mis en place des mesures clés pour faire face aux répercussions de la négligence de l'environnement, mais on insiste encore toujours trop sur l'assainissement. Nous devons poursuivre nos efforts afin d'instaurer au Canada un système de gestion de l'environnement qui créera des solutions durables aux causes profondes des problèmes.

Le discours du Trône de 2002 a accordé beaucoup d'importance au programme environnemental du Canada et reflétait la nécessité d'intégrer les objectifs sociaux, économiques et environnementaux. On y a reconnu que notre santé et celle de nos enfants, la qualité de vie dans nos collectivités et notre prospérité économique continue sont tributaires d'un environnement sain. Pour donner suite aux priorités établies dans le discours du Trône, le programme des prochaines années d'Environnement Canada portera avant tout sur les domaines critiques suivants :

- *Réduire les répercussions des menaces environnementales sur la santé et la sécurité* : concentrer les efforts sur les préoccupations reliées à l'air, à l'eau, aux substances toxiques, aux sites contaminés, aux phénomènes météorologiques qui ont de lourdes répercussions et à d'autres dangers.

- *Maintenir notre environnement naturel* : continuer d'élaborer et de promouvoir un programme sur le patrimoine naturel, y compris la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur les espèces en péril*.

- *Aller de l'avant au sujet des changements climatiques* : en mettant en œuvre le Plan du Canada sur les changements climatiques.

Nous suivons une démarche innovatrice à long terme qui nous permet de nous attaquer aux problèmes immédiats, tout en garantissant un environnement durable pour les générations futures. Une telle démarche doit inclure le savoir et l'innovation comme bases d'intervention, des programmes nationaux et internationaux appliqués en parallèle et des partenariats avec les provinces et les territoires, ainsi que d'autres intervenants clés.

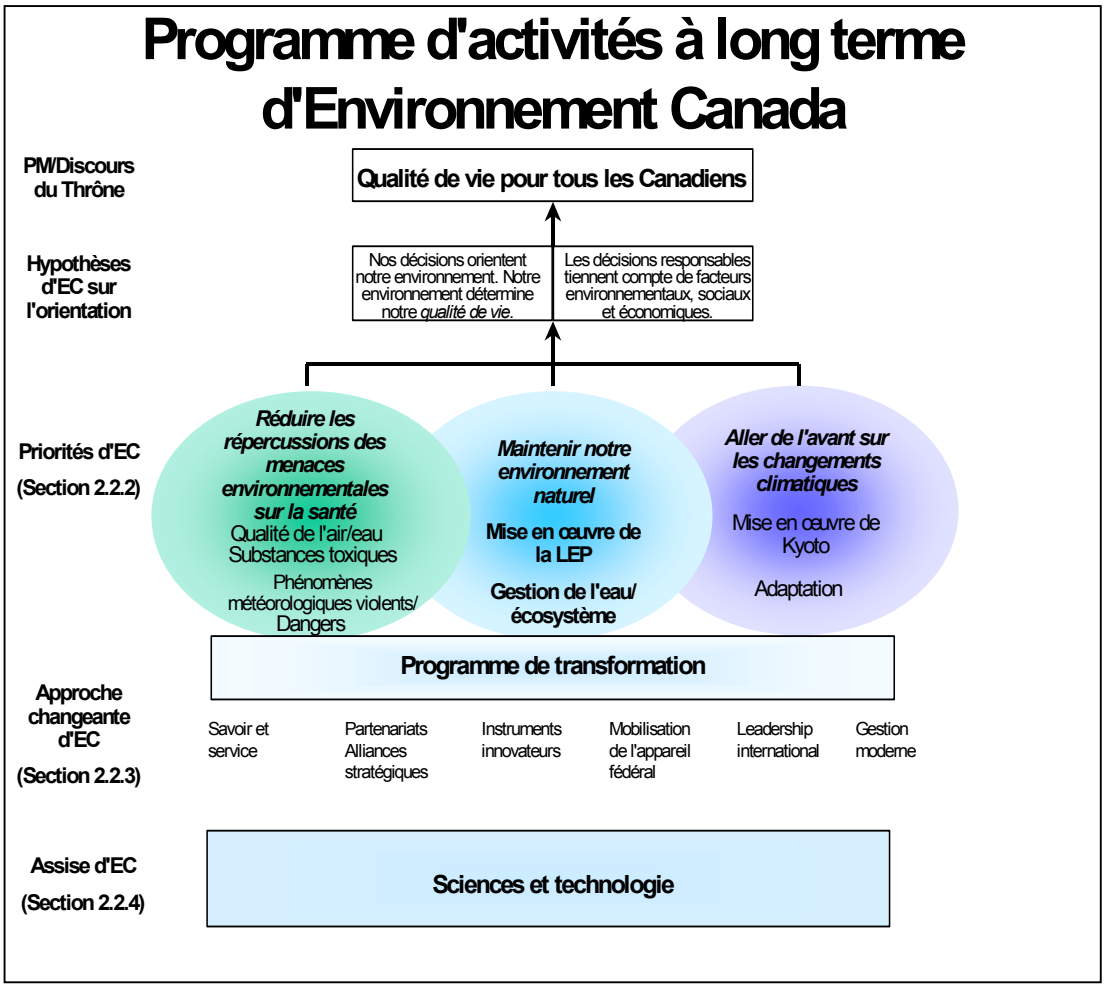

Priorité 1 : Réduire les répercussions des menaces environnementales sur la santé

Nous devons réorienter notre façon de gérer les problèmes environnementaux qui ont des répercussions sur la santé des Canadiens et des Canadiennes. Sur de nombreux fronts, il sera de plus en plus crucial et rentable d'aborder les enjeux environnementaux afin d'améliorer les résultats pour la santé. Notre plan porte avant tout sur quatre enjeux critiques qui garantissent de façon proactive que les Canadiens et Canadiennes bénéficieront d'un environnement favorable à la santé :

- ❏ faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes respirent de l'air pur;
- ❏ faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes aient de l'eau pure, propre et salubre;
- ❏ protéger les Canadiens et les Canadiennes contre les substances toxiques et les contaminants de l'environnement;

- ❑ aider les Canadiens et Canadiennes à réduire leur vulnérabilité face aux phénomènes météorologiques violents et aux dangers connexes.

AIR PUR

Environnement Canada continue de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre du programme fédéral de l'air pur qui vise à promouvoir des mesures de réduction des risques pour la santé et d'amélioration des caractéristiques physiques de la qualité de l'air. Le programme répond aux préoccupations relatives à la qualité de l'air par des recherches et des interventions dans les domaines des émissions du secteur des transports, de la pollution transfrontalière et des émissions industrielles. Il encourage aussi les entreprises et les particuliers à prendre les nombreuses mesures différentes qui sont à leur disposition. Dans le budget de 2003, le gouvernement a investi 40 millions de dollars au cours des deux prochaines années, montant qui s'ajoute aux 120 millions annoncés en 2001, pour faire avancer le programme de l'air pur d'une durée de 10 ans.

En décembre 2000, le Canada et les États-Unis ont signé une entente historique, l'Annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis de 1991 sur la qualité de l'air, afin de réduire considérablement les polluants générateurs de smog et d'améliorer la qualité de l'air.

Dans l'Annexe sur l'ozone, le Canada s'engage à respecter des standards pancanadiens (SPC) sur les particules et l'ozone et à obtenir des résultats très précis dans le domaine des transports, de la surveillance de la qualité de l'air et de la production de rapports. Pendant que la mise en œuvre des standards pancanadiens sur les particules et l'ozone avance, le gouvernement fédéral continuera de collaborer avec les provinces et les territoires pour élaborer des stratégies afin de réduire les émissions de certains secteurs industriels en particulier. En 2004, on révisera l'Annexe sur l'ozone afin d'étudier les progrès réalisés et de déterminer s'il faut négocier d'autres réductions.

Les émissions des véhicules sont le plus important facteur qui contribue au problème de pollution de l'air au Canada. En février 2001, dans le cadre du Programme de l'air pur, le ministre de l'Environnement a publié un plan de 10 ans pour rendre les véhicules, les moteurs et les carburants plus propres. Le Programme sur les véhicules, les moteurs et les carburants est une obligation imposée par l'Annexe sur l'ozone qui engage le gouvernement fédéral à prendre des mesures portant sur de nombreux aspects, comme la réglementation des véhicules et des moteurs routiers et non routiers, ainsi que la présentation de normes sur la réduction de la teneur en soufre de divers carburants.

En janvier 2003, le Canada et les États-Unis ont annoncé qu'ils s'engageaient à bâtir sur les améliorations de la qualité de l'air transfrontalier réalisées au cours de la dernière décennie en lançant l'élaboration de nouveaux projets de coopération au cours des années à venir. Guidé par Environnement Canada, le gouvernement fédéral collaborera avec celui des États-Unis pour définir des projets pilotes visant à démontrer de nouvelles stratégies afin d'améliorer la qualité de l'air et de s'attaquer aux problèmes de pollution atmosphérique transfrontalière qui préoccupent autant les Canadiens et les Canadiennes que les Américains.

Environnement Canada collabore aussi avec les provinces, les territoires et les municipalités pour mieux informer les Canadiens et les Canadiennes au sujet de la qualité de l'air dans leur collectivité. Les prévisions sur la qualité de l'air leur permettent de tracer des plans et de prendre des mesures afin de réduire le risque pour leur état de santé personnel et d'éviter toute contribution qu'ils peuvent apporter par inadvertance aux problèmes de qualité de l'air. En 2002, 60 p. 100 des Canadiens avaient accès à des prévisions sur le smog estival. Nous continuons de

développer les connaissances scientifiques nécessaires pour appuyer des prévisions plus détaillées dans le contexte d'un programme national fondé sur les prévisions locales et régionales.

- La section 3.1, partie C, priorité 1 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

- Pour obtenir plus de détails à propos des questions de pureté de l'air et de protection de notre environnement, consultez : http://www.ec.gc.ca/air/introduction_f.cfm

EAU

L'eau vient au deuxième rang, derrière l'air seulement, comme enjeu environnemental qui préoccupe le plus la population canadienne, à la fois comme grand problème environnemental le plus sérieux auquel fait face leur province (Environmental Monitor, 2002-2003) et qui est le plus susceptible de leur causer des problèmes de santé (PwC Health Insider, 6-2001).

La gestion de l'eau douce est une responsabilité que se partagent les gouvernements, l'industrie et chaque Canadien. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) est la tribune qui facilite la collaboration fédérale-provinciale-territoriale sur les priorités environnementales d'intérêt national. Environnement Canada collabore avec ses homologues des provinces et des territoires et de la « santé », par l'entremise du CCME, pour concentrer les efforts avant tout sur des normes relatives à la qualité de l'eau, à l'environnement et à l'eau potable qui reposent sur de solides principes scientifiques. Environnement Canada contribue énormément à la recherche scientifique sur les répercussions que les activités humaines ont sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème.

La vision fédérale sur l'eau vise à fournir de l'eau propre, salubre et garantie et un environnement sûr aux Canadiens. Comme elle vise à réduire les risques pour la population canadienne, la vision reconnaît que l'eau est un élément d'un écosystème plus vaste et qu'une stratégie intégrée et durable de bonne gouvernance entre niveaux de compétence, « de la source au robinet », s'impose. Cette démarche étend l'orientation traditionnelle axée sur le traitement de la qualité de l'eau en mettant au premier plan l'importance de protéger les lacs, cours d'eau et aquifères d'où provient notre eau potable et d'assurer que les systèmes de traitement et de distribution sont efficaces.

Sur la scène fédérale, des ministères collaborent pour intégrer davantage les efforts, assurer l'élaboration et l'application continues d'une façon d'appliquer des lignes directrices nationales sur la qualité de l'eau afin de gérer efficacement les défis que pose la gestion des installations et des terres fédérales, et plus particulièrement des terres des réserves des Premières nations. Le budget de 2003 affecte 600 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à l'amélioration des systèmes de surveillance de la qualité de l'eau dans les réserves des Premières nations.

Environnement Canada pilote la stratégie fédérale sur l'eau de nombreuses façons, notamment en élaborant des politiques, en intervenant directement dans des questions comme les eaux usées municipales, l'infrastructure, la recherche et la surveillance qui éclairent les politiques nationales et internationales, en créant des outils de gestion, en produisant des rapports, en communiquant et en collaborant constamment avec les provinces, les territoires et les universités, ainsi qu'en élaborant des lignes directrices et des démarches uniformes sur la protection de la qualité de l'eau.

- La section 3.2, partie C, priorités 5, 6 et 7 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

- Pour obtenir plus de détails à propos des questions relatives à la qualité de l'eau, consultez : http://www.ec.gc.ca/envpriorities/cleanwater_f.htm

GESTION DES SUBSTANCES TOXIQUES

La version révisée de la LCPE (1999) vise à contribuer au développement durable par des mesures de prévention de la pollution et à protéger l'environnement, ainsi que la vie et la santé humaines, contre les risques associés aux substances toxiques. La LCPE (1999) reconnaît également l'importance de la prévention de la pollution, ainsi que de la gestion et de l'élimination des substances toxiques et des déchets dangereux, pour la réduction des risques qui menacent les écosystèmes et la diversité biologique du Canada. Environnement Canada est chargé de la mise en œuvre de la majeure partie de la LCPE (1999), mais le Ministère administre conjointement avec Santé Canada les fonctions de recherche, de classement par catégories, d'évaluation et de gestion des substances toxiques. La LCPE (1999) nous a donné de nouveaux outils qui favorisent l'innovation dans les mesures de protection de l'environnement, de nouveaux moyens de gestion de l'environnement et de nouvelles possibilités de partenariat avec l'industrie afin de mettre en œuvre des politiques et des programmes de prévention de la pollution.

Le budget de 2003 prévoit 75 millions de dollars de plus au cours des deux prochaines années pour assurer un régime approprié de prévention de la pollution et aborder le problème des produits chimiques antérieurs non évalués sur le marché canadien. Le processus de gestion des substances toxiques reflète les nouvelles méthodes de création d'outils de gestion, y compris des moyens de prévention ou de contrôle des substances déclarées toxiques au sens de la LCPE (1999). Environnement Canada et Santé Canada utiliseront ce mécanisme pour mettre au point des stratégies de gestion des risques de façon à garantir que les consultations des interlocuteurs sont efficaces et que l'on respecte les calendriers établis dans la Loi.

Environnement Canada doit avant tout s'acquitter des obligations que lui impose la LCPE (1999). Le Ministère s'est donné quatre tâches immédiates pour protéger la santé des Canadiens en empêchant les substances toxiques de pénétrer dans l'environnement ou en réglementant leur utilisation :

- ❑ classer selon le risque toutes les substances que nous utilisons présentement et évaluer plus à fond celles qui sont jugées persistantes ou bioaccumulables et à toxicité intrinsèque;

- ❑ prévenir ou réglementer celles qui sont jugées toxiques en vertu de la LCPE (1999);

- ❑ évaluer et réglementer, au besoin, les nouvelles substances avant qu'elles ne soient utilisées;

- ❑ veiller à ce que les produits chimiques toxiques et les déchets dangereux soient éliminés sans danger.

Environnement Canada continue jouer un rôle de premier plan dans la gestion des sites contaminés fédéraux avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce rôle prendra de l'ampleur au cours des prochaines années, puisque le budget de 2003 prévoit une somme additionnelle de 175 millions de dollars au cours des deux prochaines années afin de prendre des mesures accélérées pour les sites fédéraux qui comportent le plus grand risque pour la santé humaine et la salubrité de l'environnement.

Environnement Canada se concerte avec d'autres ministères en vue d'appuyer la province de la Nouvelle-Écosse et la collectivité dans leurs efforts visant à élaborer des solutions pour les mares de goudron de Sydney.

- La section 3.1, partie C, priorité 3 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES VIOLENTS ET DANGERS CONNEXES

Les risques que constituent pour la santé, la sécurité, les biens et l'économie les dangers environnementaux d'origine naturelle comme les tempêtes de verglas, les inondations, la sécheresse et le vent ne cessent d'augmenter. L'activité humaine peut provoquer ou alourdir d'autres dangers environnementaux comme la qualité médiocre de l'air. Les pertes de biens matériels et les pertes économiques causées par les dangers environnementaux explosent depuis quelques années. Les Canadiens et les Canadiennes deviennent plus vulnérables aux phénomènes météorologiques violents et aux dangers connexes parce que la densité urbaine augmente, que les infrastructures vieillissent et que l'on crée des réseaux de production et de distribution complexes mais vulnérables.

En réduisant les vulnérabilités aux phénomènes météorologiques violents et aux dangers connexes, Environnement Canada doit notamment moderniser l'infrastructure critique du service national de météorologie du Canada et en maintenir l'intégrité. À cette fin, le Ministère doit notamment renouveler son effectif, appliquer les progrès des sciences et de la technologie, créer de nouveaux outils automatisés afin d'améliorer la surveillance, la production et la diffusion de prévisions météorologiques, augmenter ses services communautaires, recourir à des partenaires et rétablir l'infrastructure critique. Le Ministère a deux grandes priorités à cet égard : nous chercherons à terminer le Projet national de radars en installant quatre autres radars Doppler et un nouveau superordinateur.

Outre une amélioration des prévisions sur les phénomènes météorologiques violents et les événements climatiques, le renouvellement du service météorologique entraîne d'importants avantages pour les Canadiens et les Canadiennes. Cette activité appuie plus particulièrement la recherche et le développement dans le domaine des prévisions météorologiques et climatiques et favorise aussi l'innovation dans de nouvelles technologies pour améliorer les services aux Canadiens et aux Canadiennes.

Dans le contexte des mesures de sécurité annoncées en décembre 2001, Environnement Canada a reçu 20,5 millions de dollars sur six ans afin de resserrer la réglementation sur les urgences environnementales et les mesures prises à la frontière pour contrôler l'importation et l'exportation de substances dangereuses, ce qui comprend un meilleur suivi du transport transfrontalier des déchets dangereux. Beaucoup des connaissances spécialisées, des modèles, des techniques et des infrastructures nécessaires pour prévoir les dangers d'origine météorologique, peuvent être déployés rapidement pour prévoir l'effet de dangers d'origine humaine.

- La section 3.3, partie C, priorités 1 et 2 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

- Pour en savoir davantage sur les questions relatives aux phénomènes météorologiques violents et aux dangers connexes, consultez : http://www.msc-smc.ec.gc.ca/index_f.cfm.

- Pour obtenir de l'information météorologique en temps réel, consultez http://www.weatheroffice.ec.gc.ca/canada_f.html

Priorité 2 : Soutien de notre environnement naturel

Environnement Canada continue d'orienter et de promouvoir un programme sur le patrimoine naturel en encourageant la conservation, la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles. En établissant ses priorités, le Ministère continuera de rechercher des approches écosystémiques plus intégrées de la conservation tout en abordant les besoins particuliers d'espèces et de groupes d'espèces. Les efforts d'Environnement Canada, en collaboration avec ses partenaires, viseront avant tout des stratégies :

- ❑ axées sur l'écosystème en général;
- ❑ sur les espèces.

STRATÉGIES AXÉES SUR L'ÉCOSYSTÈME EN GÉNÉRAL

Les écosystèmes sont une façon de décrire une région géographique en particulier qui met en évidence l'interdépendance de tous ses éléments. Environnement Canada reconnaît que pour réussir à long terme, les stratégies de conservation doivent établir un équilibre entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux en jeu dans les écosystèmes. La collaboration horizontale avec d'autres gouvernements et des partenaires présente des avantages évidents, notamment le partage d'information qui améliore l'efficacité des programmes.

Les priorités du Canada dans ce domaine comprennent la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité, l'achèvement de la Stratégie sur les aires protégées d'Environnement Canada, la promotion de l'intendance et le maintien de la convergence sur les initiatives axées sur l'écosystème.

Stratégie canadienne de la biodiversité

Environnement Canada poursuivra ses efforts de mise en œuvre d'une Stratégie canadienne générale de la biodiversité en se penchant sur les priorités de collaboration établies par les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

◗ La section 3.2, partie C, priorité 4 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

Aires protégées

Un élément clé d'une stratégie intégrée et élargie de conservation et d'intendance consiste à établir des aires protégées. En 2003-2004, Environnement Canada terminera sa Stratégie des aires protégées et collaborera avec d'autres ministères fédéraux clés pour élaborer une stratégie fédérale relative aux aires protégées. Le Ministère atteint ses objectifs de protection de l'habitat notamment grâce à son réseau d'aires protégées comme les refuges d'oiseaux migrateurs et les réserves nationales de faune.

◗ La section 3.2, partie C, priorité 3 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

Intendance

En 2002, les participants présents à une réunion conjointe des ministres chargés des Forêts, de la Faune, des Pêches et de l'Aquiculture ont approuvé le Programme d'intendance du Canada, réalisant ainsi une stratégie d'intendance promise en vertu à la fois de la Stratégie canadienne de

la biodiversité et de l'Accord sur la protection des espèces en péril. Le programme est un plan de collaboration qui propose une vision nationale sur l'intendance et les principes de fonctionnement. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux mettront en œuvre le programme par une série d'interventions prioritaires coordonnées à l'appui d'initiatives d'intendance appropriées à chaque niveau de compétence.

Les programmes d'intendance dirigés par Environnement Canada comprennent le programme Dons écologiques, le Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Toutes ces initiatives mobilisent directement les Canadiens dans le contexte d'un vaste éventail de mesures qui appuient la conservation de l'écosystème et des espèces sauvages.

- La section 3.2, partie C, priorités 1 et 4 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

Initiatives axées sur l'écosystème

Grâce à son programme des initiatives axées sur l'écosystème, Environnement Canada joue un rôle de chef de file en réunissant un vaste éventail de partenaires locaux afin de trouver des solutions à des problèmes de stress dans des écosystèmes donnés. Le Ministère collabore actuellement à six initiatives différentes axées sur l'écosystème au Canada – soit le Plan d'assainissement du littoral Atlantique, le Plan d'action du Saint-Laurent, Grands Lacs 2020, l'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord, l'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia/Plan d'action du bassin de Georgia et l'Initiative des écosystèmes nordiques.

Le programme favorise les solutions holistiques qui incorporent les différents aspects environnementaux, sociaux et économiques à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, capital naturel de notre pays, et améliorent la qualité de vie des Canadiens. Le programme peut stimuler les ressources gouvernementales, orienter les recherches scientifiques, coordonner les efforts, générer l'appui du grand public, de l'industrie et des milieux politiques, et produire les décisions éclairées qui s'imposent pour apporter des solutions intégrées aux problèmes des écosystèmes. Les initiatives existantes et futures axées sur l'écosystème demeureront un moyen efficace de donner suite à un vaste éventail de priorités du Ministère.

- La section 3.2, partie C, priorité 8 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

STRATÉGIES SUR LES ESPÈCES

Dans le contexte des thèmes et des démarches décrits ci-dessus à la rubrique « Stratégies axées sur l'écosystème en général », le Ministère concentrera aussi ses efforts sur deux domaines relevant de la compétence fédérale, soit la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et les efforts qu'il continuera de déployer pour trouver des façons innovatrices de gérer les oiseaux migrateurs.

Espèces en péril

Les priorités dans ce domaine comprennent la mise en œuvre de la nouvelle LEP et le progrès de l'Accord fédéral, provincial et territorial pour la protection des espèces en péril.

En avril 2000, le ministre de l'Environnement a annoncé la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril. Cette démarche comporte trois grands piliers : l'*Accord pour la protection des espèces en péril de 1996*, la LEP et le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril.

Le 12 décembre 2002, la LEP a reçu la sanction royale, ce qui a mis fin à un exercice législatif de neuf ans qui visait à adopter une mesure fédérale afin de protéger les espèces en péril du Canada et leur habitat critique. La LEP devrait entrer en vigueur en 2003. La Loi garantit que les espèces sont évaluées par un processus scientifique rigoureux et indépendant. Elle oblige aussi à élaborer des stratégies et des plans d'action sur le rétablissement d'espèces jugées les plus en péril. Pour tenir compte des besoins reliés à l'habitat critique des espèces inscrites à la liste, la Loi met l'accent sur la collaboration avec les Canadiens comme première démarche privilégiée. Il existe un filet de sécurité pour les habitats critiques si les mesures de coopération échouent. La Loi comprend aussi des dispositions sur l'indemnisation et les travaux d'établissement de règlements généraux sont déjà commencés.

Le budget de 2003 prévoit 33 millions de dollars sur deux ans pour la mise en œuvre de la Loi. Ce montant s'ajoute aux 45 millions de dollars affectés annuellement dans le budget 2000 pour une Stratégie sur les espèces en péril. Le Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril contribue à la fois à la conservation de l'écosystème en général et au rétablissement et à la protection de l'habitat des espèces en péril en orientant les investissements vers l'intendance des paysages prioritaires. La priorité d'Environnement Canada consiste à poursuivre la mise en œuvre du Programme d'intendance de l'habitat, et à l'harmoniser avec les obligations imposées par la LEP, ainsi qu'avec les stratégies de rétablissement et les plans d'action.

- La section 3.2, partie C, priorité 1 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

Oiseaux migrateurs

L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord vise à permettre d'appliquer l'éventail complet des programmes de conservation des oiseaux au moyen de partenariats régionaux d'aménagement qui ont une assise biologique. Les quatre piliers de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord sont le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, Envolées d'oiseaux aquatiques pour les oiseaux aquatiques et les oiseaux marins, le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage pour les oiseaux de rivage, et Partenaires en vol pour les oiseaux terrestres.

Les priorités à court terme reliées à l'opérationnalisation de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord comprennent l'élaboration d'une stratégie pour la région boréale et la conclusion, entre des ministères fédéraux, d'une entente sur la coordination des enquêtes et de l'application de la loi afin de protéger les oiseaux marins du Canada contre les rejets chroniques d'eau de cale mazouteuse par des navires en mer.

- La section 3.2, partie C, priorité 2 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

Priorité 3 : Progrès face aux changements climatiques

Le 17 décembre 2002, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il avait ratifié le Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le budget de 2003 engage 2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, montant qui s'ajoute au 1,7 milliard de dollars d'argent frais déjà investi depuis 1997 pour aider le Canada à atteindre son objectif de Kyoto. Le gouvernement fédéral consacre également une somme additionnelle de trois milliards de dollars et demande que l'on accorde, dans le cadre du financement des infrastructures, une attention particulière aux projets de lutte contre le changement climatique. Pour tenir compte de l'importance stratégique accrue du changement climatique pour le pays, les responsables de programmes gouvernementaux, plus particulièrement ceux du portefeuille de l'Industrie, comme Partenariat technologique Canada, les conseils subventionnaires et les organismes de développement régional seront priés d'indiquer les façons dont ils peuvent contribuer davantage aux objectifs du Canada en matière de changement climatique en utilisant les ressources existantes.

Dans le Plan du Canada sur les changements climatiques qu'il a rendu public le 21 novembre 2002, le gouvernement du Canada établit une démarche à trois volets afin d'atteindre l'objectif que le Canada s'est fixé à l'égard des changements climatiques, soit réduire les émissions de gaz à effet de serre de 240 mégatonnes (MT) par année. Il y a d'abord les investissements effectués jusqu'à maintenant qui permettront de réaliser le tiers de la réduction totale (80 MT). Le gouvernement présente ensuite dans le plan une stratégie afin de réaliser une autre réduction de 100 MT. Le plan décrit enfin les mesures en place et éventuelles qui devraient permettre au Canada de réduire la tranche restante de 60 MT. Pour atteindre ce résultat, le plan propose cinq moyens :

- objectifs en matière de réduction des émissions des gros émetteurs industriels établis au moyen de pactes comportant un filet de sécurité réglementaire ou financier;
- un fonds de partenariat;
- des investissements stratégiques dans l'infrastructure;
- une Stratégie d'innovation coordonnée;
- des mesures ciblées comportant le défi Une tonne lancé aux consommateurs, de l'information, des incitatifs, ainsi que des mesures réglementaires et fiscales.

Environnement Canada est le comeneur (avec Ressources naturelles Canada) de politiques, de programmes et d'initiatives scientifiques portant sur les changements climatiques, y compris la mise en œuvre du plan et le Fonds d'action pour le changement climatique (renouvelé en 2001). Ce fond est un engagement de 150 millions de dollars sur trois ans qui vise à élaborer une stratégie nationale de mise en œuvre portant sur les changements climatiques et à appuyer les premières mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre. À titre de chef de file fédéral en sciences des changements climatiques, Environnement Canada entreprend et appuie un vaste éventail de recherches scientifiques sur la modélisation des climats et l'évaluation des répercussions et de l'adaptation, y compris des initiatives du Centre canadien de modélisation et d'analyses climatiques, sans oublier sa participation au travail du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GEIC).

- La section 3.1, partie C, priorité 2 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

- Pour obtenir plus de détails à propos des travaux d'Environnement Canada relativement aux changements climatiques, consultez : http://www.ec.gc.ca/climate#index.html

2.2.3 Programme de transformation d'Environnement Canada

Les enjeux environnementaux sont complexes, d'envergure et multilatéraux. La science de l'environnement qui commence à prendre forme produit un apport continu de connaissances nouvelles sur les risques environnementaux. Il faut beaucoup de temps et de ressources pour analyser ces connaissances et les intégrer aux politiques et aux programmes fédéraux.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent que les gouvernements répondent à leurs besoins et leur assurent un service intégré par tout un éventail de modes de prestation. Il y a, à Environnement Canada, d'excellents services accessibles et interconnectés, comme l'information météorologique et le Registre de la LCPE (1999), dont l'orientation vers la population est reconnue. Il faut redoubler d'efforts pour assurer que les programmes et les services sont conçus et fournis dans l'optique des citoyens.

Étant donné la complexité des enjeux environnementaux et comme le public s'attend de plus en plus à un service à l'écoute, Environnement Canada doit élaborer de nouvelles méthodes de gestion de l'environnement afin de produire des résultats importants et durables. Nous sommes en train de transformer notre façon de faire à la fois à l'intérieur et avec nos partenaires et nos interlocuteurs. On peut décrire nos efforts par trois initiatives interdépendantes qui appuieront le changement fondamental de la façon dont le Canada aborde les priorités et les enjeux environnementaux à long terme :

- ❑ l'application du programme « Savoir au service des Canadiens et des Canadiennes »;

- ❑ une façon innovatrice d'aborder le programme environnemental;

- ❑ mise en oeuvre de la modernisation de la gestion.

Application du programme « Savoir au service des Canadiens et des Canadiennes »

Conformément à la vision du Ministère, à Environnement Canada, nous voulons un Canada où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement et où l'environnement est ainsi soutenu au profit des générations d'aujourd'hui et de demain. Le seul moyen pour le Ministère d'atteindre ce résultat, c'est de produire, d'acquérir et de diffuser nos connaissances de façon à offrir des services innovateurs et à l'écoute, tant au Ministère qu'à la population canadienne. Le programme Savoir au service des Canadiens et des Canadiennes (LSSC) représente un engagement que la haute direction du Ministère a pris d'intégrer délibérément la façon d'inclure les personnes, le savoir et le service dans la trame de notre travail partout à Environnement Canada. Le programme démontre qu'Environnement Canada comprend de plus en plus le caractère central du savoir dans notre démarche et le rôle de service important que nous jouons pour aider par les Canadiens à prendre des décisions efficaces.

Le programme LSSC appuiera la transformation de l'approche de la gestion de l'environnement au Canada. Sa structure comporte quatre volets :

- Le volet « **Personnes** » vise avant tout à créer un milieu de travail dynamique et diversifié où les personnes sont appréciées, peuvent s'épanouir et avoir confiance de « faire une différence », ce qui nous permettra en retour d'attirer et de garder les talents les meilleurs et les plus brillants désireux de servir la population. Ce volet garantira aussi que nous avons les moyens de conserver le savoir de ceux qui quittent le Ministère ou la fonction publique.

- Le volet « **Savoir** » nous aidera à aborder de façon plus délibérée la gestion et le partage de notre savoir, tant au Ministère qu'à l'extérieur. Il favorisera et appuiera des collectivités d'intérêt et de pratique et catalysera le climat de confiance, de prise de risque et d'innovation qui est tellement important pour transformer tout le Ministère en organisation d'acquisition du savoir très performante.

- Le volet « **Sensibilisation et dialogue** » nous permettra de comprendre davantage les besoins, les préoccupations et les attentes de la population, des clients, des partenaires et des interlocuteurs, et d'améliorer la qualité du dialogue que nous pratiquons tous.

- Le volet « **Service** » nous permettra de modifier notre façon de répondre aux besoins et aux attentes de la population et des clients, à la fois en intervenant directement et en collaborant avec des tiers. Ce volet s'appuiera sur notre savoir et les connaissances que la sensibilisation et le dialogue nous permettront d'acquérir. Ce qui renforcera notre responsabilité à l'égard des services que nous dispensons à la population canadienne.

Environnement Canada est déterminé à appliquer ces volets et à en atteindre les résultats respectifs. Le Ministère est en train de créer la capacité nécessaire pour les atteindre et mesurera ses progrès en regard d'une Charte de principes signée par les membres de l'équipe de la haute direction du Ministère.

- La section 3.4, partie C, priorité 3 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

UNE FAÇON INNOVATRICE D'ABORDER LE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

Le programme LSSC dote le Ministère d'un plan directeur qui nous aidera à transformer notre façon d'aborder l'environnement et de nous livrer à nos activités. Le programme LSSC favorisera l'élaboration de stratégies qui mettent l'accent sur une **façon** plus **innovatrice** d'aborder le programme environnemental. Il encouragera une optique plus intégrée et à long terme.

Cette démarche systématique comporte cinq éléments constituants qui feront partie de notre façon d'agir face à tous les enjeux environnementaux :

- science, information et indicateurs — pour appuyer une prise de décision et une gestion solides;

- outils et instruments innovateurs — afin de promouvoir les changements d'attitude et de comportement, de prendre le virage vers la prévention, d'attribuer une valeur plus complète à notre capital naturel et de saisir les possibilités;

- partenariats et alliances stratégiques – afin de réaliser des efficiences, d'assurer l'efficacité et d'atteindre des résultats concrets aux échelons local, national et international;

- ❑ mobilisation de l'appareil fédéral — afin de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation du programme environnemental du gouvernement fédéral;
- ❑ leadership international — afin de collaborer avec d'autres pays et organismes internationaux.

Science, information et indicateurs

Toute intervention innovatrice passe obligatoirement par une solide connaissance de l'environnement — c'est le seul moyen de nous assurer que nous pouvons définir les problèmes, trouver des solutions efficaces et prendre les mesures qui s'imposent pour que les solutions soient durables. Il faut connaître l'environnement afin de mieux évaluer les risques auxquels nous faisons face et les mesures à prendre pour les gérer.

La science et la technologie nous permettent de mieux comprendre les relations de cause à effet, de définir rapidement les enjeux émergents, et nous aident à trouver les solutions les plus efficaces et efficientes. L'**information**, qui comprend les indicateurs, les systèmes de surveillance et le savoir traditionnel, permet de prendre des décisions solides à tous les paliers, nous indique ce qui fonctionne et où des rajustements s'imposent, et appuie la responsabilisation.

La création d'un système d'information stratégique où convergent les efforts des nombreux services et organismes qui s'occupent de questions d'environnement est un moyen important de mobiliser les ressources en sciences de l'environnement pour augmenter et améliorer l'échange d'information à l'appui de la prise de décision. Le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE) a présenté, en octobre 2001, son rapport final qui contenait des recommandations au sujet de la façon de créer un système d'information sur l'environnement crédible, accessible et pertinent. En 2002 et jusqu'en 2003, les travaux de développement ont porté avant tout sur des questions reliées à la gouvernance, à l'infrastructure et à la création d'indicateurs. Environnement Canada publiera en 2003 deux rapports importants sur les indicateurs qui contiendront des données quantitatives à l'appui d'activités stratégiques sur l'environnement et l'économie.

Outils et instruments innovateurs

Un autre moyen de relever les défis posés par l'environnement consistera à agir sur les comportements de l'industrie et de la population canadienne. Nous avons besoin d'instruments stratégiques qui nous aideront à gérer plus efficacement l'interaction entre l'économie et l'environnement. En utilisant l'éventail complet des instruments stratégiques — économiques, réglementaires et volontaires — nous pouvons assurer que les bonnes décisions économiques seront aussi de bonnes décisions environnementales.

Il existe de nouvelles façons d'instaurer de tels changements qui pourraient nous permettre de dépasser les méthodes traditionnelles dites « de réglementation ». Ces démarches comprennent notamment les programmes volontaires et les incitatifs. Les ententes de performance environnementale et la planification de la prévention de la pollution en sont des exemples. Il est aussi possible d'agir sur le comportement des entreprises et de la population en augmentant la quantité et améliorant la qualité des rapports sur la durabilité produits par les entreprises et en clarifiant et favorisant l'argumentaire en faveur du développement durable.

Outre les programmes à participation volontaire et les incitatifs mentionnés ci-dessus, Environnement Canada continuera d'étudier l'utilisation des indicateurs du marché et de la réglementation judicieuse comme élément moteur d'un développement innovateur et durable et pour tenir nos engagements sur le plan environnemental. Des instruments fiscaux innovateurs

comme le programme Dons écologiques sont de nouveaux moyens de favoriser la conservation de la nature.

Partenariats et alliances stratégiques

L'environnement constitue l'enjeu horizontal ultime. Afin de gérer efficacement les risques, le gouvernement fédéral doit collaborer de plus en plus avec les provinces et les territoires, les Premières nations, les chefs de file de l'industrie, les organismes de recherche, les collectivités, les groupes de citoyens et la société civile dans l'ensemble. La lutte contre les problèmes environnementaux constitue une responsabilité partagée et la définition de solutions durables passe obligatoirement par des partenariats entre différents secteurs de la société. La liste suivante d'initiatives présente des exemples qui donnent une idée de l'étendue des partenariats et de la priorité qu'Environnement Canada y attache :

- ❏ avec des organismes de recherche — Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) sur l'élaboration d'un programme de recherche en environnement; Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) sur des programmes de recherche en environnement et en santé; Agence spatiale canadienne (ACS) sur les possibilités de cartographie de l'environnement;
- ❏ avec les provinces et les municipalités — nombreux partenariats, y compris standards pancanadiens; Accord sur la protection des espèces en péril; initiatives axées sur l'écosystème; Fédération canadienne des municipalités (Fonds municipaux verts); ententes bilatérales sur l'hydrométrie conclues avec Relevés hydrologiques du Canada;
- ❏ avec les collectivités autochtones — obligations législatives précises sur la participation des Autochtones et intégration du savoir ancestral;
- ❏ avec l'industrie, (y compris le secteur météorologique privé) les propriétaires et d'autres interlocuteurs — innovation environnementale dans les entreprises; intendance de l'habitat; services météorologiques; NAC CANADA.

Mobilisation de l'appareil fédéral

Environnement Canada joue aussi un rôle de premier plan dans la réalisation du programme environnemental du gouvernement fédéral.

Le Ministère préconise la création, au sein de l'appareil fédéral, d'un cadre global qui situerait le programme environnemental dans le contexte du développement durable et aiderait à déterminer des priorités fondées sur une compréhension factuelle qui permet de savoir où, quand et comment le gouvernement doit intervenir.

Environnement Canada continue de promouvoir la coordination du développement durable dans toute l'administration fédérale. L'élaboration d'une stratégie fédérale sur le développement durable avance. Cette stratégie établira un cadre fédéral global à jour afin de promouvoir, dans tout l'appareil fédéral, une vision commune et l'intervention coordonnée dans le domaine du développement durable.

Leadership international

En se faisant le porte-parole de grandes questions comme la lutte contre la pauvreté, les droits des femmes, la gouvernance internationale de l'environnement et le développement durable, le Canada a joué un rôle de premier plan au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD). Afin de continuer de faire progresser son programme, le Canada doit bâtir sur la

crédibilité qu'il a acquise auprès d'institutions mondiales et régionales clés et, de façon plus générale, de la collectivité internationale.

Nous devons collaborer avec d'autres pays et des organismes internationaux pour améliorer l'efficacité des mécanismes internationaux de gouvernance environnementale et permettre à des pays qui ont des cultures diverses et des réalités économiques étendues de conjuguer leurs efforts et de trouver un terrain d'entente afin d'aller de l'avant. Il s'agit là d'un défi important – mais qui est aussi d'importance critique si l'on veut aborder les enjeux environnementaux au Canada.

- La section 3.4, partie C, priorité 1 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

Mise en oeuvre de la modernisation de la gestion

Le Plan d'action d'Environnement Canada pour la modernisation de la gestion (PAMG) vise avant tout à transformer notre façon de travailler en garantissant que le Ministère dispose des compétences en gestion nécessaires pour réaliser ses initiatives de politique et de programme et contribuer directement à la mise en œuvre du programme LSSC. Le plan décrit la gestion comme une série d'activités intégrées qui améliorent tout un éventail de compétences, depuis la prise de décision au jour le jour jusqu'à la reddition de comptes au Parlement. Il donne au Ministère une solide base de compétences en gestion nécessaire pour prendre des décisions efficaces qui répondent aux besoins de la population canadienne.

PLAN D'ACTION D'ENVIRONNEMENT CANADA POUR LA MODERNISATION DE LA GESTION

Le Plan d'action s'inspire du document du Conseil du Trésor intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Il propose une série d'initiatives à réaliser au cours des deux prochaines années. Environnement Canada s'engage donc à atteindre l'excellence dans cinq grands domaines de gestion : **dépenses judicieuses**, **gestion axée sur les résultats**, **milieu de travail exemplaire**, **valeurs** et **gestion axée sur les citoyens**. Les gestionnaires participent directement à la mise en œuvre du PAMG. Certains contribuent aux activités d'équipes de travail, tandis que d'autres doivent intégrer de nouvelles démarches dans leurs pratiques de gestion. Parmi les résultats escomptés, mentionnons la mise en œuvre d'un profil de risque ministériel; la mise en œuvre d'un cadre de contrôle interne pour renforcer la gestion financière et l'utilisation, dans tout le Ministère, d'une structure de responsabilisation commune pour établir un lien entre les renseignements financiers et le rendement au service de la prise de décision.

Le Ministère considère comme une priorité la gestion de son programme de ressources humaines de façon à garantir l'efficacité à long terme de la prestation des politiques, des programmes et des services, le mieux-être de son effectif et sa position comme « employeur de choix ». Il veut aussi être prêt à mettre en œuvre les réformes découlant de la nouvelle législation qui vise à moderniser la gestion des ressources humaines dans la fonction publique fédérale. Il faudra à cette fin aborder spécifiquement les enjeux suivants : représentativité, recrutement, maintien des effectifs, apprentissage et perfectionnement, valeurs et éthique, santé, sécurité et mieux-être au travail.

- La section 3.4, partie C, priorité 3 décrit plus en détail les défis, les stratégies de gestion et les engagements à cet égard.

2.2.4 Science et technologie – l'assise du programme d'Environnement Canada

La science et la technologie (S-T) sont indispensables à la réalisation du mandat d'Environnement Canada. Elles sont les piliers sur lesquels reposent les politiques, les programmes et les services du Ministère. Pour réussir, il est essentiel que les activités de S-T à Environnement Canada soient de grande qualité, harmonisées avec les résultats du Ministère et du gouvernement fédéral, et reliées à la capacité du Canada et des milieux internationaux en matière de S-T environnementale. Il faut aussi les appliquer de façon à répondre vraiment aux besoins de la population canadienne dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Il n'a jamais été plus important que le Ministère gère de façon stratégique sa capacité en S-T. Les défis environnementaux que doivent relever les Canadiens et les Canadiennes sont complexes et prennent de l'ampleur. L'augmentation des investissements fédéraux dans les universités et l'innovation industrielle fait évoluer rapidement la capacité de S-T au Canada. À Environnement Canada, le Ministère s'est aussi engagé récemment à mieux gérer et partager ses connaissances en appliquant le programme LSSC décrit ci-dessus.

Le Ministère préconise l'excellence dans ses activités de S-T grâce à un système de gestion clair et efficace constitué du Conseil consultatif S-T externe du sous-ministre, dont le nombre de membres a augmenté récemment, d'un conseiller scientifique spécial et de plusieurs comités internes de gestion des activités de S-T. Ce système permet aussi au Ministère de contribuer aux pratiques de gestion et aux politiques fédérales de S-T et à leur mise en œuvre.

Les partenariats et les réseaux avec d'autres ministères fédéraux ont aussi beaucoup d'importance pour Environnement Canada. L'administration fédérale regroupe plus de 40 p. 100 de la capacité de recherche en environnement du Canada, dont environ la moitié dans des ministères à vocation scientifique autres qu'Environnement Canada. Par ailleurs, les grands enjeux environnementaux auxquels fait face le gouvernement ne sont plus clairement limités au champ de compétence d'un seul ministère. Des enjeux courants et émergents comme les changements climatiques et les espèces envahissantes font partie intégrante du mandat de plusieurs ministères ou organismes à vocation scientifique. Il faut modifier la façon de gérer les activités fédérales de S-T afin d'aborder de telles grandes questions transversales, y compris les modalités de collaboration interministérielle au niveau du personnel des milieux fédéraux de la S-T.

Environnement Canada explore activement de nouveaux modèles de partenariat et de collaboration. Le Ministère dirige l'élaboration d'une proposition portant sur une nouvelle façon d'intégrer les compétences en recherche-développement (R-D) du fédéral et de l'extérieur pour les appliquer à des priorités nationales. La proposition vise à créer des réseaux intégrés de R-D, dirigés par des ministères ou des organismes fédéraux et qui mettront à contribution les universités et le secteur privé, afin de s'attaquer à des problèmes de nature scientifique de grande importance pour les politiques publiques.

Environnement Canada a déjà lancé plusieurs initiatives clés pour s'attaquer à des questions prioritaires de gestion des activités de S-T, dont les suivantes :

- ❑ renforcer les politiques et les pratiques ministérielles qui établissent un lien entre les sciences et les politiques, mettre en commun les pratiques exemplaires dans l'utilisation des conseils en S-T et intégrer ces activités aux processus de planification des secteurs d'activité;

- ❑ élaborer des stratégies de recherche sur des enjeux nationaux (p. ex., effets sur l'environnement des organismes génétiquement modifiés, dégradation et protection des eaux souterraines du Canada) et diffuser la S-T d'Environnement Canada;

- ❑ promouvoir un réseau canadien des sciences de l'environnement en créant des programmes de recherche sur l'environnement et des réseaux régionaux (p. ex., Atlantique et Pacifique et Yukon) et sectoriels (p. ex., eau, météorologie et faune);

- ❑ utiliser en collaboration la Fondation canadienne pour la science du climat et de l'atmosphère (FCSA) et le Fonds d'action pour les changements climatiques comme outil de gestion des activités de S-T;

- ❑ donner suite au plan d'action élaboré pour répondre au Forum d'octobre 2002 sur les S-T du gouvernement fédéral, qui contient des recommandations sur l'excellence en S-T, la gestion des ressources humaines pour la collectivité des S-T, la gestion du savoir, les communications, une vision des activités fédérales en S-T. Créer de nouveaux mécanismes et renforcer ceux qui existent déjà afin de mieux intégrer les activités de S-T fédérales et de resserrer les liens avec celles de l'extérieur;

- ❑ collaborer avec la collectivité fédérale des S-T pour élaborer des politiques et mettre en commun des pratiques exemplaires de gestion des ressources humaines en S-T, y compris des initiatives générales afin de supprimer les obstacles et d'appuyer les femmes qui œuvrent dans les milieux fédéraux de la S-T;

- ❑ faire d'EC Xpert un nouvel outil de gestion du savoir pour brancher les gens afin qu'ils partagent des connaissances, de l'information et des données, ainsi que pour améliorer la collaboration et faciliter les travaux sur des enjeux horizontaux ou sectoriels;

- ❑ répondre aux rapports du Conseil d'experts en sciences et en technologie (p. ex., excellence en sciences fédérales, ressources humaines en S-T et communications) et donner suite aux recommandations qu'ils contiennent.

Par ces initiatives et en élaborant des politiques et des pratiques afin d'améliorer sa gestion des S-T, Environnement Canada fait progresser le résultat annoncé dans le Discours du trône de 2002, qui est de renforcer les activités scientifiques dans le secteur public, d'en assurer la coordination entre les ministères et les disciplines tout en les arrimant aux priorités des Canadiens et Canadiennes.

- ◗ Pour obtenir plus de détails à propos des sciences et de la technologie à Environnement Canada, consultez : http://www.ec.gc.ca/scitech/index_f.htm

2.3 Cadre de responsabilisation du Ministère

2.1.2 Une organisation structurée pour produire des résultats

Environnement Canada s'acquitte de son mandat grâce aux efforts de ses quatre secteurs d'activité axés sur les résultats : Environnement sain, Nature, Prévisions météorologiques et environnementales, Gestion, administration et politiques.

Chaque secteur d'activité est structuré de manière à produire un résultat stratégique à long terme. Chaque résultat comprend deux ou trois buts à long terme plus précis qui, à leur tour, sont divisés en une série de cibles distinctes et atteignables.

Ces secteurs d'activité et leurs objectifs à long terme, appelés « résultats clés », fournissent le cadre de gestion et de responsabilisation internes, ainsi que de communication de l'information à l'extérieur du Ministère. Les résultats clés établissent aussi une orientation stratégique stable, axée sur les résultats, qui sert à guider l'organisation des pressions auxquelles est soumis le Ministère, ainsi que des priorités à court terme qui visent à les faire disparaître.

Chaque secteur d'activité est dirigé par un sous-ministre adjoint qui en assure la direction fonctionnelle, tout en établissant au Ministère une responsabilisation partagée à l'égard des priorités, des stratégies et des engagements en matière de rendement.

- Pour obtenir plus de détails sur le cadre de planification, de production de rapports et de responsabilisation d'Environnement Canada, consultez : http://www.ec.gc.ca/introec/dept_org.htm#mf

Les secteurs d'activité ne sont pas isolés les uns des autres. Chacun apporte des contributions importantes au succès des autres. Ils ont en commun des domaines d'intérêt, tels que la qualité de l'air, les changements climatiques et les effets sur l'environnement, et ils coopèrent pour obtenir des résultats.

Sur le plan organisationnel, le Ministère compte cinq services à l'administration centrale et cinq régions. Les structures organisationnelles d'Environnement Canada recoupent les secteurs d'activité selon une approche matricielle de gestion qui permet de réaliser des programmes et de suivre des orientations coordonnées et uniformes dans un contexte axé sur les besoins des clients et qui tient compte des différences régionales.

Environnement Canada exécute ses programmes en misant sur ses connaissances scientifiques et techniques, combinées à une solide compréhension régionale des facteurs sociaux, culturels et économiques qui déterminent les attitudes, les perceptions et les comportements. Les bureaux régionaux d'Environnement Canada contribuent à réaliser la vision nationale de l'environnement à l'échelle locale. Ils collaborent avec les provinces, les territoires, les collectivités locales et d'autres groupes d'un bout à l'autre du Canada et les encouragent à fixer des résultats qui tiennent compte des écosystèmes locaux et régionaux. Ils fournissent des renseignements scientifiques, des moyens d'agir et des occasions de partager les expériences et les leçons apprises. Ils contribuent de plus à accroître la capacité de tous les intervenants d'apporter des changements qui amélioreront leur qualité de vie.

Résultat stratégique : Protéger les Canadiens et leur environnement contre les sources de pollution nationales et mondiales	**Résultat stratégique : Conserver la biodiversité dans des écosystèmes en santé**
Résultats clés : • Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air. • Compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque. **Produits par le secteur d'activité de l'environnement sain**	**Résultats clés :** • Conservation de la diversité biologique. • Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes. ▪ Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires. **Produits par le secteur d'activité de la nature**
Résultat stratégique : Aider les Canadiens à s'adapter à leur environnement de manière à préserver leur santé et leur sécurité, à optimiser l'activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement	**Résultat stratégique : Assurer la gestion stratégique et efficace du Ministère de façon à produire des résultats environnementaux**
Résultats clés : • Réduction des répercussions des phénomènes météorologiques violents et des dangers connexes sur la santé, la sécurité et l'économie. ▪ Adaptation aux changements quotidiens et à long terme qui se produisent dans les conditions atmosphériques et hydrologiques, ainsi que dans l'état des glaces. **Produit par le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales**	**Résultats clés :** • Des priorités et des plans stratégiques intégrés en matière de politiques. • Une organisation bien rodée appuyée par des services efficaces et innovateurs. **Produits par le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques**

2.3.2 Concordance entre les priorités et les résultats clés d'Environnement Canada

Pour s'acquitter de son mandat envers la population canadienne, Environnement Canada utilise une structure fondée sur les secteurs d'activité, axée sur les résultats stratégiques à long terme, qui constitue un cadre stable d'affectation des responsabilités dans l'organisation et de répartition des ressources. Les priorités du Ministère sont habituellement de grandes questions horizontales qui chevauchent les domaines de chaque secteur d'activité. Le comité de la haute direction du Ministère, le Conseil de gestion de l'environnement, assure le leadership de l'organisation et l'harmonisation horizontale des priorités du Ministère qui chevauchent les secteurs. Le tableau 4.3 illustre la concordance entre les priorités globales qui préoccupent les Canadiens et les Canadiennes, décrites dans la présente section du rapport, et le cadre intégré de responsabilisation du Ministère. La section 3 du rapport, qui suit, présente la logique détaillée de la façon dont les secteurs d'activité réalisent les priorités du Ministère, y compris les stratégies de gestion et les résultats escomptés.

Conclusion

Nous avons établi un contexte et tracé un plan précis de ce que nous devons faire — et mieux encore, la démarche que nous devons suivre pour soutenir les mesures à long terme. En continuant à travailler ensemble et en mettant l'accent sur les résultats environnementaux que nous visons, nous protégerons et maintiendrons l'environnement naturel au profit des générations futures.

Section 3 — Plans et priorités par résultat stratégique

Cette section décrit les quatre résultats stratégiques d'Environnement Canada, les résultats clés visés dans chaque domaine, ainsi que les priorités, les stratégies de gestion et les engagements clés qui assureront la réussite au fil du temps. On a intégré aux résultats clés les principales cibles de la Stratégie de développement durable (SDD) d'Environnement Canada afin de permettre une évaluation continue des principaux engagements pris dans la SDD.

Cette section porte avant tout sur les mesures stratégiques qu'Environnement Canada prend pour répondre aux préoccupations prioritaires. Le Ministère réalise les initiatives dans le contexte des programmes et services continus qu'il fournit à la population canadienne tous les jours. La section 7.1 indique les programmes et les services de base, ainsi que les partenaires avec qui nous travaillons.

3.1 Résultat stratégique — Protéger les Canadiens et leur environnement contre les sources nationales et mondiales de pollution

A – Aperçu

Par son secteur d'activité de l'environnement sain, Environnement intervient sur deux fronts pour protéger la population canadienne et son environnement contre les sources nationales et mondiales de pollution. Le Ministère cherche d'abord à réduire l'impact de l'activité humaine sur la qualité de l'atmosphère et de l'air. Il cherche ensuite à prévenir ou à réduire les menaces que posent les substances toxiques ou d'autres substances nocives dans l'environnement.

Par son secteur d'activité de l'environnement sain, Environnement Canada met l'accent sur une stratégie de prévention de la pollution.

Les activités lancées pour atteindre le résultat stratégique sont gérées en fonction d'un modèle axé sur les enjeux. Ce modèle suit le cycle de vie d'un enjeu environnemental type — définition du problème, élaboration et mise en œuvre de solutions, surveillance et compte rendu du rendement. Les activités du Ministère commencent par des recherches sur la substance toxique en cause et une évaluation de ses effets sur l'écosystème (Santé Canada évalue les effets sur la santé des êtres humains). L'élaboration de solutions de gestion et la mise en œuvre des mécanismes de gestion des risques qui conviennent le mieux suivent. Enfin, on surveille l'écosystème de manière à assurer que l'on atteint les résultats environnementaux souhaités. Le cycle recommence si des activités de surveillance ou des résultats de nouveaux travaux de recherche dégagent de nouveaux problèmes.

L'investissement de 75 milliard de dollars pour les deux prochaines années dans la LCPE (1999) que le gouvernement fédéral fait dans le budget de 2003 nous permettra de faire progresser les programmes sur l'air propre et les substances toxiques, compte tenu de la temporarisation des ressources prévues dans le budget 1999 pour la LCPE (1999).

Résultats clés :

Par son secteur d'activité de l'environnement sain, Environnement Canada vise deux résultats clés :

- ❑ réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et sur la qualité de l'air;
- ❑ compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.

B – DÉPENSES PRÉVUES SELON LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003*	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Résultats clés				
• Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.	102,4	114,1	92,7	62,9
• Compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine et à celle de l'environnement posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.	160,0	166,9	154,0	185,5
Dépenses prévues brutes	265,5	**281,0**	246,7	248,4
Moins : Recettes disponibles	(10,8)	(11,3)	(8,9)	(7,8)
Dépenses prévues nettes	251,7	**269,7**	237,8	240,6

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Note : Les montants présentés ci-haut incluent le financement annoncé lors du budget 2003. À ce point, les dépenses sont prévues en tant que fonds opérationnels puisque les montants dépendront des consultations interministérielles et du processus d'approbation du Gouvernement.

Dépenses prévues brutes par facteur d'intrant, 2003-2004
(281,0 millions de dollars)

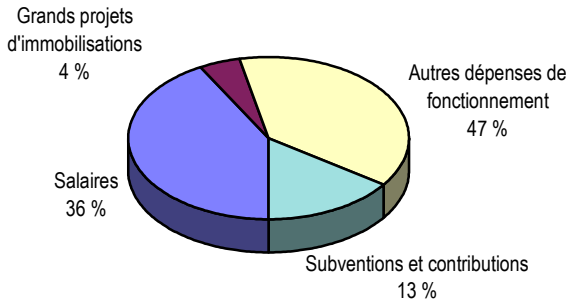

C – PLANS, PRIORITÉS ET CADRE DE RENDEMENT PAR RÉSULTAT CLÉ

RÉSULTAT CLÉ : RÉDUCTION DES RÉPERCUSSIONS INDÉSIRABLES DE L'ACTIVITÉ HUMAINE SUR L'ATMOSPHÈRE ET LA QUALITÉ DE L'AIR

Pour réaliser ce résultat clé, Environnement Canada concentre ses efforts sur trois grandes catégories de polluants atmosphériques :

- Les polluants qui perturbent l'atmosphère même. Les changements qui en découlent peuvent alors altérer la santé humaine et celle de l'environnement. Cette catégorie comprend les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques qui en découlent, ainsi que les émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone stratosphérique.
- Les polluants qui se servent de l'atmosphère comme vecteur et produisent la plupart de leurs effets sur l'environnement et la santé humaine après s'être déposés au sol et dans l'eau, souvent très loin de leur source. Les précipitations acides et les polluants organiques persistants en sont des exemples. La réduction de ces substances passe par une collaboration internationale, ainsi que des mesures de contrôle des émissions au Canada.
- Les polluants qui, seuls ou en association les uns avec les autres, diminuent la qualité de l'air que nous respirons. L'ozone troposphérique et les particules sont des polluants importants de cette catégorie.

Les polluants atmosphériques franchissent les frontières avec tant de facilité qu'une coopération à la fois internationale et pancanadienne s'impose pour aborder les questions liées à l'atmosphère. Les polluants organiques persistants préoccupent énormément tous les Canadiens et les Canadiennes, mais particulièrement les Autochtones du Nord, car la migration atmosphérique de ces polluants sur de longues distances a entraîné la contamination d'aliments traditionnels. En consommant certains aliments traditionnels comme la graisse de bélouga et de phoque, beaucoup d'Inuits dépassent les taux de « dose journalière admissible » établis par Santé Canada pour le chlordane et le toxaphène, substances qui n'ont jamais servi dans le Nord. Environnement Canada cherche de plus en plus à prendre avec ses partenaires des mesures qui s'attaquent à plusieurs polluants en même temps et à produire ainsi de multiples retombées du même investissement.

Pour créer une société durable, il est essentiel de réduire les répercussions de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air. Avec l'évolution de notre réflexion et de nos travaux sur la dégradation de la qualité de l'air, nous reconnaissons l'importance d'une seconde dimension à cette question — protéger la santé humaine contre les effets de la pollution atmosphérique. Le gouvernement fédéral entreprend des activités, telles que les prévisions touchant la qualité de l'air, pour mettre en garde la population canadienne contre les risques pour la santé associés au smog et à la pollution de l'air. Cet effort permet à la population canadienne de se préparer et de prendre des mesures qui atténuent les risques pour leur santé, ainsi que d'éviter de contribuer par inadvertance à l'aggravation de la pollution atmosphérique.

Plans et priorités :

Les priorités d'Environnement Canada pour les trois prochaines années seront les suivantes :

- **Qualité de l'air** — Les activités clés comprennent la mise en œuvre des exigences de l'Annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, la mise en œuvre de mesures initiales sur les standards pancanadiens pour les particules et l'ozone, la

négociation d'autres réductions transfrontalières des émissions de dioxydes de soufre (SO2) et de d'oxydes d'azote (Nox) (afin de réduire les émissions de particules et les précipitations acides) en vertu de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, la communication accrue avec le public et l'amélioration des rapports sur la qualité de l'air (inventaires, surveillance et prévisions).

- **Changements climatiques** — Les interventions porteront avant tout sur la mise en œuvre du Plan du Canada sur les changements climatiques.

Priorité 1 : Qualité de l'air

Environnement Canada cherche à mettre en œuvre le Programme de l'air pur d'une durée de 10 ans, plan d'amélioration de la qualité de l'air établi par le Canada et approuvé en mai 2001. Le Programme de l'air pur vise à atteindre et peut-être améliorer les cibles fixées dans les standards pancanadiens sur les particules et l'ozone; à réduire les émissions transfrontalières, celles du secteur des transports et celles des grandes industries; à faire progresser la science de la qualité de l'air et à mobiliser le public afin qu'il puisse prendre des mesures pour réduire la pollution de l'air et protéger la santé. En janvier 2003, le ministre de l'Environnement a annoncé un engagement de collaborer avec les États-Unis pour élaborer des projets pilotes conjoints sur la qualité de l'air.

Au cours des trois prochaines années, Environnement Canada continuera de concentrer ses efforts sur le programme du gouvernement fédéral relatif aux véhicules, aux moteurs et aux carburants. Il faudra à cette fin élaborer et mettre en œuvre des règlements sur les moteurs et les carburants routiers et non routiers, y compris sur la teneur en soufre dans le carburant diesel. Environnement Canada réalise aussi des progrès quant à l'engagement qu'il a pris de s'attaquer à la pollution de l'air provenant de sources industrielles comme les centrales thermoélectriques. Les provinces ont, elles aussi, pris des engagements à l'égard de ce programme dans le cadre du processus d'élaboration des standards pancanadiens.

Un autre volet clé du Programme de l'air pur consiste à mobiliser la population canadienne afin qu'elle sache interpréter l'information sur la qualité de l'air et sache quoi faire pour l'améliorer. L'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et le Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA) sont les sources clés d'information sur les émissions de polluants, les tendances de la qualité de l'air et les progrès réalisés à l'égard des normes et des objectifs en matière de qualité de l'air. Les améliorations apportées à l'INRP, comme l'ajout récent des principaux contaminants atmosphériques, donnent aux Canadiens et aux Canadiennes des renseignements importants pour leur permettre d'agir. Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG), y compris l'Association médicale canadienne et l'Association pulmonaire du Canada, participent activement à la définition des effets de la pollution de l'air sur la santé humaine et à l'élaboration de solutions. En collaboration avec ces groupes et les provinces, Environnement Canada fournit aussi, dans le cadre d'un projet-pilote, en temps réel de l'information sur la qualité de l'air et des prévisions que le public peut utiliser sur-le-champ pour planifier ses activités quotidiennes afin de réduire l'impact de la pollution de l'air sur la santé et celui de ses activités sur la qualité de l'air. Nous cherchons aussi à atteindre la population canadienne par des partenariats qui contribuent à améliorer la qualité de l'air par une « Journée de l'air pur » et au moyen de programmes volontaires d'inspection et de mise au rebut des véhicules.

Les changements environnementaux se produisent sur une période prolongée. À court terme, nous verrons arriver sur le marché des véhicules et des moteurs plus propres. À moyen terme, on

mettra en œuvre des procédés industriels plus propres. À long terme, à mesure que des technologies nouvelles et plus propres remplaceront les anciennes, les émissions diminueront considérablement, ce qui réduira les effets indésirables sur l'atmosphère et sur la santé humaine. Environnement Canada est déterminé à fournir de l'information que le public peut utiliser pour protéger la santé, contribuer aux améliorations et évaluer la réussite des mesures adoptées.

Défis et stratégies de gestion

En février 2001, le Programme de l'air pur a reçu un financement de quatre ans pour mettre en œuvre l'Annexe sur l'ozone. Cet argent a permis à Environnement Canada de se tourner vers les activités à long terme déjà en cours aux États-Unis et en Europe. Cependant, le financement prévu pour l'Annexe sur l'ozone n'englobait pas de norme pancanadienne pour l'émission de particules, incluant les activités scientifiques connexes.

Avec la croissance de l'économie, il faudra poursuivre les efforts en vue de contrer la pollution qui pourrait en découler, notamment les émissions atmosphériques. Ce défi deviendra encore plus complexe avec le développement du commerce international et de nouvelles technologies. De plus, face à l'incertitude des niveaux de financement, il se peut que notre capacité de répondre à ces défis soit compromise. Une priorité-clé consistera à collaborer plus étroitement avec les États-Unis en vue de réduire les émissions transfrontalières. Nous continuerons également de tirer parti des fonds affectés à l'Annexe sur l'ozone, de façon à ce qu'il y ait des retombées pour d'autres activités et sous-résultats telles que la lutte contre le changement climatique.

- Pour obtenir plus de détails au sujet de la qualité de l'air, consultez : http://www.ec.gc.ca/air/introduction_f.html

Priorité 2 : Changements climatiques

Dans le domaine des changements climatiques, la priorité des trois prochaines années consistera à chercher à tenir les engagements que le Canada a pris en vertu du Protocole de Kyoto pour la période de 2008 à 2012. En collaboration avec tous les interlocuteurs, y compris les provinces, les territoires, les municipalités, les milieux d'affaires et l'industrie, les ONG et la population canadienne, nous demeurerons, en 2003-2004, les comeneurs, avec Ressources naturelles Canada, chargés des politiques canadiennes sur les changements climatiques, ainsi que du volet Éducation et sensibilisation du public du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC-SP). Nous dirigerons la gestion du volet science des changements climatiques et nous collaborerons avec Ressources naturelles Canada pour mettre en oeuvre le volet adaptation aux changements climatiques du Fonds d'action pour le changement climatique (FACC) et du Plan d'action 2000. Nous collaborerons aussi avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international aux négociations internationales sur le climat. Nos connaissances scientifiques et nos recherches sur les répercussions et l'adaptation continueront de représenter une contribution importante à l'édification de l'assise de savoir nécessaire pour appuyer une politique et des négociations internationales sur les changements climatiques.

Le point de convergence des efforts passera en grande partie de la ratification du Protocole de Kyoto vers la mise en œuvre du Plan d'action du Canada sur les changements climatiques et la production de rapports. Ces efforts porteront notamment sur la surveillance des gaz à effet de serre , la vérification et la production de rapports en la matière, sur la science du climat, les recherches sur les répercussions et l'adaptation, sur la présentation aux Canadiens et aux

Canadiennes de rapports biennaux sur l'efficacité du plan; sur le début des travaux relatifs au « Rapport concernant le progrès démontrable » qu'il faudra présenter en 2005; et sur le début de la préparation des négociations des cibles du Canada pour la prochaine période d'engagement, laquelle doit débuter au plus tard en 2005. Environnement Canada contribuera au *Rapport fédéral intégré sur les changements climatiques présenté au Parlement* pour la période de 1998 à 2002, que coordonne le Secrétariat du changement climatique.

Pour tenir les engagements du Canada à l'égard des changements climatiques, il faudra notamment continuer de mettre en œuvre les priorités gouvernementales actuelles (p. ex., Plan d'action 2000, FACC) et passer à la troisième année du FACC – Sensibilisations du Public et Science. Le volet FACC-SP sera éventuellement intégré au programme de marketing social du défi aux consommateurs et établira, dans les messages qu'il diffusera, des liens avec le Programme de l'air pur. Après le budget 2003, nous collaborerons avec des partenaires gouvernementaux pour préciser les initiatives du premier volet du plan. Les négociations internationales porteront avant tout sur les sujets des engagements futurs qui suivront 2012 et qui obligeront les émetteurs des pays industrialisés et ceux des pays en développement à adopter des objectifs sur les émissions des gaz à effet de serre, ainsi que sur les préoccupations reliées à la capacité d'adaptation et à l'appui.

Défis et stratégies de gestion

Le premier volet de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques reflétera l'engagement que le gouvernement fédéral a pris de se conformer à l'objectif fixé pour le Canada à Kyoto et appuiera les efforts visant à dégager un consensus avec les provinces et les territoires, l'industrie, d'autres services et interlocuteurs des administrations fédérale, provinciales et municipales.

Parmi les autres défis, mentionnons la nécessité de consulter l'industrie au sujet de la conception de pactes et du régime national d'échanges de droits d'émission, la conception du nouveau Fonds de partenariat qui investira avec les provinces/territoires, les municipalités, les groupes autochtones et d'autres intervenants dans des projets de réduction des émissions, la surveillance des gaz à effet de serre, la vérification et la production de rapports afin de respecter nos engagements prévus dans le Protocole, l'évaluation continue de l'efficacité des nouvelles mesures, sans oublier la prestation de conseils scientifiques afin d'appuyer nos interventions et les négociations futures.

Des travaux en cours visent à assurer que l'on optimise la capacité interne d'Environnement Canada pour appuyer les ressources affectées aux changements climatiques lorsqu'elles deviendront disponibles et pour agir sur l'orientation du plan ou en diffuser la mise en œuvre.

- Pour obtenir plus de détails au sujet de la lutte contre le changement climatique, consultez : http://www.ec.gc.ca/climate/home-f.html

Cadre de rendement du résultat clé :

Le résultat clé de la « *qualité de l'air* » est divisé en cinq sous-résultats. Le tableau qui suit présente ces sous-résultats, ainsi que les résultats intermédiaires, les indicateurs, les cibles, les initiatives et les résultats escomptés pour les trois prochaines années.

Initiatives stratégiques (* voir la note explicative à la fin de la section 3)

Résultat clé : Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air

Sous-résultat 1 : Changements climatiques

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ En préparation.	**Indicateur :** Émissions canadiennes de gaz à effet de serre (GES). **Cible :** Ramener les émissions totales de gaz à effet de serre à 6 p. 100 au-dessous des niveaux de 1990, entre 2008 et 2012. **Indicateur :** Améliorations de l'efficacité de l'économie canadienne en matière d'utilisation du carbone (p. ex. production d'une unité du produit intérieur brut (PIB) en émettant moins de GES). **Indicateur :** Pourcentage de l'énergie de remplacement par rapport à l'énergie totale utilisée.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Mettre en œuvre le Plan d'action 2000 du Gouvernement du Canada sur le changement climatique et le Fonds d'action pour le changement climatique.

- Rôle de comeneur dans la gouvernance du Plan d'action 2000 et du Fonds d'action pour le changement climatique .
- Les initiatives d'environnement Canada comprennent les suivantes :
  - Projet pilote d'élimination et de réduction des émissions et d'apprentissage (Lancé en octobre 2002) – premières réductions des émissions de GES en 2003-2004;
  - Centres de vérification des gaz à effet de serre, activité continue;
  - Défi du leadership – Prêcher par l'exemple, activité continue jusqu'en 2005;
  - Sciences du climat, activité continue jusqu'en 2005;
  - Négociations internationales, activité continue;
  - Éducation et sensibilisation du public en 2003-2004.
- Suivi des émissions de GES découlant des déplacements réalisés dans le cadre des activités d'Environnement Canada en 2003-2004.
- Projet-témoin d'utilisation de biodiésel (en collaboration avec de nombreux partenaires), en 2003-2004.

Les interventions viseront avant tout à mettre en œuvre le Plan du Canada sur le changement climatique.

- Renforcer la collaboration fédérale-provinciale et avec les interlocuteurs, activité continue.
- Lancer aux consommateurs le défi Une tonne, activité continue.
- Meneur ou partenaire pour les activités suivantes : émetteurs importants; programmes (p. ex., Fonds des partenariats); défi Une tonne lancé aux consommateurs; inventaire; registre et production de rapports; activités internationales et science; activité continue.

Sous-résultat 2 : Qualité de l'air

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Amélioration continue des cibles.	**Indicateur :** Les standards pancanadiens (SPC) sur les particules et l'ozone sont révisés et portés au niveau requis pour produire les effets souhaités sur la santé. Réduction des flux transfrontaliers de pollution atmosphérique. **Cible :** Le SPC pour les particules de 2,5 est de 30 µg/m3, dont la moyenne est établie sur 24 heures. Il faudra les atteindre d'ici à 2010. Le SPC sur l'ozone est de 65 parties par milliard (ppg), la moyenne étant établie sur huit heures. Il faudra l'atteindre d'ici à 2010.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Stratégie : Continuer à piloter les discussions du CCME sur les SPC; continuer à améliorer l'assise scientifique sur la qualité de l'air et continuer de fournir de l'appui scientifique, stratégique et socioéconomique.

Résultats escomptés

- Publication, sur le site Web du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), du Document d'orientation sur l'amélioration continue et la préservation des régions non polluées.
- Publication, en 2003, de la mise à jour biennale du Plan fédéral de mise en œuvre sur les particules et l'ozone.
- Revue du standard pancanadien sur les particules, qui s'établit à 2,5, et sur l'ozone, et les recommandations sur la question d'établir un standard sur les grosses (2,5-10) particules.
- Mise à jour sur la science des particules et de l'ozone.
- Collaboration avec les provinces à l'élaboration de SPC sur le mercure provenant de centrales au charbon.
- Mise à jour de la norme de la CSA sur les appareils de chauffage au bois.
- Programme national d'éducation sur le chauffage au bois.
- Évaluation des options pour un programme d'échange des appareils de chauffage au bois.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Réduction de la circulation transfrontalière de la pollution atmosphérique.	**Indicateur :** Mise en œuvre des engagements afin de réduire la pollution atmosphérique (causée par les particules et l'ozone, les précipitations acides et toute autre source émergente) conformément aux accords négociés entre le Canada et les États-Unis. **Cible :** On a estimé que les réductions d'ici à 2010 atteindront 44 p. 100 dans le cas des NOx et 20 p. 100 dans celui des COV, dans la région transfrontalière de l'est du Canada.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Stratégie : Effectuer des analyses des bassins atmosphériques régionaux, des modélisations de la pollution et des études scientifiques, techniques et socioéconomiques conjointes avec les États-Unis pour étayer l'argumentaire en faveur de nouveaux accords.

- Rapport sur des échanges transfrontaliers possibles de NOx et d'oxyde de souffre (Sox) en 2003-2004.
- Rapport conjoint sur les particules transfrontalières au Comité Canada-É.-U. sur la qualité de l'air en 2003-2004.
- Plan d'action fédéral pour la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) provenant de produits de consommation et de produits commerciaux terminé et publié dans la Gazette du Canada en 2003-2004.
- Établissement de standards nationaux sur la teneur en COV de trois catégories de produits au moyen d'un règlement de la LCPE (1999) en 2006.
- Établissement d'une station de surveillance des particules dans le sud de l'Alberta en 2003-2004..

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Réduction des émissions des véhicules, des moteurs et des carburants.	**Indicateur :** Émission des véhicules neufs et de l'équipement non routier neuf causant le smog. **Cible :** Réduction de 90 p. 100 des émissions causes de smog provenant de véhicules neufs d'ici à 2010 par rapport à 2000. **Cible :** Réduction d'au moins 60 p. 100 des émissions causes de smog provenant d'équipement neuf non routier d'ici à 2010 par rapport à 2000.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Mise en œuvre du Règlement sur les émissions des véhicules et des moteurs routiers en 2003-2004.
- Élaboration d'amendements aux Règlements sur le benzène et le soufre dans l'essence en 2003-2004.
- Règlement sur les véhicules et moteurs non routiers :
  - Élaboration du *Règlement sur les émissions des petits moteurs à étincelles non routiers en 2003-2004*;
  - Élaboration du *Règlement sur les émissions des moteurs diesel non routiers en 2003-2004*;
  - Élaboration du *Règlement sur les moteurs marins récréatifs en 2003-2004*;
  - Élaboration du Règlement sur le soufre dans le carburant diesel non routier en 2003-2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Réduction des émissions industrielles et d'autres secteurs.	**Indicateur :** Émissions causes de smog provenant des grands secteurs industriels. **Cible :** Réduction de 50 p 100 par rapport au niveau de 1990 des émissions causes de smog provenant de grands secteurs d'activité dans les régions les plus polluées. **Cible :** Augmentation de 50 p 100 par rapport à l'année de référence du nombre d'entreprises canadiennes qui produisent des rapports sur le développement durable.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Planification d'urgence en vertu de la LCPE (1999) pour le plafonnement des émissions de NOx en Ontario, conformément à l'Annexe sur l'ozone en 2003-2004.
- Réduction de la teneur en soufre du mazout lourd utilisé dans le secteur industriel en 2003-2004.
- Cadre national pour la réduction des émissions des raffineries (CCME) en 2003-2004.

Mise à jour de la norme CSA sur les appareils de chauffage au bois

- Programme national d'éducation sur le chauffage au bois en 2003-2004.
- Évaluation des options pour un programme d'échange des appareils de chauffage au bois en 2003-2004.
- Planification et présentation du 4e Sommet annuel sur le smog de Toronto, engagement fondé sur la collaboration des trois paliers de gouvernement pour lutter contre la pollution atmosphérique dans la région métropolitaine de Toronto, et participation aux activités du Sommet en 2003-2004.
- Rapport de 2002 sur l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques en 2003-2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Les Canadiens prennent des mesures pour réduire la pollution atmosphérique.	**Indicateur :** Les Canadiens et leurs collectivités prennent des mesures pour réduire leurs émissions et appuyer les interventions du gouvernement. **Indicateur** : Les Canadiens prennent des mesures pour réduire la pollution atmosphérique. **Cible :** Augmentation dans les collectivités du nombre des projets portant sur la qualité de l'air et des programmes communautaires de réduction du smog. **Cible :** Augmentation du nombre des navetteurs qui font du covoiturage, utilisent les transports publics et d'autres moyens de transport. **Cible :** Augmentation de l'achat et de l'utilisation de véhicules et d'équipement plus efficients.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Collaborer avec d'autres ministères pour élaborer et appuyer des indicateurs de la qualité de l'air (IQA) en 2003-2004.
- Étendre, en 2003, l'intégration des particules aux indices de la qualité de l'air au Canada afin de produire un meilleur indicateur de la qualité quotidienne de l'air, ainsi que des avertissements et des avis plus réalistes sur la qualité de l'air (fréquence accrue et occurrence pendant toute l'année) en 2003-2004.
- Collaboration avec les municipalités de l'Ontario afin de fournir de l'aide technique et financière à des collectivités locales désireuses d'améliorer la qualité de l'air. Les activités varient d'études sur la qualité de l'air portant sur les systèmes de pavage et d'échappement jusqu'aux plans directeurs sur l'utilisation de la bicyclette, en passant par l'éducation du public par des bulletins et des activités de sensibilisation dans les écoles, l'identification de sources locales de particules polluantes et l'ozone troposphérique en 2003-2004.
- Mobilisation des partenaires pour qu'ils participent à des activités de la Journée de l'air pur dans le cadre de la Semaine de l'environnement en 2003-2004.
- Tenue d'un bout à l'autre du Canada de cliniques d'inspection et d'essai volontaires de véhicules en 2003-2004.
- Programmes de mise au rebut des véhicules très émetteurs en 2003-2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Les Canadiens savent interpréter l'information sur la qualité de l'air et sont conscients des répercussions des mesures qu'ils peuvent prendre. ▪ La population s'engage davantage à prendre des mesures pour réduire son risque et son exposition à la pollution atmosphérique.	**Indicateur :** Les Canadiens ont un meilleur accès à l'information et aux outils permettant d'interpréter l'information sur la pollution atmosphérique et ses répercussions sur la santé, ainsi que sur la santé des populations vulnérables, et en font meilleur usage. **Cible :** Augmentation du nombre de Canadiens qui prennent des mesures pour protéger leur santé et celle des Canadiens vulnérables. **Cible :** Les Canadiens et leurs collectivités participent à la prise de mesures afin de réduire leurs émissions et de soutenir les mesures du gouvernement. **Indicateur :** Les Canadiens savent interpréter l'information sur la qualité de l'air et sont conscients des répercussions des mesures qu'ils prennent.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Programme national de prévision de la qualité de l'air en 2003-2004.
- Élaborer un indice canadien de la qualité de l'air (IQA) fondé sur le risque pour la santé en 2003-2004.
- Poursuivre les programmes de prévisions quotidiennes sur le smog estival (quatre régions) en collaboration avec des provinces et des municipalités en 2003-2004.
- Étendre à la région de l'Atlantique et à d'autres régions le programme de prévisions quotidiennes sur la ventilation hivernale (qui porte sur l'accumulation locale de particules provenant de fumée d'appareils de chauffage au bois) en 2003-2004.
- Lancer des prévisions publiques sur les particules dans la vallée du Bas-Fraser en 2003-2004.
- Faire progresser les modèles de prévision afin de mettre au point des prévisions sur les particules dans d'autres régions. (Possibilités de projets pilotes sur les prévisions relatives aux particules en collaboration avec certaines collectivités) en 2003-2004.
- Projet frontalier – Intégration des particules dans la production de rapports et de cartes (gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre/premiers ministres de l'Est du Canada – GNE/PEC) en 2003-2004.
- Ajout de messages sur la santé reliés à l'IQA et aux particules dans la cartographie GNE/PEC et ailleurs (tout dépend des négociations avec les provinces) en 2003-2004.
- Terminer l'intégration de PM2,5 dans les IQA existants dans le contexte du processus fédéral-provincial des interventions, conformément aux recommandations de 2002 en 2003-2004Élaborer une version révisée du modèle des risques pour la santé dans le cas des IQA (processus piloté par EC en collaboration avec SC) en 2003-2004.
- Activités de communication comprenant les suivantes : Amélioration du programme Météo à l'œil et de programmes dans les écoles et les musées, création de sites Web, sondages, programmes conjoints avec Santé Canada et OENG qui visent les milieux de la santé et d'autre groupes en 2003-2004.

Sous-résultat 3 : Précipitations acides

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Mettre en œuvre la Stratégie pancanadienne des précipitations acides après 2000 et assurer la surveillance de l'écosystème.	**Indicateur :** Émissions canadiennes de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote. **Cible :** Continuer de respecter la limite nationale permanente des émissions de dioxyde de soufre fixée à 3,2 millions de tonnes par année et la cible de la zone de gestion des oxydes de soufre (ZGOS) fixée à 1,75 million de tonnes par année. **Cible :** Réduire les émissions de SO_2 de 50 p. 100 par rapport aux plafonds du Programme de lutte contre les pluies acides dans l'est du Canada, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, avant 2010. **Indicateur :** Réduction des flux transfrontaliers de polluants atmosphériques acidifiants. **Cible :** Réductions des émissions par rapport aux niveaux de 1980 dans les zones américaines touchées par l'Annexe sur les pluies acides : ▪ Pour le SO_2 – d'environ 10 millions de tonnes ordinaires par rapport à 1980; ▪ Pour les NOx – d'environ 2 millions de tonnes ordinaires par rapport à 1980. **Cible :** Entente Canada- États-Unis prévoyant des réductions supplémentaires des émissions de NOx et de SO_2 aux É.-U. (après 2004).

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)	
▪ Continuer d'établir des partenariats scientifiques avec des programmes régionaux afin d'édifier la base de savoir sur les précipitations acides. ▪ Rapport au Comité Canada-États-Unis de la qualité de l'air sur les progrès réalisés pour atteindre les cibles sur les précipitations acides en 2003-2004. ▪ Ratifier le Protocole ONU-CEE de Gothenburg (acidification, eutrophisation et ozone troposphérique) en 2004 pour refléter les éléments du programme canadien qui portent sur les NOx et le SO2, y compris un objectif révisé ZGOS pour le SO2. en 2003-2004. ▪ Confirmer de nouveaux engagements de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse sur la réduction des émissions de SO2 en 2003-2004.	
Sous-résultat 4 : Polluants atmosphériques dangereux	
Résultat(s) intermédiaire(s)	**Indicateur(s)/Cible(s)**
▪ Appuyer des régimes internationaux de restriction des rejets de polluants organiques persistants et de métaux lourds. ▪ Mettre en œuvre des standards pancanadiens pour les émissions de mercure et de ses produits.	**Indicateur :** Dépôt atmosphérique de polluants atmosphériques dangereux (PAD). **Indicateur :** Mise en œuvre de SPC sur les émissions de mercure et de ses produits. **Cible :** En préparation pour le mercure. **Cible :** Quasi-élimination de l'environnement canadien de 12 POP définis dans la Convention sur les POP (mondiale) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)	
▪ Élaborer et terminer le Plan canadien de mise en œuvre sur les polluants organiques persistants (POP) en 2003-2004. ▪ Élaborer et achever la stratégie fédérale en vue des négociations visant l'ajout de nouveaux POP au protocole sur les POP de l'ONU-CEE en 2003-2004. ▪ Mise en œuvre du standard pancanadien sur les émissions de mercure et de ses produits dans des secteurs en particulier en 2003-2004.	
Sous-résultat 5 : Ozone stratosphérique	
Résultat(s) intermédiaire(s)	**Indicateur(s)/Cible(s)**
▪ Mise en œuvre d'un programme sur les substances appauvrissant la couche d'ozone au pays (SAO).	**Indicateur :** Consommation et production au pays de substances appauvrissant la couche d'ozone. **Cible :** Réduire la consommation d'hydrochlorofluorocarbures (HCFC) de 35 p. 100 d'ici à 2004 (année de référence : 1996) et la consommation de bromure de méthyle de 70 p. 100 d'ici à 2003 et de 100 p. 100 d'ici à 2005 (année de référence : 1991).
Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)	
▪ Mise en œuvre du Programme d'élimination graduelle des HCFC et du bromure de méthyle en 2003-2004. (Réglementation en vertu de la LCPE (1999) et autres instruments)	

RÉSULTAT CLÉ : COMPRÉHENSION ET PRÉVENTION OU RÉDUCTION DES MENACES À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET HUMAINE POSÉES PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES ET D'AUTRES SUBSTANCES À RISQUE.

Aborder le problème des substances toxiques, c'est une tâche complexe pour plusieurs raisons. Certaines substances sont préoccupantes en soi et d'autres font partie de problèmes environnementaux et sanitaires de plus grande envergure comme le smog urbain, la qualité de l'eau, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la contamination de l'Arctique. Les substances peuvent provenir de « sources ponctuelles » (p. ex., d'usines en particulier) et de « sources non ponctuelles » (p. ex., échappement des véhicules). Beaucoup de substances qui pénètrent dans l'environnement émanent de sources locales, mais d'autres proviennent au-delà des frontières du Canada. D'autres sont naturelles dans l'environnement (p. ex., métaux lourds) ou émanent de phénomènes naturels, mais découlent principalement de l'activité humaine.

Plans et priorités :

Dans ce contexte, la priorité d'Environnement Canada pour les trois prochaines années afin d'atteindre le résultat clé sera la suivante :

- **Gestion des substances toxiques** – Mettre en œuvre et appliquer la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* [LCPE (1999)]. Les efforts porteront avant tout sur l'évaluation des risques, la réglementation des interventions en cas d'urgence environnementale, les déchets dangereux et l'application de la loi.

Priorité 3 : Substances toxiques

Environnement Canada cherche à satisfaire aux exigences législatives établies par la LCPE (1999) tout en veillant à ce qu'on tienne compte des enjeux environnementaux nouveaux. L'évaluation et la gestion des substances toxiques jouent un rôle vital dans l'atteinte des priorités gouvernementales comme les efforts consacrés à la sécurité nationale, la gestion des lieux contaminés fédéraux et la protection de la santé des Canadiens, et en particulier de celle des peuples autochtones. Outre ses effets négatifs sur la santé et l'environnement, le rejet de ces substances dans l'environnement a des conséquences économiques. La prise de conscience des effets des substances toxiques et des répercussions de leur gestion nous a amenés à nous pencher sur un vaste éventail de problèmes environnementaux, économiques et sociaux qui ont des répercussions sur la santé des Canadiens et sur l'environnement. Notre défi consiste à protéger la santé humaine et l'environnement en cherchant à orienter les comportements vers des pratiques plus écologiques. Il faut à cette fin créer de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de gestion des risques, ce qui comprend des plans de prévention de la pollution et des initiatives volontaires qui reposent sur les partenariats et l'innovation.

Le budget de 2003 renforce l'engagement qu'a pris le gouvernement fédéral de mieux évaluer et gérer les substances toxiques afin de garantir la santé de l'environnement du Canada et de sa population. Le gouvernement fédéral investira 75 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour assurer que le régime de prévention de la pollution est approprié et qu'on s'attaque aux problèmes causés par les produits chimiques antérieurs non évalués présents sur le marché canadien.

L'examen obligatoire de la LCPE (1999) doit commencer en 2005. Il faudra alors réfléchir à l'efficacité des programmes sur le plan de la réduction de l'impact des substances toxiques et d'autres polluants et envisager des amendements possibles à la LCPE (1999). Nous avons intégré des recommandations que la vérificatrice générale a formulées dans sa vérification de 1999 sur la gestion des substances toxiques et dans son rapport de suivi de 2002 afin d'améliorer notre façon de gérer les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes.

Défis et stratégies de gestion

Notre stratégie continue de gestion du risque posé par les substances toxiques vise avant tout à utiliser l'outil qui convient le plus pour atteindre le résultat environnemental visé. Les outils prévus à la LCPE (1999) comprennent de nouvelles mesures comme des plans de prévention de la pollution et varient de l'intervention réglementaire aux mécanismes à participation volontaire. Nous sommes déterminés à établir des partenariats efficaces avec l'industrie, d'autres paliers de gouvernement, y compris les provinces, les territoires et les municipalités, des groupes autochtones, ainsi que d'autres ministères.

Environnement Canada catalyse et facilite l'établissement de partenariats stratégiques qui stimulent et appuient le leadership de la durabilité dans les entreprises canadiennes. Ces partenariats ne font pas que produire des résultats pour la protection de l'environnement et de la santé des Canadiens : ils aident aussi à approfondir l'engagement des entreprises envers des pratiques harmonisées avec le concept du développement durable. Les entreprises profitent de technologies « écoefficientes » qui aident à réduire leurs coûts de production et aussi en répondant à une demande croissante de produits et de services écologiques.

Dans le cadre des activités du gouvernement fédéral visant à améliorer la sécurité personnelle et économique des Canadiens et des Canadiens, à prévenir les activités terroristes ainsi qu'à protéger l'environnement et la santé et la sécurité humaines, le Ministère continue de mettre en place des mesures dans les domaines suivants : urgences environnementales, déchets dangereux et sites contaminés ainsi que promotion de la conformité et application de la loi.

Évaluation des risques

Pour comprendre les risques posés par les substances toxiques et les substances préoccupantes, Environnement Canada veut, d'ici à 2006, classer en catégories les 23 000 substances inscrites sur la liste intérieure des substances en fonction de critères liés à la toxicité persistante, bioaccumulative et inhérente. Une évaluation plus poussée des risques liés aux substances qui satisfont aux critères de classement visera à déterminer si elles sont toxiques au sens de la LCPE (1999). Certaines substances toxiques posent des risques très élevés. Ces substances ne figurent pas seulement sur la liste des substances toxiques prévue dans la loi : on les ajoutera à la liste de quasi-élimination qui sera créée cette année.

Gestion des risques

Dans le cas des substances toxiques, il faut mettre en place des instruments de gestion des risques dans les délais prescrits par la loi. Administré par Environnement Canada en collaboration avec Santé Canada, le Processus de gestion des substances toxiques constitue une nouvelle démarche que l'on suit pour mettre au point des outils de gestion, y compris des moyens de prévention ou de contrôle des substances déclarées toxiques en vertu de la LCPE (1999). Environnement Canada et Santé Canada utiliseront ce mécanisme pour mettre au point des mesures de gestion des risques de façon à garantir que les consultations des interlocuteurs sont efficaces et que l'on respecte les calendriers de gestion des substances toxiques établis dans la nouvelle loi. La LCPE (1999) permet de recourir à de nouveaux moyens flexibles comme les plans de prévention de la pollution.

Le processus de gestion des substances toxiques pivote sur l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques. Ce document décrit comment on s'attaquera aux risques que posent, pour la santé humaine et l'environnement, l'utilisation ou le rejet de chaque substance toxique. Au cours de la prochaine année, nous publierons des stratégies de gestion des risques pour au moins 10 substances toxiques. Nous collaborons aussi avec les municipalités et les provinces pour comprendre les risques posés par les effluents d'eaux usées et aborder le problème. Environnement Canada prévoit proposer, en publiant un avis dans la *Gazette du Canada* au printemps 2003, que certains propriétaires ou exploitants choisis d'installations de traitement des eaux usées doivent préparer des plans de prévention de la pollution afin de lutter contre des substances toxiques ciblées contenues dans les effluents.

Gestion des substances nouvelles

Environnement Canada s'efforce aussi d'empêcher de nouvelles sources de pollution de pénétrer dans l'environnement. Dans le cadre de notre Programme des substances nouvelles, l'industrie doit prévenir Environnement Canada de toute substance nouvelle (produits chimiques, polymères et produits animés de la biotechnologie) qu'elle propose de fabriquer ou d'importer. Environnement Canada et Santé Canada reçoivent habituellement de 800 à 1 000 déclarations de substance nouvelle par année. On prend des mesures appropriées de gestion des risques. Au cours des prochaines années, le secteur d'activité de l'environnement sain cherchera à mettre en œuvre une série de recommandations issues des consultations des interlocuteurs pour rationaliser la réglementation, rendre les programmes plus transparents, améliorer la prestation des services et intensifier la coopération internationale avec d'autres niveaux de compétence. Des évaluations environnementales assurent en outre que l'on tient compte des effets environnementaux des nouvelles activités fédérales et industrielles et qu'on les atténue le plus possible. La nouvelle version de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, qui devrait recevoir la sanction royale cette année, donnera plus d'importance au suivi des évaluations environnementales et améliorera la prise en compte des effets cumulatifs.

Urgences environnementales et enjeux marins

En vertu de la LCPE (1999), nous prenons des mesures pour réduire la probabilité et l'impact des urgences environnementales, qu'elles soient causées par un accident, le vandalisme ou le terrorisme. Nous allons plus précisément promulguer un règlement obligeant les établissements qui gèrent un volume-seuil déterminé de substances toxiques ou d'autres substances dangereuses représentant une menace pour la santé humaine ou la qualité de l'environnement à établir des plans d'intervention en cas d'urgence environnementale. Ces plans porteront sur la prévention, la préparation, les interventions et la reprise des activités.

Environnement Canada poursuivra ses travaux afin de satisfaire aux exigences internationales et à celles qu'impose la LCPE (1999) en matière de protection des environnements côtiers et marins contre les activités et les sources de pollution sur terre et en mer. Nous préviendrons plus précisément l'immersion de substances nocives par un mécanisme d'attribution de permis et au moyen d'un système de surveillance des lieux d'immersion. Nous nous acquitterons aussi de nos responsabilités à l'égard de la classification des zones coquillières en vertu du Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques et nous aborderons de nouveaux enjeux marins.

Déchets dangereux et lieux contaminés

Nous sommes en train de mettre au point des tests et de mettre en œuvre un système protégé en temps réel de suivi des importations et des exportations de déchets dangereux au moyen d'initiatives cybergouvernementales comme la « carte à puce » et des mécanismes d'établissement de manifestes électroniques. Nous améliorerons aussi le régime de gestion des déchets dangereux au Canada en mettant à jour la réglementation et en créant de nouveaux règlements comportant des critères de gestion respectueuse de l'environnement (GRE). Il en découlera une amélioration des pratiques de gestion des risques aux établissements de recyclage, de traitement et de stockage qui traitent des déchets dangereux importés et exportés. Au cours des cinq prochaines années, nous poursuivrons parallèlement notre travail avec les gouvernements provinciaux, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), pour assurer l'application de ces critères de GRE d'un bout à l'autre du Canada.

Environnement Canada se concerte avec d'autres ministères en vue d'appuyer la province de la Nouvelle-Écosse et la collectivité dans leurs efforts visant à élaborer des solutions pour les mares de goudron de Sydney.

Promotion de l'observation et application de la Loi

Le secteur d'activité de l'environnement sain est déterminé à collaborer avec nos interlocuteurs pour assurer la promotion et l'application efficaces de l'observation de notre régime de réglementation. Il y a observation lorsqu'on informe les milieux réglementés au sujet des lois antipollution du Canada, des activités d'application et de la promotion de l'observation. On crée de nombreux partenariats pour maximiser nos efforts en mobilisant des partenaires comme la GRC, l'ADRC, la Garde côtière canadienne, le MPO, ainsi que des ministères et des services provinciaux et territoriaux. La collecte de renseignements joue un rôle clé en accélérant les examens et les inspections d'entreprises légitimes qui se conforment à la réglementation, ce qui permet de concentrer des ressources limitées sur des activités et des entreprises à l'égard desquelles l'application convient davantage. Les renseignements appuient les activités des agents chargés d'appliquer la loi et donnent à la haute direction une connaissance objective des enjeux nouveaux.

Terres fédérales et autochtones

Nous sommes aussi voués à améliorer la gestion des risques environnementaux sur les terres fédérales et autochtones. À cette fin, nous élaborons une norme qui produira un cadre plus intégré afin de prévenir efficacement la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines qui provient de réservoirs situés sur les terres fédérales et autochtones.

Cadre de rendement du résultat clé :

Le résultat clé qui a trait aux « substances toxiques » est divisé en cinq sous-résultats. Le tableau qui suit présente ces sous-résultats, ainsi que les résultats intermédiaires, les indicateurs, les cibles, les initiatives et les résultats escomptés pour les trois prochaines années.

Initiatives stratégiques (* voir la note explicative à la fin de la section 3)

Résultat clé : Compréhension, prévention ou réduction des menaces à la santé environnementales et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.	
Sous-résultat 6 : Substances existantes	
Résultat(s) intermédiaire(s)	**Indicateur(s)/Cible(s)**
▪ En préparation. ▪ Des recherches visent à évaluer les menaces que les substances toxiques représentent pour les écosystèmes aquatiques, à réagir au fur et à mesure aux nouveaux enjeux et à diffuser de nouvelles connaissances scientifiques.	**Indicateur :** Identification des « substances toxiques au sens de la LCPE (1999) ». **Cible :** Classer par catégories, d'ici à 2006, les quelque 23 000 substances inscrites sur la LIS (en collaboration avec Santé Canada). **Cible :** Procéder à une évaluation préalable du niveau de risque des substances persistantes et présentant une toxicité intrinsèque, ou bioaccumulables et présentant une toxicité intrinsèque, ou bioaccumulables, persistantes et présentant une toxicité intrinsèque, d'une manière qui permet d'assurer que des ressources sont affectées comme il se doit aux substances préoccupantes.

	Cible : Évaluation d'autres substances préoccupantes qui sont frappées d'une interdiction ou d'une restriction rigoureuse par d'autres administrations intérieures ou internationales. **Cible :** Repérage rapide des enjeux nouveaux et qui prennent forme. **Cible :** Prestation de conseils scientifiques solides aux décideurs.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Décisions sur la catégorisation initiale de quelque 600 substances organiques figurant sur la LIS en 2003-2004.
- Publication de déclarations des ministres d'Environnement Canada et de Santé Canada dans la *Gazette du Canada* pour recommander au gouverneur en conseil d'ajouter à la liste des substances toxiques de l'annexe 1 (LSIPI 1) de la LCPE (1999) des substances désignées dans le cadre du processus de la LSIP 2 et du suivi de la LSIP1 en 2003-2004.
- Mise au point d'un mécanisme d'échange d'information et établissement de critères à appliquer à l'examen des décisions d'autres secteurs de compétence en 2003-2004.
- Poursuivre l'évaluation en cours et entreprendre de nouvelles évaluations déclenchées par la LCPE (1999) en 2003-2004.
- Effectuer des recherches sur l'occurrence, la persistance, le sort et les effets qu'ont sur les environnements aquatiques des produits chimiques toxiques prioritaires comme les polluants organiques persistants (POP) candidats, les substances qui perturbent le système endocrinien (SPSE), les pesticides, les produits pharmaceutiques et les produits d'hygiène personnelle en 2003-2004.
- Effectuer des recherches au sujet des effets des nutriments, des agents pathogènes et des cultures génétiquement modifiées sur les environnements aquatiques en 2003-2004.
- Publier, un projet d'avis dans la *Gazette du Canada*, partie I, pour demander l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution dans les usines textiles utilisant un procédé humide en 2003-2004.
- Intégrer les commentaires reçus à l'avis de plans de prévention de la pollution afin de publier l'avis final en 2003-2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	**Indicateur(s)/Cible(s)**
▪ Mesures de gestion des risques contre les sources les plus préoccupantes des substances ajoutées à l'annexe 1.	**Indicateur :** Des mesures de prévention et de contrôle sont en place pour les usages et les rejets nationaux de substances toxiques. **Cible :** Chaque année, on s'attend à ce que de 10 substances soient déclarées toxiques en vertu de la LCPE (1999).

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Utiliser l'éventail complet des instruments prévus à la LCPE (1999) (y compris les règlements, guides, codes de pratique, plans de prévention de la pollution, etc.) pour gérer et contrôler les substances restantes des LSP1 et 2 (p. ex., effluents des usines de textile, effluents des eaux usées municipales, solvants chlorés) et d'autres substances toxiques. Parmi les instruments à terminer en 2003-2004, mentionnons des amendements au *Règlement sur certaines substances toxiques interdites* afin d'y ajouter la benzidine et l'hexachlorobenzène, le *Règlement sur le dégraissage aux solvants* et les exigences prévues dans les plans de prévention de la pollution portant sur l'acrylonitrile et le dichlorométhane.
- Proposer des amendements afin de rationaliser le *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers* pris en vertu de la *Loi sur les pêches* en 2003-2004.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes à participation volontaire visant à réduire à la fois l'utilisation et les rejets de substances toxiques par les secteurs industriels en 2003-2004.
- Mettre au point une stratégie innovatrice de gestion des risques (comme la responsabilité prolongée des producteurs et la gestion du cycle de vie) en 2003-2004.
- Mettre en œuvre des standards pancanadiens sur les amalgames dentaires au mercure en 2003-2004.
- Chercher à protéger les environnements côtiers et marins contre l'immersion sans contrôle en mer et les activités terrestres, ainsi que les sources de pollution en 2003-2004.
- Réalisation du Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques.

Effluents des usines de textile

- Publier un projet d'avis dans la *Gazette du Canada*, partie I, pour demander l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution dans les usines de textile utilisant un procédé humide en 2003-2004.
- Intégrer les commentaires reçus à l'avis de plans de prévention de la pollution afin de publier l'avis final en 2004-2005.
- Eaux usées municipales
- Instrument proposé au sujet de l'ammoniac dissous dans l'eau, des chloramines inorganiques et des effluents d'eaux usées chlorées publié dans la *Gazette du Canada*, partie 1, au plus tard en juin 2003, comme première étape de l'élaboration d'une stratégie à long terme sur les effluents d'eaux usées. Publications de l'instrument final dans la *Gazette du Canada* en 2004-2005.
- Établir un traitement adéquat des eaux usées au Canada afin de s'attaquer aux risques pour la santé humaine et de l'écosystème, les ressources halieutiques et les loisirs. Déclencher des interventions en codirigeant avec la Saskatchewan un exercice de délimitation sous les auspices du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) / Comité de planification et des politiques environnementales (CPPE) à terminer en 2003-2004.

Mares de goudron de Sydney

- Diriger l'achèvement des activités prévues à l'accord de partage des coûts (plan de la phase 1) en 2003-2004.
- Mettre en œuvre une stratégie de transition pour la phase 2 de la remise en état complète des lieux en 2003-2004.

Déchets dangereux

- Moderniser/élaborer plusieurs règlements (y compris des règlements sur l'importation et l'exportation de déchets contenant des BPC, l'importation et l'exportation de déchets dangereux et de matières dangereuses recyclables, le stockage des BPC, l'utilisation des BPC, l'importation et l'exportation de déchets non dangereux réglementés et le transport interprovincial/territorial de déchets dangereux) en 2003-2004.
- Collaborer avec les provinces pour élaborer un régime national de gestion écologique des déchets dangereux et des substances recyclables afin d'atteindre nos buts nationaux et de satisfaire à nos obligations internationales découlant de la Convention de Bâle, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de la Commission de coopération environnementale (CCE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2003-2004.
- Élaborer, tester et mettre en œuvre des systèmes de suivi en temps réel des importations et des exportations de déchets dangereux par des initiatives de cybergouvernement comme la « carte à puce » et l'établissement de manifestes électroniques en 2003-2004.

Création de partenariats afin d'appuyer le leadership en durabilité

- Environnement Canada cherche à établir des partenariats avec des experts et des sociétés afin de mobiliser le secteur financier pour définir les risques financiers et les possibilités liés à la performance environnementale des entreprises. Les activités comprennent notamment la coordination des expertises afin de définir, d'élaborer et d'appuyer l'argumentaire en faveur de la durabilité des entreprises en 2003-2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ En préparation.	**Indicateur :** Conformité accrue aux règlements. **Cible :** En préparation.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- En préparation.

Sous-résultat 7 : Substances nouvelles

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Prévention de l'utilisation non autorisée de substances nouvelles ou d'utilisations nouvelles de substances existantes.	**Indicateur :** Toutes les substances déclarées ont été évaluées, et l'on a établi les conditions ou autres moyens de contrôle dans les délais réglementaires pour toutes les substances que l'on soupçonne d'être toxiques. **Cible :** En préparation.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Traiter et évaluer toutes les déclarations de substance nouvelle (plus de 800 par année) et prendre les mesures appropriées de gestion des risques dans les délais prescrits en 2003-2004.
- Mettre en œuvre les recommandations issues des consultations publiques au sujet de la modification du *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* et le Programme sur les substances nouvelles en 2003-2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Obligations satisfaites en vertu du Programme des substances nouvelles dans le cas des lois qui ne figurent pas dans la liste de la LCPE (1999).	**Indicateur :** En préparation. **Cible :** En préparation.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Gestion des effets environnementaux cumulatifs dans le Nord en 2003-2004.
- Appuyer les activités de Santé Canada relatives à la nouvelle R*églementation sur les aliments et drogues* et collaborer avec le ministère des Pêches et des Océans et l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour établir un régime approprié concernant les poissons et les animaux transgéniques en 2003-2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Protection de la diversité biologique conformément au cadre du Protocole de Cartagène sur la biosécurité.	**Indicateur :** En préparation. **Cible :** En préparation.
Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)	
▪ En préparation .	
Résultat(s) intermédiaire(s)	**Indicateur(s)/Cible(s)**
▪ Évaluation environnementale.	**Indicateur :** À déterminer. **Cible :** À déterminer.
Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)	
▪ Mettre en œuvre la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) en attendant son adoption par le Parlement (présentation d'évaluation environnementale non dotée) et donner au personnel de la formation afin d'assurer que le Ministère se conforme à la législation révisée, activité continue.	
Sous-résultat 8 : Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)	
Résultat(s) intermédiaire(s)	**Indicateur(s)/Cible(s)**
▪ Les substances toxiques persistantes, bioaccumulables et anthropiques sont quasi éliminées.	**Indicateur :** Moyens de prévention ou de contrôle en place pour les substances persistantes, bioccumulables et toxiques. **Cible :** Ramener les rejets de substances PBT au-dessous du niveau le plus faible mesurable.
Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)	
▪ Établir et tenir une liste de substances dont la quasi-élimination est prévue en vertu de la LCPE (1999) en 2003-2004. ▪ Appuyer la mise en œuvre de standards pancanadiens sur les dioxydes et les furanes dans des secteurs clés, y compris le frittage du fer, la sidérurgie et les incinérateurs fédéraux en 2003-2004.	

3.2 Résultat stratégique — Conserver la biodiversité des écosystèmes sains.

A – APERÇU

Par son secteur d'activité de la nature, Environnement Canada conserve la biodiversité dans des écosystèmes sains.

Par son secteur d'activité de la nature, Environnement Canada cherche à conserver la biodiversité dans des écosystèmes sains en établissant des stratégies communes de durabilité pour les espèces sauvages et les écosystèmes du Canada, en aidant les scientifiques à comprendre l'écosystème et en établissant des partenariats pour améliorer la santé des écosystèmes importants à l'échelon national. Environnement Canada s'acquitte aussi des attributions fédérales en matière de gestion des espèces sauvages (particulièrement des oiseaux migrateurs et des espèces en péril), des eaux douces et des terres humides, et adopte les politiques et les pratiques sur les sciences et les technologies qui sont utilisées dans tout le Ministère.

Le Plan stratégique 2000 du Service canadien de la faune décrit en détail l'orientation et l'envergure du programme des espèces sauvages d'Environnement Canada pour la période de 2000 à 2010. Il illustre les défis et les possibilités que présentent les mandats et les pouvoirs que la Loi accorde au Ministère, les attentes des partenaires et du public, les besoins en ressources et les limitations en la matière et, ce qui est de la plus grande importance, l'urgence croissante des préoccupations canadiennes sur le plan de la conservation des espèces sauvages.

Par ses travaux scientifiques axés sur l'écosystème, Environnement Canada fait avancer les connaissances scientifiques et la compréhension des systèmes en surveillant : l'environnement de manière à repérer les changements qui se produisent dans les écosystèmes canadiens; créant le savoir scientifique nécessaire pour comprendre les effets de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes; élaborant des solutions scientifiques; en formulant des recommandations et en concevant des outils qui permettent d'appuyer la prise de mesures de gestion et la mise au point de techniques de remise en état de l'écosystème; ainsi qu'en établissant des résultats axés sur les sciences pour assurer la qualité de l'environnement canadien et la santé de l'écosystème.

Environnement Canada a lancé de nombreuses initiatives visant à promouvoir les démarches axées sur l'écosystème qui répondent aux problèmes particuliers de régions et de collectivités ciblées. Ces initiatives portent sur des préoccupations environnementales, économiques et sociales. Les grandes initiatives axées sur l'écosystème comprennent le Plan d'assainissement du littoral atlantique, le Plan d'action Saint-Laurent, Grands Lacs 2020, l'Étude des bassins et des rivières du Nord, l'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord et l'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia/Plan d'action sur le bassin de Georgia.

Résultats clés :

Par son secteur d'activité de la nature, Environnement Canada vise à atteindre, en partenariat avec d'autres intervenants, les trois résultats clés suivants :

- ❑ conservation de la diversité biologique;

- ❑ compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes;
- ❑ conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.

B – DÉPENSES PRÉVUES SELON LE RÉSULTAT STRATÉGIQUE

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003*	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Résultats clés				
• Conservation de la diversité biologique.	85,7	92,0	94,6	62,9
• Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.	47,4	43,2	41,3	40,7
• Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.	65,1	65,2	65,9	65,1
Dépenses prévues brutes	198,2	**200,4**	201,8	168,7
Moins : Recettes disponibles	(10,2)	(7,7)	(7,6)	(7,6)
Dépenses prévues nettes	188,8	**192,7**	194,2	161,1

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Note: Les montants présentés ci-haut incluent le financement annoncé lors du budget 2003. À ce point, les dépenses sont prévues en tant que fonds opérationnels puisque les montants dépendront des consultations interministérielles et du processus d'approbation du Gouvernement.

Dépenses prévues brutes par facteur d'intrant, 2003-2004
($200,4 millions de dollars)

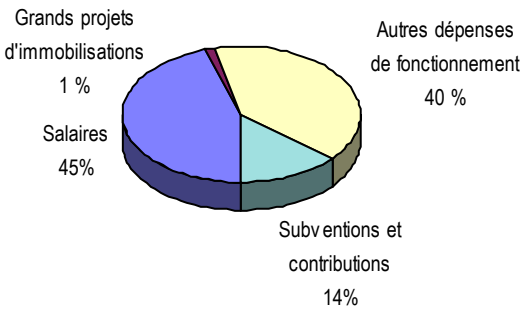

C – Plans, priorités et cadre de rendement par résultat clé

RÉSULTAT CLÉ : CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Même s'il est béni par une abondances de ressources naturelles, le Canada n'est pas à l'abri des menaces. Des terres humides continuent de disparaître, les forêts anciennes de la côte ouest et des zones boréales rétrécissent et il reste au Canada moins de 5 p. 100 de ses prairies à herbe haute et

de 10 p. 100 des forêts caroliniennes de l'Ontario. La disparition de terres agricoles à haut rendement, la pollution ou l'épuisement de l'eau et du sol, la perte critique de couverture végétale et de biodiversité, ainsi que l'extinction ou la disparition imminente de certaines espèces du Canada sont attribuables à des facteurs de stress continus. On sait en fait que 12 espèces aborigènes du Canada sont disparues tandis que 403 autres sont reconnues comme préoccupantes, menacées, en danger ou disparues. Sans une intervention stratégique continue de tous les gouvernements, d'intervenants de l'extérieur et de la population canadienne, la perte de biodiversité s'alourdira au Canada, ce qui exercera des pressions sur les écosystèmes et aggravera les problèmes environnementaux, économiques et sociaux.

Plans et priorités :

Les priorités d'Environnement Canada pour les trois prochaines années seront les suivantes :

- ❑ mettre en oeuvre la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril;
- ❑ mettre en œuvre l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord;
- ❑ élaborer une stratégie des aires protégées;
- ❑ établir les quatre priorités de la Stratégie canadienne de la biodiversité.

Priorité 1 : Mettre en œuvre la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril

Les priorités à venir pour mettre en œuvre une Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril comprennent : une collaboration régionale avec les provinces et les territoires pour établir des ententes bilatérales en vertu de l'Accord sur la protection des espèces en péril; la mise en œuvre de la quatrième année du Programme d'intendance des habitats et la réalisation d'une évaluation des résultats du programme jusqu'à maintenant ainsi que la proclamation et le début de la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Parmi les autres initiatives qui aideront à atteindre les objectifs à long terme de ce programme, mentionnons les mesures relatives au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et le processus national de rétablissement des espèces en péril (RESCAPE – Rétablissement des espèces canadiennes en péril).

Les espèces sauvages ont tendance à relever de la compétence fédérale, ou de celle des provinces ou des territoires, mais les mesures prises pour les protéger doivent être définies et prises de concert. Ces démarches sont décrites brièvement dans : Une politique des espèces sauvages pour le Canada; la Stratégie canadienne de la biodiversité (SCB); l'Accord pour la protection des espèces en péril; l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) et la Stratégie nord-américaine de conservation de la biodiversité en préparation. Le Ministère continuera d'appuyer et d'améliorer ces démarches tout en essayant de s'acquitter de son mandat en matière de conservation.

- Pour en savoir davantage au sujet des espèces en péril du Canada, visitez http://www.cws-scf.ec.gc.ca/theme.cfm?lang=f&category=12

Priorité 2 : Mettre en œuvre l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

En 1995, le Protocole modifiant la Convention concernant les oiseaux migrateurs a été conclu, mettant à jour ce traité historique. Ce traité international accorde la priorité à la conservation des oiseaux migrateurs d'Amérique du Nord et reconnaît les droits ancestraux et issus de traité des peuples autochtones du Canada. Comme le protocole est maintenant en vigueur, on se tourne vers une nouvelle démarche plus intégrée de conservation des oiseaux migrateurs mise en œuvre à l'échelle internationale et au Canada. L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord vise à permettre d'appliquer l'éventail complet des programmes de conservation des oiseaux au moyen de partenariats régionaux d'aménagement qui ont une assise biologique. Les quatre piliers de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord sont : le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS); Envolées d'oiseaux aquatiques pour les oiseaux aquatiques et les oiseaux marins; le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage pour les oiseaux de rivage et Partenaires en vol pour les oiseaux terrestres.

Les priorités à court terme reliées à la mise en œuvre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord comprennent l'élaboration d'une stratégie pour la région boréale et la conclusion, entre des ministères fédéraux, d'une entente sur la coordination des enquêtes et de l'application de la loi afin de protéger les oiseaux marins du Canada contre les rejets chroniques d'eau de cale mazouteuse par des navires en mer.

L'évaluation des répercussions sur les espèces sauvages d'activités industrielles et commerciales comme l'exploitation minière, l'exploitation forestière, l'agriculture, la mise en valeur de l'énergie et le transport demeure une priorité pour le Ministère. C'est pourquoi Environnement Canada continuera de collaborer avec d'autres ministères fédéraux, des organisations non gouvernementales et des associations du secteur des ressources pour favoriser des activités industrielles durables afin de maintenir l'intégrité écologique et de conserver la biodiversité. L'augmentation du nombre des partenaires de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord pour y inclure des membres des secteurs forestiers et miniers est un bon exemple de cette approche.

- Pour en savoir davantage sur l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), visitez : http://www.cws-scf.ec.gc.ca/birds/nabci_f.cfm

Priorité 3 : Élaborer une stratégie des aires protégées

Des initiatives nouvelles et des mesures en cours d'Environnement Canada visent à protéger, conserver et rétablir des habitats importants pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. Tous les programmes comprennent un volet intendance et prévoient la collaboration avec des partenaires clés, soit des propriétaires fonciers et des utilisateurs des ressources, pour établir un ensemble commun d'objectifs en matière de conservation. Nous atteignons nos résultats grâce à des activités comme le programme Dons écologiques, le Programme d'intendance de l'habitat, le PNAGS et notre propre réseau ministériel d'aires protégées sous la forme de refuges d'oiseaux migrateurs et de réserves nationales d'espèces sauvages. Ces programmes permettent au Ministère d'exercer son influence sur des programmes d'intendance d'une valeur d'environ 100 millions de dollars. Cette année, le Ministère visera avant tout à faire progresser sa Stratégie sur les aires protégées et à s'attaquer à certains des problèmes associés au réseau de réserves nationales d'espèces sauvages et de sanctuaires d'oiseaux migrateurs du Ministère.

Le défi qui consiste à résoudre le problème des pressions exercées sur les espèces sauvages et leur habitat au niveau de l'utilisation du territoire, à cause de facteurs environnementaux, sociaux et économiques, prend de plus en plus d'ampleur. Le Ministère cherchera à relever le défi en faisant progresser des initiatives comme : l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord; en élaborant des stratégies régionales (comme la Stratégie pour la région boréale); en mettant en œuvre le Programme d'intendance du Canada; en faisant progresser sa stratégie pour les aires protégées; et en contribuant à une stratégie fédérale pour les aires protégées.

Priorité 4 : Établir les quatre priorités de la Stratégie canadienne de la biodiversité

Lorsqu'il s'agit de diriger les efforts nationaux visant à définir la réponse du Canada à la Convention, Environnement Canada joue un rôle de coordonnateur, de catalyseur et de facilitateur des politiques. Il agit par l'intermédiaire d'un réseau étendu de contacts dans l'administration fédérale et à l'extérieur. Sur la scène fédérale, un Comité interministériel de la biodiversité donne des conseils et détermine des orientations sur des enjeux stratégiques nationaux et internationaux. Le Groupe de travail fédéral/provincial/territorial sur la biodiversité concentre ses efforts sur les enjeux nationaux, tandis que le Forum canadien sur la biodiversité (FCB) offre à un vaste éventail d'interlocuteurs (y compris des représentants de nombreux secteurs des administrations publiques, de l'industrie, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales) une tribune où conseiller les gouvernements. Environnement Canada collabore aussi avec des groupes autochtones pour faire progresser des enjeux de la Convention qui les intéressent. Le Ministère lance en outre tout un éventail d'activités de sensibilisation et d'éducation du public en aidant à créer des outils et des systèmes d'application nationale.

En 2003-2004, les efforts viseront avant tout à collaborer avec les gouvernements des provinces et des territoires et d'autres ministères pour faire progresser les plans liés à chacune des quatre priorités de la SCB auxquelles les ministres ont donné leur aval au cours de la réunion ministérielle conjointe de septembre 2002. Ces quatre priorités sont les suivantes : établir pour le Canada un programme des sciences de la biodiversité qui comprendra un volet gestion de l'information biologique; mettre en valeur notre capacité de surveiller l'état et des tendances de la biodiversité et d'en faire rapport; comprendre la menace que posent les espèces exotiques envahissantes et y apporter des solutions (ce faisant, Environnement Canada donnera suite aux recommandations sur les espèces envahissantes contenues dans le rapport 2002 de la vérificatrice générale) et mobiliser les Canadiens dans le contexte des tendances de la biodiversité.

- Pour en savoir davantage sur la Stratégie canadienne de la biodiversité (SCB), visitez : http://www.bco.ec.gc.ca/bco/fr/activities/ProjectsDomestCBS.cfm

Défis et stratégies de gestion (Priorités 1, 2, 3 et 4)

Même si les obligations et les défis du Ministère en matière de conservation ont continué de prendre de l'ampleur, les ressources nécessaires pour relever certains des défis n'ont pas augmenté proportionnellement. Par conséquent, nos partenariats sont plus importants que jamais. Des partenaires non gouvernementaux sont reconnus de plus en plus comme des intervenants à part entière de la conservation des espèces sauvages, apportant à la table des connaissances techniques, des ressources et d'autres façons de faire. Le Ministère continuera de favoriser les

partenariats avec les organisations de conservation des espèces sauvages, les universités, les associations de l'industrie et les propriétaires fonciers d'un bout à l'autre du Canada.

La libre circulation de plus en plus importante des marchandises et des personnes est à l'origine de défis croissants sur le plan de la conservation des espèces sauvages. Les risques accrus de colonisation par des espèces envahissantes, ainsi que les menaces auxquelles font face les espèces migratrices en dehors du Canada, alourdissent les préoccupations internationales. On considère maintenant que beaucoup de conventions et d'ententes internationales dont le Canada est signataire imposent de nouvelles obligations tout en offrant de nouvelles possibilités. En même temps que d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, Environnement Canada s'attaque actuellement au problème des espèces envahissantes dans le contexte des quatre engagements de la Stratégie canadienne de la biodiversité (SCB) auxquels il est prioritaire de donner suite.

Il faut instaurer de nouveaux régimes de réglementation et de conservation pour tenir compte de l'exploitation et du savoir traditionnels et permettre aux peuples autochtones de participer activement à la gestion des espèces sauvages. Le Ministère a élaboré un projet de Stratégie de participation des Autochtones afin de s'attaquer à certains de ces problèmes.

Cadre de rendement du résultat clé :

Le résultat clé « Conservation de la biodiversité » est subdivisé en quatre sous-résultats. Le tableau qui suit présente ces sous-résultats, ainsi que les résultats intermédiaires connexes, les indicateurs, les cibles, les initiatives et les résultats escomptés pour les trois prochaines années. À noter que la mention « SDD » signale les engagements qui font partie de la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.

Initiatives stratégiques (* voir la note explicative à la fin de la section 3)

<table>
<tr><th colspan="2">Résultat clé : Conservation de la diversité biologique</th></tr>
<tr><th colspan="2">Sous-résultat 1 : Les espèces en péril sont conservées.</th></tr>
<tr><th>Résultat(s) intermédiaire(s)</th><th>Indicateur(s)/Cible(s)</th></tr>
<tr><td>▪ Mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la protection des espèces en péril.
▪ Mise en œuvre de la Loi sur les espèces en péril (LEP).
▪ Continuer de mobiliser les organismes et les collectivités autochtones.
▪ Continuer de recourir aux consultations et à la participation des intervenants pour produire les résultats escomptés.</td><td>Indicateur : Changement de la situation des espèces avec le temps.
Indicateur : Tendances du rétablissement des espèces en péril, pourcentage d'espèces d'oiseaux migrateurs menacées et en danger de disparition dont certaines populations sont stabilisées ou augmentent.
Cible : Les espèces menacées ou en danger de disparition qui sont de compétence fédérale respectent les objectifs des stratégies de rétablissement et des plans d'action d'ici à 15 ans.
Cible : Aucune espèce préoccupante relevant de la compétence fédérale ne figure sur la liste des espèces menacées ou en danger de disparition.
Cible : Les espèces en péril sont protégées par la mise en œuvre continue, par tous les niveaux de compétence, de l'Accord pour la protection des espèces en péril au Canada.</td></tr>
<tr><th colspan="2">Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)</th></tr>
<tr><td colspan="2">▪ Collaboration régionale avec les provinces et les territoires pour rédiger des ententes bilatérales (Colombie-Britannique, Yukon et Ontario).
▪ Élaboration et début de la mise en œuvre du plan du Programme des espèces en péril avant la fin de 2003.
▪ Mise en œuvre continue du Programme d'intendance de l'habitat (PIH) : mise en œuvre de la quatrième année du PIH et évaluation du programme jusqu'à maintenant suivant la stratégie d'évaluation décrite dans le Cadre de responsabilisation et de gestion axé sur les résultats; mise en œuvre du système national de suivi des projets qui établit un lien entre le rétablissement et les initiatives du PIH (2003-2004).</td></tr>
</table>

Sous-résultat 2 : Les populations d'oiseaux migrateurs sont conservées.

Buts intermédiaires	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Début de la mise en œuvre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) qui se poursuit avec de nouveaux partenaires. ▪ La mise à jour 2003 du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) est terminée, signée par le Canada, les États-Unis et le Mexique et mise en œuvre au Canada par des projets conjoints. ▪ Continuer de promouvoir des partenariats en sciences avec les universités et d'autres ministères fédéraux et à en créer de nouveaux. ▪ Continuer de mobiliser les organismes et les collectivités autochtones. ▪ Établissement d'une nouvelle stratégie flexible de réglementation de la chasse qui permet de choisir rapidement des mesures de réglementation dans un cadre souple de gestion de la récolte. ▪ Continuer de favoriser la coopération internationale par nos travaux relativement à différentes ententes, conventions et stratégies internationales. ▪ Continuer de recourir aux consultations et à la participation des intervenants pour produire les résultats escomptés.	**Indicateur :** Tendances des populations d'espèces d'oiseaux migrateurs. **Cible :** Les populations d'oiseaux migrateurs sont maintenues à des niveaux sains d'ici à 2020 et l'accès aux oiseaux migrateurs est assuré d'une manière juste et équitable. [SDD]

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

-
- Élaborer une stratégie pour la région boréale pour le Conseil de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord avant octobre 2003.
- Publier avant décembre 2003 le Plan du Programme concernant les oiseaux migrateurs du Service canadien de la faune qui énonce sa stratégie de contribution à la conservation des oiseaux dans le contexte de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord et mettre en œuvre les nouveaux éléments de gestion du programme. [SDD]
- Élaborer une stratégie de gestion des prises accessoires d'oiseaux migrateurs en combinant les modifications réglementaires, les trousses d'information du public et des ateliers avec les secteurs touchés de l'industrie. L'exercice a commencé en 2002 et se poursuivra jusqu'en 2004.
- Participer à l'élaboration de la Mise à jour de 2003 du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine en participant aux activités du Comité international du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, du Comité directeur de la mise à jour de 2003, activités qui déboucheront sur la signature d'ici à l'automne 2003. Participer à la mise en œuvre de la Mise à jour au cours des cinq prochaines années, soit de 2004 à 2008, en continuant de participer aux activités du Comité du Plan, de l'équipe d'appui scientifique et des plans conjoints.
- Conclure une entente pluriministérielle entre Environnement Canada, Transport Canada et le Ministère des Pêches et Océans et mettre en œuvre des initiatives coordonnées d'enquête et d'application de la loi afin de protéger les oiseaux marins du Canada contre les rejets chroniques d'eau de cale mazouteuse par les navires en mer.

Sous-résultat 3 : Les habitats importants pour les oiseaux migrateurs et les espèces en péril sont conservés, restaurés et remis en état.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Stratégie des aires protégées d'Environnement Canada terminée. ▪ Continuer à promouvoir la démarche d'intendance pour toutes les initiatives nouvelles et renouvelées de conservation. ▪ Continuer de mobiliser les organismes et les collectivités autochtones. ▪ Continuer de recourir aux consultations et à la participation des intervenants pour produire les résultats escomptés.	**Indicateurs :** Tendances dans le domaine des habitats des espèces sauvages préservés, protégés et remis en état directement grâce à des mesures d'Environnement Canada. **Indicateur :** Tendances dans le domaine des habitats des espèces sauvages préservés, protégés et remis en état grâce à des mesures d'intendance, à des ententes de conservation des terres, à des dons écologiques, etc. **Cibles :** Les habitats sont conservés, protégés et rétablis pour atteindre les objectifs du Service canadien de la faune ce qui a trait aux plans de conservation des oiseaux migrateurs et des espèces en péril dans un délai de 15 ans. [SDD] **Cible :** On utilise les principes d'une approche axée sur l'écosystème dans les décisions à prendre sur la gestion des ressources. [SDD] **Indicateur :** Conformité accrue aux règlements.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)	
▪ Poursuivre la mise en œuvre du programme Dons écologiques et mettre en œuvre de meilleurs incitatifs fiscaux en 2003. Procéder en outre à une évaluation du programme en suivant la stratégie décrite dans le Cadre de responsabilisation et de gestion axé sur les résultats de 2003 et obtenir de nouvelles ressources pour maintenir le programme en 2003-2004 et par la suite.	
Sous-résultat 4 : Faciliter la réalisation d'un programme élargi de conservation.	
Résultat(s) intermédiaire(s)	**Indicateur(s)/Cible(s)**
▪ Les partenariats continus et améliorés avec les provinces/territoires, les organisations non gouvernementales et nos partenaires internationaux sont d'une importance cruciale pour produire les résultats escomptés dans le cadre de ce programme élargi. ▪ Mise en œuvre du Programme d'intendance du Canada.	**Cible :** Faciliter l'élaboration d'un programme élargi de conservation.
Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)	
▪ Élaborer des plans de mise en œuvre pour les quatre domaines prioritaires de la Stratégie canadienne de la biodiversité (SCB), notamment : ▪ élaborer un programme de science de la biodiversité comportant un volet gestion de l'information biologique en 2003; ▪ d'ici à 2003, élaborer un projet de cadre pour un indice de la biodiversité canadienne et un prototype de portail Web qui constitueront deux éléments d'un système national de production de rapports sur la biodiversité visant à améliorer la capacité de surveillance de la situation et des tendances de la biodiversité et la production de rapports en la matière au Canada d'ici à 2005; ▪ d'ici à 2003, établir des plans de travail détaillés pour les quatre groupes thématiques définis afin de faire progresser le projet de plan sur les espèces étrangères envahissantes; ▪ d'ici à 2003, produire des rapports d'étape sur des interventions prioritaires en vertu du Programme d'intendance du Canada.	

RÉSULTAT CLÉ : COMPRÉHENSION ET RÉDUCTION DES INCIDENCES DE L'ACTIVITÉ HUMAINE SUR LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES

La capacité de maintenir un environnement propre et sain au profit des Canadiens dépend de notre capacité de comprendre les répercussions sur les écosystèmes des facteurs de stress attribuables aux activités humaines et de communiquer ces connaissances à la population canadienne et à la collectivité mondiale, afin qu'on puisse les intégrer à la prise de décisions. La compréhension de la structure de l'écosystème, de ses processus et de ses fonctions, ainsi que des effets des activités économiques, est essentielle à l'efficacité d'une démarche de gestion axée sur l'écosystème et d'une importance fondamentale pour la prise de décisions éclairées.

Plans et priorités :

Dans ce contexte, les priorités d'Environnement Canada pour les trois prochaines années seront les suivantes :

- ❑ amélioration de la qualité de l'environnement, suivi des tendances et production de rapports;
- ❑ compréhension scientifique avancée des effets de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.

Priorité 5 : Amélioration de la qualité de l'environnement, suivi des tendances et production de rapports

Les principaux défis à relever comprennent la nécessité d'améliorer les partenariats existants et d'en créer de nouveaux, à l'échelon national et international, afin d'appliquer une démarche et un plan d'action intégrés à la recherche de solutions aux principaux problèmes environnementaux. Il

faut aussi définir et combler les lacunes en recherche, en surveillance et en diffusion des résultats sur les problèmes déjà existants et nouveaux et revoir les anciennes méthodes, utiliser de nouveaux outils et concevoir des systèmes pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes de l'information et des conseils intégrés et accessibles en temps opportun.

Environnement Canada améliorera la surveillance de la situation et des tendances de la qualité de l'environnement, ainsi que la communication en la matière, en renforçant et favorisant l'élaboration de moyens de contrôle de la qualité de l'environnement et de surveillance à l'échelle nationale avec tous les partenaires, axant les efforts de surveillance de la qualité de l'eau sur des menaces et des agresseurs clés, élaborant des recommandations sur la qualité de l'eau qui permettront de comparer les données de surveillance, diffusant de l'information sur la qualité de l'eau à la population canadienne (p. ex., indice de la qualité de l'eau), publiant d'autres rapports de situation et de tendances dans des domaines clés, et produisant un rapport de synthèse des indicateurs environnementaux portant sur 10 ans de suivi.

Priorité 6 : Compréhension scientifique avancée des effets de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes

Environnement Canada s'est engagé à produire de nouvelles connaissances scientifiques pour nous aider à comprendre les effets de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes et à fournir en temps opportun, aux décideurs du Canada et de l'étranger, des renseignements et des conseils crédibles afin de les aider à prendre des décisions éclairées.

On fera progresser la compréhension scientifique des effets de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes en élargissant les réseaux canadiens en sciences de l'environnement, comme le réseau sur l'eau, en étendant, sur le plan géographique, le rôle actuel de l'Institut national de recherche sur les eaux, en créant des compétences sur les principaux enjeux et en élaborant une stratégie fédérale de recherche au sujet des effets que les organismes génétiquement modifiés ont sur les écosystèmes.

Cadre de rendement du résultat clé :

Le résultat clé « santé des écosystèmes » est divisé en quatre sous-résultats. Le tableau qui suit présente ces sous-résultats, ainsi que les résultats intermédiaires, les indicateurs, les cibles, les initiatives et les résultats escomptés pour les trois prochaines années. À noter que la mention « SDD » signale les engagements qui font partie de la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.

Initiatives stratégiques (* voir la note explicative à la fin de la section 3)

Résultat clé : Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes

Sous-résultat 5 : Les Canadiens reçoivent en temps opportun des renseignements et des conseils sur l'état et les tendances de la santé des écosystèmes.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Surveiller l'environnement afin de décrire la situation et les tendances de l'écosystème et de détecter rapidement les changements qui y surviennent. ▪ Communiquer la situation et les tendances de la santé de l'écosystème. ▪ Améliorer les partenariats existants et en créer de nouveaux.[SDD]	**Indicateur :** Systèmes efficaces de surveillance et de compte rendu. **Cible :** En préparation.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Produire des rapports sur la situation et les tendances de l'écosystème, p. ex., un indice de la qualité de l'eau dans les provinces de l'Atlantique et un indice national par l'entremise de la Table ronde nationale de l'environnement et de l'économie (TRNEE); des indices sur les métaux dans les espèces sauvages, sur les changements climatiques et sur l'hydrologie au cours de la période de 2003 à 2005.
- Produire en 2002-2003 un rapport de synthèse sur les indicateurs environnementaux après un suivi de dix ans et élaborer de nouveaux indicateurs visant des domaines tels que la biodiversité, les émissions et les effets des produits chimiques toxiques, l'eau, ainsi que la génération et la gestion de déchets solides, au cours de 2003-2005.
- Améliorer l'intégration de la surveillance, de l'accès accru à l'information et de la production de rapports sur les questions clés, p. ex., le réseau des réseaux de contrôle de la qualité des eaux et le réseau des références concernant la qualité des eaux, au cours de 2003-2005.
- Renforcer l'engagement à améliorer les liens entre réseaux de surveillance de la qualité des eaux à l'échelle nationale, en créant un cadre pancanadien de surveillance de la qualité des eaux sous l'égide du CCME, en 2003-2004.
- Concentrer l'information relative à la qualité de l'eau sur des domaines prioritaires d'importance nationale comme l'amélioration de la surveillance des pesticides dans les écosystèmes aquatiques du Canada.

Sous-résultat 6 : Amélioration de la compréhension des effets de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Améliorer les partenariats au sujet de problèmes existants et en former de nouveaux pour faire face à de nouveaux problèmes. ▪ Procéder à une évaluation scientifique intégrée afin de créer, d'examiner, d'interpréter et de résumer le savoir sur les sujets environnementaux connus et nouveaux. ▪ Diffuser des connaissances scientifiques nouvelles.	**Indicateur :** Présence de nouveaux outils pour faire progresser la compréhension scientifique. **Cible :** En préparation.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Améliorer la recherche scientifique en renforçant le rôle de l'INRE grâce à :
  - Élargir géographiquement le mandat actuel en modifiant l'attribution de la responsabilité principale des secteurs de programme, p. ex., la gestion intégrée des bassins et la recherche sur les impacts cumulatifs à la région de l'Atlantique et la lutte contre le changement climatique à la région du Pacifique, en 2003.
  - Expansion du mandat de l'INRE, (p. ex., en rebâtissant la capacité de recherche microbiologique sur la qualité des eaux et de recherche sur la gestion des eaux usées au cours de la période de 2003 à 2005.
- Acquérir de nouvelles connaissances sur les sujets de recherche mentionnés dans le Programme de recherche sur la nature au cours de la période de 2003 à 2005.
- Élaborer une stratégie de recherche fédérale en vue d'examiner les effets des organismes génétiquement modifiés sur les écosystèmes, en 2003.
- Élaborer une stratégie de recherche sur les produits pharmaceutiques, en 2003.
- Assurer le transfert des nouvelles connaissances et établir un lien entre l'élaboration des politiques et les activités scientifiques visant : la protection des eaux souterraines et leur dégradation; les effets sur les sources privées et publiques d'eau potable, les écosystèmes aquatiques et les eaux de surface; évaluer les effets des activités agricoles sur la qualité des eaux; la qualité des eaux de surface; et la réutilisation et le recyclage des eaux, en 2003.
- Effectuer et publier des évaluations scientifiques des principaux problèmes environnementaux, p. ex., rétrospective décennale sur les pâtes et papiers, goût et odeur des sources d'eau potable, sédiments contaminés, dioxines et furanes et aquiculture en eau douce au cours de la période de 2003 à 2005.

Sous-résultat 7 : Contribuer aux conseils et aux solutions scientifiques afin de réduire les impacts de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Recherche de solutions scientifiques, y compris la création de repères scientifiques pour évaluer et mesurer l'état des écosystèmes et la formulation de conseils sur les mesures de gestion.	**Indicateur :** En préparation. **Indicateur :** En préparation.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Examiner et analyser, avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, des possibilités d'améliorer et d'accélérer l'élaboration de recommandations nationales sur la qualité de l'eau au cours de la période de 2003 à 2005. Les mesures viseront principalement :
  - Outils de gestion pour l'agriculture et l'aquiculture par l'élaboration d'un guide sur la qualité de l'environnement de l'écozone du phosphore, d'un guide sur les nitrates et de trois guides sur les pesticides prioritaires. Collaborer avec l'industrie et les provinces pour produire des guides sur la DIPA, le sulpholane, les fluorures, les nonylphénols, l'aluminium, le mercure, l'uranium, et mise à jour des protocoles sur les guides relatifs aux métaux et aux facteurs de sécurité.
  - Élaborer une série de biocritères s'adressant aux secteurs des eaux usées municipales et promotion de l'approbation nationale de ces critères par l'entremise du CCME. On produira en outre des rapports sur des objectifs particuliers à des lieux dans le cas de l'ammoniaque et des chloramines afin d'aider le secteur en cause.
  - Dans le contexte de sa collaboration avec le Comité fédéral/provincial/territorial de l'eau potable, poursuivre l'élaboration d'une recommandation sur les eaux de source qui portera sur la turbidité afin d'aider les gestionnaires des eaux à mettre en œuvre les plans de gestion des bassins hydrographiques et des aquifères.
  - Élaborer, dans le contexte du cadre stratégique pour l'agriculture, des normes agroenvironnementales qui serviront en gestion des répercussions de l'activité du secteur agricole sur l'air, l'eau, les sols et la biodiversité.
- Élaborer, à l'intention du secteur municipal de gestion des eaux, de directives particulières à un site sur la mise en oeuvre de lignes directrices ou d'objectifs visant les substances qui échappent aux normes de traitement minimales.
- L'avancement du suivi des effets sur l'environnement (SEE), par la publication des résultats du deuxième cycle de l'examen du secteur des pâtes et papiers, en 2003; la mise en oeuvre du programme de SEE de l'exploitation des mines de métaux, en 2003; et l'étude de la possibilité de mise en application du SEE dans d'autres secteurs, tels que l'aquaculture et la gestion municipale des eaux usées, au cours de la période de 2003 à 2005.

Sous-résultat 8 : Les politiques de S-T d'Environnement Canada sont élaborées conformément à la Stratégie fédérale de science et technologie de façon à promouvoir la gestion efficace de sa collectivité et de son infrastructure scientifiques.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Activités S-T d'EC de grande qualité. ▪ Les activités S-T d'EC appuient avec efficacité et efficience la mission du Ministère et contribuent à l'atteinte des résultats fédéraux. ▪ Les activités de S-T d'EC sont intégrées à la capacité fédérale, canadienne et internationale en matière de S-T environnementale et contribuent à son excellence. ▪ Les activités de S-T d'EC répondent efficacement aux besoins de la population canadienne dans les domaines de l'environnement et du développement durable.	**Indicateur :** En préparation. **Indicateur :** En préparation.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Renforcer les politiques et les pratiques d'EC qui établissement un lien entre les sciences et les politiques, et faire connaître les activités de S-T à EC.
- Créer de nouveaux mécanismes et renforcer des mécanismes existants afin de mieux intégrer les activités de S-T fédérales et de les relier aux activités extérieures de S-T (p. ex., effets des OGM sur l'écosystème).
- Promouvoir la création du Réseau canadien des sciences de l'environnement, ainsi que de réseaux régionaux et spécialisés.
- Appuyer le travail du système de gestion de la S-T à EC, le Comité consultatif S-T et le Conseil d'experts en S-T, et mettre en œuvre leurs recommandations à EC.
- Collaborer avec les milieux fédéraux de la S-T pour élaborer des politiques et mettre en commun des pratiques exemplaires en gestion des RH S-T et les transférer à EC.
- Créer de meilleurs partenariats pour favoriser l'excellence scientifique, c.-à-d. faciliter et appuyer la création de compétences régionales en science de la qualité de l'eau (p. ex., leadership dans le contexte d'initiatives sur les bassins hydrographiques régionaux : p. ex., Conseil de la Bow, Sask Partners, Rivière Rouge, etc., création de possibilités de coopération avec les Premières nations et des conseils de cogestion).

RÉSULTAT CLÉ : CONSERVATION ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES PRIORITAIRES

Les grands écosystèmes subissent le stress continu et à long terme de certains agresseurs environnementaux comme la croissance démographique, l'activité industrielle et l'utilisation non durable des terres. Ces activités augmentent la pollution de l'air et de l'eau et la disparition d'habitats essentiels au maintien de l'équilibre naturel des êtres vivants et de leur environnement. Les problèmes relatifs à l'eau en particulier préoccupent de plus en plus les Canadiens et leurs gouvernements. La capacité en sciences est cruciale pour la compréhension de ces menaces et la recherche de solutions. Environnement Canada joue un rôle marquant en recherche, dans les domaines de la surveillance et de l'évaluation des ressources en eau douce et des écosystèmes, de l'élaboration de recommandations relatives à la qualité de l'eau, de la réglementation des substances toxiques et de la promotion de la prévention de la pollution.

Plans et priorités :

Les priorités d'Environnement Canada pour les trois prochaines années seront les suivantes :

- **Eau**
  - protéger l'eau potable et l'écosystème aquatique en améliorant la collaboration avec les provinces et les territoires en ce qui concerne des enjeux d'importance nationale par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'Environnement et d'autres ministères fédéraux;
  - protéger la qualité de l'eau et la quantité des eaux partagées avec les États-Unis;
  - prévenir la pollution des eaux transfrontalières et protéger les ressources en eau;
  - conserver et protéger l'écosystème prioritaire par des partenariats et par l'action;
  - contribuer, par l'expertise et la technologie canadiennes, à la lutte contre les problèmes d'eau à l'échelle planétaire (p. ex., objectifs du SMDD);
  - promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau au Canada et sur la scène internationale.
- **Initiatives axées sur l'écosystème (IE) —** pour modifier le comportement humain et la prise de décisions.

Priorité 7 : Eau

Le Canada n'est pas à l'abri des risques associés à la contamination de l'eau. La qualité et la durabilité de leurs ressources en eau, y compris l'eau potable et la protection de l'eau de source, préoccupent les Canadiens. Il faut de plus en plus réévaluer les instruments et les ententes institutionnelles qui régissent la gestion de l'eau au Canada.

Défis et stratégies de gestion

Sur la scène fédérale, Environnement Canada collabore avec d'autres ministères pour s'acquitter de ses obligations dans le domaine de l'eau. Pour relever ce défi, le Ministère appuie sa stratégie sur une intégration plus poussée au niveau fédéral afin de garantir la complémentarité des mesures et des politiques sur l'eau. Une famille fédérale mieux intégrée sera mieux en mesure de soutenir l'intégration au niveau fédéral-provincial-territorial.

Par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), Environnement Canada collabore avec ses homologues provinciaux et territoriaux pour assurer que les Canadiens et les Canadiennes auront une eau propre, salubre et sans danger. Des efforts continus et à venir visent à protéger la qualité de l'eau, de la source jusqu'au robinet, en mettant l'accent sur les priorités de recherche sur la qualité de l'eau, mettant en commun les pratiques de gestion exemplaires, établissant un réseau de réseaux de surveillance de la qualité de l'eau, améliorant l'information fournie dans Internet sur la qualité de l'eau et accélérant la formulation de recommandations sur la qualité de l'eau.

Outre les ministères provinciaux de l'Environnement, plus de 10 autres ministères fédéraux ont des responsabilités en matière de gestion de l'eau. Les grands dossiers comme l'agriculture, les eaux souterraines, les transports, la fabrication et l'exploitation minière, l'énergie (hydroélectrique et thermoélectrique), l'exploitation forestière, les pêches et la gestion des eaux sur les terres fédérales et autochtones ne sont que quelques exemples clés de la complexité de la gestion de l'eau qui chevauchent les compétences de divers ministères et administrations. Les travaux avancent à un rythme différent dans chacun de ces secteurs et le grand défi au cours des trois prochaines années consistera à mieux intégrer les travaux de l'ensemble des secteurs et à mieux collaborer.

- Pour en savoir davantage sur les enjeux reliés à l'eau, visitez : http://www.ec.gc.ca/water_f.html

Priorité 8 : Initiatives axées sur l'écosystème

Les initiatives axées sur l'écosystème sont des efforts coopératifs visant à trouver des solutions à des problèmes environnementaux qui touchent des écosystèmes en particulier. Elles aident les Canadiens à obtenir des résultats environnementaux par des partenariats, la mise en commun de ressources, des travaux scientifiques ciblés, la coordination des efforts, l'échange d'information et d'expériences, ainsi que la création d'une vaste assise de soutien. Elles aident tous les intervenants à acquérir la capacité nécessaire pour prendre de meilleures décisions et provoquer des changements.

Environnement Canada collabore avec divers niveaux d'administration publique et des groupes qui ont des intérêts communs pour chercher à atteindre des objectifs communs dans le cadre de six initiatives axées sur l'écosystème au Canada, soit l'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia, l'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord, l'Initiative des écosystèmes nordiques, Plan d'action Saint-Laurent, le Plan d'assainissement du littoral de l'Atlantique et Grands Lacs 2020.

- Pour en savoir davantage sur les enjeux reliés à l'eau, visitez : http://www.ec.gc.ca/ecosyst/docinfo.html

Cadre de rendement du résultat clé :

Le résultat clé « écosystèmes prioritaires » est divisé en trois sous-résultats. Le tableau qui suit présente ces sous-résultats, ainsi que les résultats intermédiaires connexes, les indicateurs, les cibles, les initiatives et les résultats escomptés pour les trois prochaines années.

Initiatives stratégiques (* voir la note explicative à la fin de la section 3)

<table>
<tr><td colspan="2">Résultat clé : Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Sous-résultat 9 : Prestation de l’expertise et exercice du leadership fédéraux, par l’intermédiaire de partenariats, pour conserver et protéger les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada.</td></tr>
<tr><td>Résultat(s) intermédiaire(s)
▪ En préparation.</td><td>Indicateur(s)/Cible(s)
Indicateur : En préparation.
Cible : De l’eau propre, sûre et salubre pour tous les usages.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)
▪ La production de directives sur l’eau potable au Canada, de la source au robinet, avec la collaboration du CCME et du comité fédéral, provincial et territorial sur l’eau potable.
▪ La production de directives sur l’eau potable, avec l’aide de Santé Canada, Environnement Canada, le Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et le Comité des Premières nations.
▪ La production de directives sur l’eau potable, avec l’aide du Comité interministériel fédéral.
▪ La stratégie sur l’eau, par l’entremise du plan d’action pour l’eau du CCME — coordination des recherches, surveillance, lignes directrices, diffusion d’information destinée au public et production d’une politique sur les eaux.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Sous-résultat 10 : Outils innovateurs fournis pour la prise de décisions éclairées sur l’écosystème et l’environnement</td></tr>
<tr><td>Résultat(s) intermédiaire(s)
▪ En préparation.</td><td>Indicateur(s)/Cible(s)
Indicateur : En préparation.
Cible : En préparation.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)
▪ En préparation.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Sous-résultat 11 : Initiatives axées sur l’écosystème (VALA, SLV2000, Bassin des Grands Lacs 2020, IERN, IEN, IEBG)</td></tr>
<tr><td>Résultat(s) intermédiaire(s)
▪ En préparation.</td><td>Indicateur(s)/Cible(s)
Indicateur : Signes d’amélioration de la compréhension scientifique.
Cible : En préparation.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)
▪ Rendre compte, en 2003, des résultats des recherches scientifiques effectuées dans le cadre de l’Initiative des écosystèmes des rivières du Nord dans des domaines comme les contaminants, la perturbation du système endocrinien et l’hydrologie.
▪ Dans le cadre de l’Initiative de l’écosystème du bassin de Georgia, appuyer les processus de planification des administrations locales visant à soutenir la santé de l’écosystème en transmettant et communiquant de manière coordonnée des connaissances scientifiques et des pratiques de gestion exemplaires pour la protection du bassin et de l’habitat, ainsi que des outils et des méthodes d’aménagement urbain pour un développement durable.</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Résultat(s) intermédiaire(s)
▪ En préparation.</td><td>Indicateur(s)/Cible(s)
Indicateur : Signes de sensibilisation et de capacité du public.
Cible : En préparation.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)
▪ Dans le cadre de l’Initiative de l’écosystème du bassin de Georgia et du Projet de prospective sur le bassin de Georgia (au moyen de GB-QUEST), améliorer la compréhension de la dynamique intersectorielle des systèmes écologiques, économiques et sociaux dans le bassin de Georgia au moyen d’un programme de consultation et de sensibilisation du public d’une durée de deux ans en 2002-2003.</td></tr>
</table>

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ En préparation.	**Indicateur :** Signes de changement d'attitude et améliorations graduelles de l'environnement. **Cible :** Dans le cadre de l'Initiative du bassin de Georgia, rouvrir plus de 25 p. 100 des zones de pêche des mollusques fermées dans certaines collectivités du bassin de Georgia d'ici à 2005.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Dans le cadre de l'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia, mettre en œuvre une stratégie de gestion des produits chimiques toxiques dans le bassin de Georgia en 2003.
- Dans le cadre de l'Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia, recenser les écosystèmes délicats dans la région côtière appelée « Sunshine Coast », en 2003.

3.3 Résultat stratégique — Aider les Canadiens à s'adapter à leur environnement de façon à protéger leur santé et leur sécurité, à optimiser l'activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement

A – Aperçu

Par son secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales, Environnement Canada permet aux Canadiens de s'adapter à leur environnement de façon à protéger leur santé et leur sécurité, à optimiser l'activité économique et à améliorer la qualité de l'environnement.

Les Canadiens subissent les effets des phénomènes météorologiques et environnementaux, qui vont des tornades aux tempêtes d'hiver, en passant par les inondations, la sécheresse, la variation des niveaux d'eau des lacs, les températures et les précipitations extrêmes, les turbulences causées par les avions et la glace sur les routes. Tous ces phénomènes ont des répercussions sur la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, leurs entreprises, leur économie et leur environnement. Service de base qui appuie le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales (PME), le Service météorologique du Canada (SMC) fonctionne 365 jours par année, 24 heures sur 24 pour prévoir les conditions météorologiques et environnementales pancanadiennes.

Environnement Canada cherche à réduire les risques que représentent pour les Canadiens les dangers météorologiques et environnementaux en diffusant à la population canadienne des avertissements sur des phénomènes météorologiques dangereux et violents et en appuyant d'autres ministères fédéraux et d'autres gouvernements dans les décisions qu'ils doivent prendre. Le travail du Ministère aide aussi les industries vulnérables à la température, comme les secteurs des transports, de l'énergie, des pêches, des forêts et du tourisme, à améliorer leur productivité et leur compétitivité, ainsi qu'à rendre leurs opérations durables sur le plan environnemental. Le Ministère fournit aussi au gouvernement fédéral de l'information scientifique essentielle pour appuyer l'élaboration de politiques efficaces sur des enjeux clés, comme l'air propre, l'eau pure, la gestion de l'eau et les changements climatiques.

Résultats clés :

Par son secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales, Environnement Canada vise tout particulièrement deux résultats clés :

- ❑ réduction des répercussions des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie;
- ❑ adaptation aux changements quotidiens et à long terme des conditions atmosphériques et hydrologiques, ainsi que de l'état des glaces.

B – Dépenses prévues par résultat clé

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003*	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Résultats clés				
• Réduction des répercussions des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.	186,2	221,7	180,6	177,7
• Adaptation aux changements quotidiens et à long terme des conditions atmosphériques et hydrologiques, ainsi que de l'état des glaces.	77,0	81,8	70,3	65,6
Dépenses prévues brutes	263,2	**303,5**	250,9	243,3
Moins : Recettes disponibles	(69,3)	(62,8)	(63,9)	(64,7)
Dépenses prévues nettes	193,9	**240,7**	187,0	178,6

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Dépenses prévues brutes par facteur d'intrant, 2003-2004 ($303.5M)

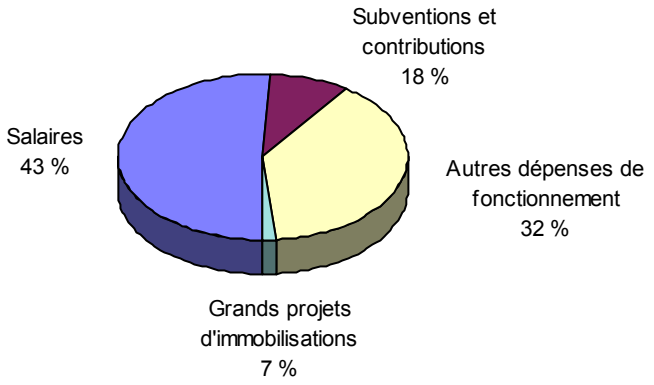

C – Plans, priorités et cadre de rendement par résultat clé

RÉSULTAT CLÉ : RÉDUCTION DES RÉPERCUSSIONS DES DANGERS MÉTÉOROLOGIQUES ET CONNEXES SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ÉCONOMIE.

Par son programme d'avertissement, Environnement Canada informe la population canadienne principalement par l'intermédiaire des médias ou de réseaux comme Radio-Météo, au sujet de dangers météorologiques et environnementaux connexes imminents ou à court terme. Environnement Canada continue en outre d'utiliser à fond et de plus en plus Internet comme outil de diffusion à la fois auprès de la population en général et comme outil ciblé qui s'adresse aux médias nationaux et locaux. Le Ministère s'assure ainsi que les Canadiens et les Canadiennes ont les connaissances et le temps nécessaires pour réagir afin de protéger leur personne, leurs biens et leurs entreprises.

Environnement Canada diffuse chaque année, par l'entremise du SMC, quelque 14 000 avertissements portant sur des phénomènes météorologiques violents et 3 500 portant sur les dangers posés par la glace. Outre l'appui direct à ses clients et à ses partenaires, le Ministère offre aussi des services d'information et de sensibilisation à la population canadienne. Environnement Canada fournit, par exemple, de l'information aux provinces pour appuyer leurs programmes de lutte contre les inondations et la répartition de ressources en eau critiques entre les administrations. Le Ministère fournit aussi de l'information critique sur l'état des glaces pour appuyer les activités de la Garde côtière, le transport maritime international et l'exploitation de ressources en mer. Un solide programme de recherche-développement (R-D) appuie toutes ces activités.

Plans et priorités :

Les priorités d'Environnement Canada pour les trois prochaines années seront les suivantes :

- **Faire en sorte que les Canadiens reconnaissent Environnement Canada comme la source officielle d'avertissements et l'autorité en matière de normes météorologiques au Canada** — Les interventions viseront avant tout à renouveler le SMC, à le rendre plus visible et à le responsabiliser aux yeux des Canadiens et les Canadiennes.
- **Optimiser le temps dont les Canadiens disposent pour réagir aux phénomènes météorologiques violents, non seulement par des avertissements précis et efficaces, mais aussi par une philosophie encourageant les collectivités à devenir résilientes** — Cette priorité vise à aider les Canadiens et les Canadiennes à comprendre les vulnérabilités de la société et de l'économie aux phénomènes météorologiques et climatiques violents et à les prévenir suffisamment d'avance pour leur permettre de réagir afin d'en minimiser les répercussions.

Priorité 1 : Source officielle des avertissements et autorité en matière de normes météorologiques au Canada

Un des grands rôles du gouvernement a toujours été de réduire la vulnérabilité de la société et de l'économie en fournissant des services fédéraux pour assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, qui souhaitent de plus que ces services demeurent modernes et adaptables à l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Environnement Canada doit relever le défi

de rendre le SMC plus prospectif et durable. Le SMC doit faire face à l'expansion continue du savoir scientifique dans ses domaines de travail, à la rapidité des progrès de la technologie et à la concurrence accrue des secteurs public et privé qui s'arrachent le personnel qualifié.

Défis et stratégies de gestion

Infrastructure et capacité

Le Ministère a de gros défis à relever sur les plans de l'infrastructure et des ressources et prend les mesures nécessaires pour redonner son intégrité au SMC afin de réaliser sa Vision 2011. C'est pourquoi Environnement Canada a établi des priorités dans les domaines suivants : éliminer l'infrastructure désuète ou la remplacer, recruter et former de nouveaux techniciens, météorologues et scientifiques afin de remplacer ceux qui prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années, et intégrer des technologies nouvelles et plus innovatrices dans les réseaux de surveillance afin d'améliorer notre capacité d'observation. La disponibilité des ressources jouera un rôle critique dans la vitesse à laquelle le SMC pourra devenir un service durable et atteindre ses résultats.

Amélioration de la reconnaissance des contributions

Afin d'être reconnu comme source officielle d'avertissements météorologiques et comme autorité en la matière, Environnement Canada doit aussi rehausser sa visibilité aux yeux de la population canadienne. La population canadienne a accès à des renseignements météorologiques et environnementaux provenant de toutes sortes de sources et dont la qualité varie énormément. Environnement Canada veut faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes puissent reconnaître l'information de qualité diffusée par le Ministère, y faire confiance et y donner suite. Le Ministère collabore de près avec les médias, partenaires clés dans la diffusion d'information météorologique, ainsi qu'avec le secteur privé, pour clarifier les responsabilités et pour qu'on attribue davantage à Environnement Canada le crédit de l'information du Ministère que diffusent les médias électroniques et imprimés.

Maintien de l'expertise

Pour assurer la crédibilité des prévisions et des avertissements, il faut en maintenir la qualité. Les membres du personnel, tant chevronnés que débutants, ont besoin de possibilités importantes de formation et de perfectionnement afin de maintenir le bassin actuel de compétences spécialisées et d'expertise et de continuer d'assurer à la population canadienne un service de grande qualité. Un partenariat de formation pluriannuel signé en 2001 avec le Co-operative Program for Operational Meteorology, Education and Training des États-Unis offre des possibilités de formation aux météorologues. On explore la possibilité d'établir des partenariats comparables avec des universités canadiennes.

Modernisation des réseaux

Environnement Canada administre de nombreux réseaux de surveillance, dont certains sont modernes et en bon état, comme le réseau de surveillance des éclairs et le réseau de radars, tandis que d'autres réseaux qui existent depuis longtemps, comme certains éléments du réseau d'observation des conditions météorologiques de surface, comportent du matériel très désuet qui présente des risques de défaillance. Les efforts en cours visent à moderniser les réseaux de

surveillance et à adopter une philosophie de « gestion du cycle de vie » de l'infrastructure critique afin d'assurer que tout l'équipement neuf installé est entretenu et qu'on en planifie le remplacement éventuel. Beaucoup de partenaires contribuent financièrement au fonctionnement de ces réseaux, participent à la collecte de données ou mettent des données en commun. Ces partenaires sont : les gouvernements provinciaux et territoriaux, NAV CANADA, les autres ministères et organismes fédéraux (p. ex., Défense nationale, Pêches et Océans, Agence spatiale canadienne), les organismes internationaux (National Oceanic and Atmospheric Administration, National Weather Service, Organisation météorologique mondiale, etc.). De nouvelles technologies, comme les systèmes de télédétection par satellite et de retransmission des données météorologiques d'aéronefs, produiront des données nouvelles et de meilleures données qui pourront servir à améliorer la qualité des prévisions et des avertissements. Le Ministère a conclu une entente avec Air Canada Jazz, qui produira des mesures en haute atmosphère au moyen de systèmes comme ceux installés sur certains de ses aéronefs.

Priorité 2 : Optimiser le temps de réponse aux phénomènes météorologiques violents

Pour se protéger, les Canadiens et les Canadiennes ont besoin de prévisions et d'avertissements exacts diffusés rapidement, ainsi que de conseils sur ce qu'il faut faire lorsque des phénomènes météorologiques violents menacent. L'information météorologique diffusée en temps opportun joue un rôle essentiel dans la réduction des risques pour la population canadienne, qui ont des attentes de plus en plus hautes à l'égard des préavis dont ils ont besoin pour se préparer.

Défis et stratégies de gestion

En partenariat avec d'autres intervenants, Environnement Canada veut améliorer la capacité de la société de prévoir les phénomènes météorologiques violents et les dangers connexes, d'en atténuer les conséquences, d'y résister, de s'y adapter et de s'en remettre en allongeant la période de préavis et en améliorant l'exactitude et l'utilité des avertissements, ainsi que la satisfaction qui en découle. À cette fin, le Ministère consacrera davantage d'attention aux phénomènes météorologiques violents et cherchera à maximiser l'automatisation des prévisions de routine. Il appliquera les progrès que la science et la technologie offrent pour l'avenir, transférera des connaissances scientifiques de la recherche à la production et aidera les Canadiens à comprendre et à réduire leur vulnérabilité par des activités et des services de sensibilisation et d'éducation. Le Ministère améliorera l'accès à l'information et aux avertissements météorologiques et environnementaux et leur diffusion, ainsi que l'appui qu'il accorde aux groupes de première intervention et aux organismes d'intervention en cas d'urgence (p. ex., Santé Canada, Protection civile, Défense nationale, organismes provinciaux et municipaux de mesures et d'interventions d'urgence, etc.).

Amélioration de la réponse aux dangers et autres questions

Plus les Canadiens et les Canadiennes deviennent vulnérables aux conditions météorologiques et environnementales, plus les services météorologiques et environnementaux prennent de l'importance. Cette vulnérabilité augmente parce que la population se concentre de plus en plus dans les régions urbaines, que les infrastructures vieillissent et que les nouvelles technologies permettent de créer des systèmes de production et de distribution complexes mais vulnérables

(p. ex : réseau de distribution d'électricité vulnérable à la glace, répercussion des stratégies de tenue des inventaires juste à temps dans le secteur de la fabrication). Pour Environnement Canada, le défi consiste à réduire le temps nécessaire pour trouver des solutions aux dangers et aux problèmes environnementaux comme les changements climatiques et la santé de l'environnement, afin de donner à la population canadienne et à leurs gouvernements le temps de les prévoir, de les prévenir, d'y résister ou de s'y adapter plus efficacement. Sans compter qu'il doit donner davantage de préavis, le Ministère doit continuer de collaborer avec les médias et d'autres partenaires pour informer la population canadienne au sujet de la meilleure façon de réagir afin de réduire le nombre de traumatismes et de victimes, ainsi que les dommages causés par les catastrophes naturelles.

Le Ministère accordera plus d'importance à la prévision des phénomènes météorologiques et climatiques violents. En automatisant la production des prévisions de routine, on permettra aux météorologues de se consacrer davantage au diagnostic et à la prévision des phénomènes météorologiques violents et à la diffusion de préavis, ce qui peut avoir un effet important sur la sécurité du public et l'économie. On modernisera les bureaux de production qui collaboreront avec les administrations publiques, l'industrie et les milieux universitaires du Canada et de l'étranger et les consulteront afin de faire reculer les frontières de la compréhension scientifique et d'assurer le transfert des connaissances scientifiques qui en découlent dans des prévisions améliorées et d'autres produits et services fournis aux Canadiens.

Collaboration avec des partenaires

Les administrations publiques, l'industrie et les universités ont conjugué leurs efforts pour assurer que le Canada garde une expertise importante dans le domaine des phénomènes météorologiques et climatiques violents et que les secteurs collaborent de près pour donner suite à cette préoccupation nationale. Le SMC est membre du Laboratoire universitaire sur le temps extrême et, en collaboration avec l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques, il contribue financièrement à une chaire de l'Université McGill en phénomènes météorologiques extrêmes.

Les médias et des entreprises privées, comme Pelmorex (société-mère de The Weather Network et de Météomédia), sont des partenaires clés dans la diffusion d'avertissements et de prévisions à la population canadienne. Ils aident aussi à diffuser de l'information sur la façon dont les Canadiens et les Canadiennes peuvent protéger leur personne et leurs biens contre les dangers environnementaux. Afin d'améliorer encore davantage la diffusion des avertissements météorologiques, Environnement Canada continue d'explorer des façons innovatrices de diffuser l'information et les avertissements météorologiques à temps pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de réagir afin de protéger leur personne et leurs biens. Des technologies comme le téléphone cellulaire, l'assistant numérique personnel (ANP), l'ordinateur portatif, Internet et la radio numérique offrent tout un éventail de possibilités futures, comme les bandeaux qui défilent au bas des écrans de télévision pour prévenir les téléspectateurs de phénomènes météorologiques violents et les technologies qui interrompent les émissions de radio automatisées en période d'avertissement météorologique. Ces technologies permettront d'établir des partenariats nouveaux avec des radiodiffuseurs, des câblodistributeurs et des entreprises de télécommunications.

Cadre de rendement du résultat clé :

Le résultat clé des « dangers » se divise en trois sous-résultats. Le tableau qui suit présente ces sous-résultats, ainsi que les résultats intermédiaires, les indicateurs, les cibles, les stratégies et les initiatives pour les trois prochaines années.

Initiatives stratégiques (* voir la note explicative à la fin de la section 3)

Résultat clé : Réduction des répercussions des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.

Sous-résultat 1 : Amélioration de la marge de sécurité face aux phénomènes météorologiques violents et aux dangers connexes.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Augmentation de la qualité, de l'utilité et de la satisfaction parce que nos bureaux de production ont mis l'accent sur les avertissements et qu'on a automatisé de plus en plus les produits courants comme les prévisions météorologiques quotidiennes.	**Indicateur :** À venir. **Cible :** À venir.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Normes sur les services météorologiques

- Élaborer et diffuser des normes sur les services météorologiques publics en 2004.

Technologie innovatrice pour la production de prévisions de routine

- Améliorer le logiciel qui utilise des techniques statistiques afin de produire de meilleures les sorties brutes des modèles de prévisions météorologiques en 2004-2005.
- Mettre au point un outil de production de prévisions météorologique afin d'aider les météorologues opérationnels à produire des bulletins météorologiques marins en 2004.
- Améliorer les applications logicielles nationales utilisées par les postes de travail opérationnels de prévision en 2006.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Visibilité accrue comme fournisseur d'avertissements du Canada.	**Indicateur :** Visibilité comme autorité sur les phénomènes météorologiques violents. **Cible :** À venir.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Accroître le crédit accordé à EC pour l'information météorologique du Ministère diffusée dans les émissions quotidiennes

- Assurer que le rendement de l'investissement public dans les services météorologiques est rendu visible par l'application d'une politique d'attribution portant sur les services météorologiques quotidiens dans les médias électroniques et imprimés en 2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Accroître la qualité, l'utilité et la satisfaction en augmentant les travaux de R-D sur la détection des dangers possibles et en mettant au point de nouvelles techniques de prévision et de transfert de connaissances aux bureaux de production et aux partenaires de l'extérieur.	**Indicateur :** À venir. **Cible :** À venir.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Amélioration des prévisions météorologiques par les progrès des prévisions météorologiques numériques

- Transférer le logiciel de prévisions météorologiques sur le nouveau superordinateur IBM en 2003.
- Mettre en œuvre une démarche quadridimensionnelle (temps et espace) afin de mieux utiliser toute l'information disponible dans le modèle informatique, et en particulier les information provenant de satellites « Projet 4D-VAR », pendant la période de 2003 à 2006.
- Mettre en service de nouveaux produits de prévisions probabilistes fondées sur le système de prévisions d'ensemble en 2004-2005.
- Porter de 15 à 2,5 kilomètres la résolution des modèles numériques au-dessus de zones vulnérables choisies du Canada afin d'améliorer les prévisions d'événements météorologiques violents à petite échelle en 2004.

Transfert de connaissances aux bureaux de production

- Centres opérationnels collaborant avec les services de R-D du SMC et des partenaires pour créer des compétences spécialisées dans des domaines clés et partager les connaissances scientifiques à l'échelle nationale en 2005.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Amélioration de la prestation du service de prévisions et d'avertissements.	**Indicateur :** À venir. **Cible :** À venir.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Systèmes de prestation de services

- Évaluer des possibilités d'accès téléphonique à l'information météorologique et commencer à les mettre en œuvre, le cas échéant, y compris un numéro de téléphone N11 possible, améliorer le système actuel de réponse automatisée et analyser des options pour des appels 1-900 en 2004.
- En collaboration avec des partenaires, faire progresser la mise en œuvre de systèmes nationaux d'avertissements publics pour des avertissements météorologiques en 2004.
- Mettre en œuvre des normes sur le contenu et la formulation de l'information météorologique radiodiffusée en 2004.
- Collaborer avec l'Association canadienne des radiodiffuseurs pour mettre au point des protocoles d'avertissement (niveaux et types d'avertissements) en 2005.
- Étendre le « Programme de préparation aux avertissements ». Augmenter le nombre de membres du personnel chargés d'assurer la liaison avec les médias, les organismes de gestion des interventions d'urgence et d'autres clients et de les appuyer en 2005.
- Normaliser les formats des prévisions et des avertissements destinés à la navigation maritime afin d'améliorer la diffusion automatique en 2005.

Sous-résultat 2 : Service de prévisions météorologiques et environnementales connexes de qualité et axé sur la population

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Problèmes d'usure, d'obsolescence de la technologie et de santé et sécurité au travail abordés par la mise en œuvre d'un système de gestion du cycle de vie complet pour tous les réseaux.	**Indicateur :** Intégrité des systèmes de surveillance. **Cible :** Remplacer des systèmes ou les mettre à niveau afin que tous les réseaux fonctionnent conformément à leur cycle de vie technique prévu. Les calendriers visant à permettre à chaque réseau d'atteindre cet objectif dépendent du financement disponible.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Modernisation du réseau de surveillance

- Moderniser 15 stations d'observations météorologiques de surface par année.
- Moderniser 15 stations climatologiques de référence par année.
- Moderniser huit navires d'observation volontaire en les dotant de systèmes météorologiques automatisés en 2003-2004.
- Remplacer le radar aéroporté de surveillance des glaces en 2006.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Structure de gouvernance efficace mise en œuvre pour assurer que les programmes de surveillance sont cohérents et uniformes à l'échelon national.	**Indicateur :** Établissement d'ententes officielles. **Cible :** Établissement et signature d'ententes avec des interlocuteurs clés.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Partenariats de surveillance

- Ententes officielles signées avec des ministères fédéraux clés qui aideront à appuyer les réseaux de surveillance météorologique et climatique en 2003-2004.
- Renouvellement d'ententes bilatérales sur l'hydrométrie signées avec les provinces et les territoires en 2003-2004.
- Établissement d'un protocole d'entente avec la Garde côtière canadienne afin d'assurer les services de déploiement de bouées en mer et d'autres services en 2003-2004.
- Tenue ou établissement d'ententes avec Ressources naturelles Canada, Radarsat International, l'Agence spatiale européenne pour assurer la continuité d'accès au satellite radar de surveillance des glaces en 2004-2005.
- Établissement d'un protocole d'entente avec la Administration océanique et atmosphérique nationale (NOAA) et le National Environmental Satellite, Data, and Information Service (NESDIS) sur l'échange bilatéral de données, l'archivage de données et des activités de R-D aux États-Unis en 2003-2004.
- Autres partenariats
- Établissement, entre le SMC et le National Ice Centre des États-Unis, d'une entente portant sur un « Service nord-américain des glaces » pour assurer la surveillance intégrée des glaces et la production de données en 2003-2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Déploiement de technologies innovatrices qui amélioreront les capacités d'observation combinées du Canada.	**Indicateur :** Nouvelle source de données et amélioration de la couverture spatiale. **Cible :** Terminer le Plan de mise en œuvre des radars nationaux qui fournira à 85 p.100 de la population canadienne une couverture radar produisant de meilleurs avertissements. **Cible :** Conclure des ententes avec les lignes aériennes régionales du Canada pour qu'elles fournissent des services de retransmission des données météorologiques d'aéronefs (AMDAR).

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Technologies innovatrices de surveillances pour mesurer les changements des paramètres atmosphériques

- Installer les quatre radars Doppler restants conformément au plan en 2003-2004.
- Continuer d'étendre l'installation du système d'acquisition de données AMDAR avec les transporteurs aériens du Canada au cours de la période de 2003 à 2006.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ EC démontre son leadership en intendance de l'environnement.	**Indicateur :** Lieux de surveillance fédéraux contaminés nettoyés. **Cible :** Nettoyer les 500 stations d'hydrométrie fermées.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Déclassement et nettoyage des 500 stations fermées terminés en 2005-2006.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Résolution des problèmes de capacité, d'abordabilité et de durabilité en augmentant le recrutement et la formation pour assurer que nous avons les compétences nécessaires et nous attaquer aux problèmes démographiques.	**Indicateur :** Un effectif de S-T efficace pour répondre aux besoins du programme de surveillance et de prévision. **Cible :** Systèmes efficaces de recrutement et de formation de l'effectif scientifique et technique.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Renouvellement des effectifs

- Recrutement national effectué de la façon requise pour répondre aux besoins du programme de prévisions en 2003-2004.
- Recrutement national effectué de la façon requise pour répondre aux besoins du programme de surveillance en 2003-2004.
- Mise au point de programmes de formation professionnelle pour les technologues en météorologie et en hydrométrie en 2003-2004.

Sous-résultat 3 : Améliorer la capacité de la société de s'adapter aux phénomènes météorologiques violents et aux autres dangers, de les prévoir, de les atténuer, d'y résister et de s'en rétablir.	
Résultat(s) intermédiaire(s)	**Indicateur(s)/Cible(s)**
▪ Sensibilisation aux dangers et information en la matière accrues pour assurer que les Canadiens sont conscients de leur vulnérabilité, comprennent nos produits et services, savent les utiliser et peuvent se préparer aux dangers.	**Indicateur :** Prise de conscience de la vulnérabilité. **Cible :** À venir.
Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)	
Nature et caractéristiques des phénomènes météorologiques et climatiques violents, vulnérabilité et adaptation ▪ Élaborer un programme national de R-D afin de fournir de l'information sur la nature et les caractéristiques des phénomènes météorologiques et climatiques violents, y compris les inondations, les sécheresses, etc., les vulnérabilités qui en découlent, ainsi que des stratégies et des mesures d'adaptation pour les réduire en 2003-2004. ▪ Réponse aux situations d'urgence environnementale ▪ Adaptation de modèles nationaux de réponse aux situations d'urgence environnementale pour améliorer les intrants des prévisions météorologiques numériques en 2003-2004. **Sensibilisation du public** ▪ Élaboration d'un programme national de sensibilisation du public afin de sensibiliser davantage les Canadiens aux risques posés par les phénomènes météorologiques et climatiques violents et les vulnérabilités qui en découlent en 2004.	

RÉSULTAT CLÉ : ADAPTATION AUX CHANGEMENTS QUOTIDIENS ET À LONG TERME DES CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES, HYDROLOGIQUES, ET DES GLACES

Chaque année, Environnement Canada diffuse environ 500 000 prévisions météorologiques au public, 200 000 au secteur maritime et 400 000 à celui de l'aviation. Le Ministère transmet des renseignements sur la quantité d'eau dans nos cours d'eau et nos lacs, y compris des renseignements et des conseils sur les changements du niveau d'eau dans les Grands Lacs et sur les attributions d'eaux transfrontalières. Environnement Canada fournit de l'information sur la glace, le vent et les vagues au secteur de la navigation et du transport maritime. Ces renseignements sont essentiels aux Canadiens et aux Canadiennes si l'on veut qu'ils s'adaptent à l'environnement et comprennent les possibilités que leur offre leur environnement changeant.

Plans et priorités :

Les priorités d'Environnement Canada pour les trois prochaines années seront les suivantes :

- **Assurer que le Canada dispose des données, de l'information et de la capacité scientifique en météorologie, climatologie et hydrologie nécessaires pour produire des politiques saines sur l'environnement** — Faire progresser le savoir scientifique par une recherche significative, à appuyer l'élaboration de politiques et à améliorer la capacité scientifique et stratégique dans les milieux universitaires et le secteur privé.
- **Appuyer la croissance de la capacité en prévisions environnementales du Canada.** — Stimuler la croissance de la météorologie dans le secteur privé afin d'encourager l'apparition de services à valeur ajoutée et d'améliorer les services et les activités de sensibilisation offerts aux industries vulnérables à la température pour les rendre plus compétitives et productives.

Priorité 3 : Assurer que le Canada dispose des données, de l'information et de la capacité scientifique en météorologie, climatologie et hydrologie nécessaires pour élaborer des politiques saines sur l'environnement

Conjuguée à d'autres incidents météorologiques marquants, la variabilité du climat intéresse davantage plusieurs secteurs, y compris ceux de l'agriculture, du transport maritime, de la construction, des médias, de la santé, de la conservation de l'environnement, de l'exploitation forestière et des loisirs, sans oublier la population. Ces secteurs prennent rapidement conscience des risques nouveaux qui émanent des changements et de la variabilité du climat. Ils constatent les répercussions que des phénomènes météorologiques violents ont sur les entreprises, les résidences et l'infrastructure, et la population de nombreuses régions du Canada ressent le stress causé par des étés d'une chaleur inhabituelle.

Défis et stratégies de gestion

Le Ministère effectue, dans un vaste éventail de domaines, des recherches sur le changement et la variabilité du climat, la qualité de l'air, la météorologie et la quantité d'eau pour assurer qu'il offre une solide assise scientifique sur laquelle fonder des politiques et des stratégies de protection de l'environnement et de la santé humaine. Le Ministère participe à tout un éventail de projets de coopération avec des universités et des organismes de recherche au Canada et à l'étranger (p. ex., Centre Hadley du R.-U., Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, Programme mondial de recherche sur le climat, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Institut interaméricain de recherches sur les changements à l'échelle du globe) pour effectuer des recherches sur les sciences de l'atmosphère et de l'environnement. Il appuie aussi la création de compétences en politiques et en sciences de l'atmosphère dans les milieux universitaires et le secteur privé et cherche à améliorer l'accès aux données, aux modèles et aux scénarios climatiques en collaborant avec des partenaires comme la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère (FCSCA).

Environnement Canada prépare un plan pour donner suite aux recommandations précises issues d'un examen critique mené par un groupe de scientifiques internationaux spécialistes de l'atmosphère et du climat. On a constaté que le programme de recherche-développement était fondamentalement solide et répondait aux besoins du Ministère et de la population canadienne. On a toutefois défini des interventions précises qui s'imposent : préparation de la relève, mécanisme d'examen critique continu, collaboration accrue avec des universités, meilleurs contacts avec les clients et plan stratégique dans le domaine scientifique, par exemple.

Afin de répondre à la demande des clients, le SMC continuera d'améliorer ses modèles climatiques complexes et il effectue des recherches pour déterminer s'il est possible de détecter à plus petite échelle (à celle du continent, p. ex.) l'influence de l'activité humaine sur les changements climatiques.

La clé de la réussite des activités de recherche-développement d'Environnement Canada réside en fin de compte dans l'obtention d'un financement à long terme de ces recherches dont les résultats se concrétisent à long terme seulement. Le Ministère a en outre un défi crucial à relever, soit celui d'attirer et de garder de jeunes scientifiques de talent face à des concurrents qui offrent des conditions salariales beaucoup plus alléchantes et des postes garantis.

Priorité 4 : Appuyer la croissance de la capacité en prévisions environnementales du Canada

Défis et stratégies de gestion

Collaboration avec l'industrie

Le secteur privé de la météorologie au Canada est limité mais diversifié. Environnement Canada cherche à resserrer ses liens avec ce secteur et à encourager la mise sur pied et l'utilisation de services de météorologie à valeur ajoutée. Tous les Canadiens et les Canadiennes profiteront de ces services, car l'économie canadienne est vulnérable à la température, à la hauteur de 150 milliards de dollars. Sans compter qu'il cherche à répondre aux besoins stratégiques du secteur privé de la météorologie et à définir des domaines où il peut jouer un rôle d'appui ou de collaboration, Environnement Canada vise à améliorer l'accès aux données, à repérer de nouveaux débouchés pour le secteur et à mettre en œuvre de meilleures méthodes de recouvrement des coûts afin d'assurer qu'il ne lui fait pas une concurrence commerciale. Le Ministère rencontre le Groupe de travail sur le secteur privé de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie afin de faire progresser des travaux d'intérêt commun.

La sensibilisation et l'accès en temps opportun à des renseignements de grande qualité et fiables sur la température, les quantités d'eau, le climat et des aspects connexes, ainsi que leur utilisation, peuvent améliorer considérablement la productivité et la compétitivité d'industries canadiennes vulnérables comme celles des transports, de l'énergie, de la construction, de l'exploitation forestière, de l'agriculture, de la pêche, des loisirs et du tourisme.

Pour répondre aux besoins exprimés par les Canadiens

Au nombre des besoins clés que les Canadiens ont exprimés dans le contexte d'un récent sondage national, mentionnons des routes plus sécuritaires, de meilleures prévisions à long terme et saisonnières et l'amélioration de l'information sur la nature des phénomènes météorologiques et climatiques violents, sur leurs répercussions y compris les réactions des collectivités.

Environnement Canada prévoit collaborer avec Transports Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour établir des réseaux d'observation de la météo routière. Des études de cas en temps réel menées au Canada et ailleurs ont montré que les systèmes de météo routière (SMR) conjugués à des prévisions météo routières et l'entretien des routes peuvent réduire de jusqu'à 15 p. 100 le nombre des décès causés par la neige et la glace tout en réduisant d'environ 25 p. 100 la consommation de sel. Les efforts déployés dans ce secteur ont réduit le coût pour les contribuables de l'entretien de routes en hiver, le tout en atténuant les dommages causés à l'environnement et à l'infrastructure routière.

Le Ministère prévoit améliorer les prévisions sur 15 jours, ainsi que les prévisions et les scénarios mensuels et saisonniers. L'information produite par ces activités est indispensable aux secteurs privé et public vulnérables, car elle fournit les avantages suivants : accroîssement des efficiences et réduction des risques; prise de décisions plus efficaces sur la gestion de l'eau; amélioration de la planification de l'offre et de la demande en énergie et les services gouvernementaux (comme la gestion des ressources naturelles et l'urbanisme); et rend les industries canadiennes plus compétitives.

Environnement Canada prévoit améliorer les services qu'il offre aux collectivités, ainsi qu'aux services gouvernementaux vulnérables (p. ex., urbanistes et ingénieurs municipaux, organisations de planification des mesures d'urgence, etc.) au sujet : de la nature des phénomènes météorologiques et climatiques violents; des vulnérabilités qui en découlent; des risques; de même que sur des stratégies appropriées de préparation et d'intervention, et faire mieux comprendre ces questions.

Cadre de rendement du résultat clé :

Le résultat clé « adaptation » est divisé en trois sous-résultats. Le tableau qui suit présente ces sous-résultats, ainsi que les résultats intermédiaires, les indicateurs, les cibles, les stratégies et les initiatives pour les trois prochaines années.

Initiatives stratégiques (* voir la note explicative à la fin de la section 3)

Résultat clé : Adaptation aux changements quotidiens et à long terme des conditions atmosphériques et hydrologiques et des glaces

Sous-résultat 4 : Efficience économique, productivité et compétitivité accrues

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Amélioration de la qualité et de l'utilité des services, et de la satisfaction à leur égard.	**Indicateur :** Satisfaction et qualité des produits et services. **Cible :** À venir.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Améliorer l'information météorologique

- Amélioration de la fiabilité et de l'exactitude de l'information et de la rapidité d'accès à celle-ci sur le site Web à guichet unique à cause de l'amélioration de l'infrastructure et de la tenue du site en 2004.
- Amélioration des prévisions saisonnières et multisaisonnières en 2004-2005.

Améliorer l'information climatique

- Accroître la résolution spatiale des scénarios sur les changements climatiques afin de mieux servir les milieux des politiques, de mieux répondre aux répercussions et d'améliorer l'adaptation en 2004-2005.
- Fournir sur le Web une analyse interactive des températures et des précipitations historiques moyennes et extrêmes pendant des périodes et dans des régions du Canada définies par les utilisateurs en 2004-2005.
- Fournir à l'ouest du Canada un produit sur l'enneigement « global » (équivalent neige-eau) d'une résolution de 10 km fondé sur des données produites par satellite et des données conventionnelles en 2004-2005.

Services aux secteurs des ressources naturelles

- Partenariat avec le secteur de l'énergie (entente officielle de collaboration) en 2003-2004.
- Mise en œuvre d'un bulletin agricole standard national en 2003-2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Repositionnement du SMC sur le marché par l'application de stratégies visant à promouvoir l'accroissement de la capacité du secteur privé d'établir des prévisions environnementales.	**Indicateur :** Valeur du secteur météorologique privé du Canada. **Cible :** À venir.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Pratiques de développement du secteur privé

- Mise en œuvre de meilleures méthodes de recouvrement des coûts afin d'appuyer la croissance du secteur privé et d'accroître l'utilisation de l'information météorologique en 2004.
- Amélioration des services aux médias par un site Web réservé exclusivement aux médias et fondé sur les commentaires et les besoins des clients : p. ex., améliorations visant les organisations d'intervention d'urgence et les médias imprimés en 2004.

Sous-résultat 5 : Améliorer la qualité et la jouissance de la vie pour les Canadiens

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Amélioration de la qualité et de l'utilité des produits et des services, ainsi que de la satisfaction à leur égard.	**Indicateurs :** Application par les collectivités de stratégies appropriées d'adaptation face aux répercussions possibles de la montée du niveau de la mer. **Cible :** Stratégie d'adaptation appropriée présentée aux collectivités côtières de la région visée par l'étude de cas le long de la côte sud-est du Nouveau-Brunswick en 2006.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Compréhension accrue des répercussions des changements climatiques et de la montée du niveau de la mer dans les collectivités côtières.

- Gestion de projet et participation à des activités scientifiques dans le contexte d'une étude multidisciplinaire de trois ans portant sur les répercussions des changements climatiques et de la montée du niveau de la mer sur la côte sud-est du Nouveau-Brunswick. Cette étude vise notamment à intégrer les résultats tirés des sciences physiques, écologiques et sociales. Le projet devrait être terminé en avril 2006.

Évaluer l'utilité des avertissements

- Élaborer une stratégie permettant de mesurer la satisfaction face aux avertissements météorologiques et les réactions du public qui en découlent en 2004.

Service Météoroute

- Contribuer à l'élaboration et au fonctionnement d'un service météoroute en partenariat avec d'autres organismes fédéraux, les provinces et le secteur privé en 2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Amélioration de l'accès par le public, le secteur privé et les universités aux données météorologiques, hydrométriques et climatologiques de base.	**Indicateur :** Réduire le temps nécessaire pour avoir accès aux données de base diffusées à la population canadienne et en améliorer la qualité. **Cible :** Satisfaire aux normes de l'industrie en ce qui concerne la recherche, la localisation et le téléchargement de données de base du SMC.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Accès plus général aux données

- Accès en direct, d'ici à 2003-2004, à des données météorologiques, hydrométriques et climatologiques historiques et en temps réel dont la qualité est contrôlée.
- L'information et les données sur les glaces et les icebergs en mer seront disponibles sur un site Web public du SMC en 2003-2004.
- Les Canadiens et Canadiennes auront accès en direct, d'ici à 2003-2004, aux normales climatiques au Canada de 1971 à 2000.
- Outils en direct permettant au secteur privé et aux milieux universitaires de trouver et de télécharger un volume important de données météorologiques, climatologiques et hydrométriques choisies d'ici à 2004-2005.
- Mise en œuvre nationale du système de contrôle de la qualité automatique et en temps réel des données météorologiques, hydrométriques et climatologiques d'ici à 2004-2005.
- Mettre une version à échelle intermédiaire du modèle global, environnemental et à échelles multiples à la disposition des milieux scientifiques et opérationnels, ainsi que du secteur privé en 2003-2004.

Sous-résultat 6 : Faire preuve de leadership scientifique

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Leadership national face aux enjeux et aux engagements mondiaux.	**Indicateur :** Collecte, diffusion et archivage de données et d'information sur le climat du Canada nécessaires pour répondre à des besoins mondiaux. **Cible :** Installation et mise à niveau de 40 stations climatiques dans le Nord afin d'améliorer la contribution du Canada au réseau de surface du Système mondial d'observation du climat (RS-SMOC).

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Améliorer la contribution au réseau de surface du SMOC

- Déploiement dans le Nord des 25 dernières stations climatologiques en 2004-2005.
- Production en temps opportun de rapports de toutes les stations du RS-SMOC du Canada en 2004-2005.
- Mise en œuvre en collaboration de lignes directrices sur les stations automatisées en 2003-2004.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Leadership démontré dans des domaines stratégiques clés et dans la création de capacité de R-D en dehors du secteur PME.	**Indicateur :** À venir. **Cible :** À venir.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Appui aux activités de R-D

- Fournir des scénarios sur les impacts, l'adaptation et les milieux stratégiques portant sur les phénomènes météorologiques violents et la variabilité dans un climat changé en 2004-2005.
- Fournir aux milieux des répercussions, des adaptations et des politiques des outils pour élaborer des scénarios sur les changements climatiques à l'échelle régionale (p. ex., collaborer avec OURANOS) en 2003-2004.
- Communication, aux Centres mondiaux de données relatives à la glaciologie, de cartes sur les glaces marines et de statistiques climatiques de 1969 à 2002 qui seront disponibles sur Internet en 2003-2004.

Activités de R-D

- Investir dans des activités de R-D sur l'eau avec les régions afin de créer un modèle de bassin hydrologique jumelé en 2003-2004.
- Effectuer des travaux de R-D sur les techniques permettant de repérer des sites éventuels de production d'électricité d'origine éolienne en 2003-2004.
- Activités de recherche-développement dans le domaine des prévisions quantitatives des précipitations (PQP) au cours de la période de 2003 à 2005.
- Créer un réseau interministériel de recherche et de science sur les dangers de l'eau en 2004-2005.
- Fournir pour le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de nouvelles sorties et analyses jumelées du modèle climatique en 2004-2005.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ EC démontre son leadership en intendance de l'environnement.	**Indicateur :** Lieux de surveillance fédéraux contaminés nettoyés. **Cible :** Nettoyer les 500 stations d'hydrométrie fermées.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Terminer le déclassement et le nettoyage des 500 stations fermées en 2005-2006.

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Problèmes de capacité, d'abordabilité et de durabilité résolus par l'augmentation du recrutement et de la formation afin d'assurer que nous disposons des compétences nécessaires et que nous pouvons résoudre les problèmes démographiques.	**Indicateur :** Effectif de S-T efficace pour répondre aux besoins du programme de surveillance et de prévisions. **Cible :** Systèmes efficaces de recrutement et de formation pour le perfectionnement de l'effectif scientifique et technique.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

Renouvellement des effectifs

- Recrutement national effectué de la façon nécessaire pour répondre aux besoins du programme de prévisions en 2003-2004.
- Recrutement national effectué de la façon nécessaire pour répondre aux besoins du programme de surveillance en 2005-2006.
- Mise au point de programmes de formation professionnelle pour les technologues en météorologie et en hydrométrie en 2003-2004.

◗ Pour en savoir davantage sur le Service météorologique du Canada, visitez : http://www.msc-smc.ec.gc.ca/index_f.cfm

3.4 Résultat stratégique — Assurer une gestion stratégique et efficace du Ministère pour obtenir des résultats sur le plan de l'environnement

A – Aperçu

Par son secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques, Environnement Canada assure une gestion stratégique et efficace du Ministère pour obtenir des résultats sur le plan de l'environnement.

Environnement Canada évolue dans un contexte où les problèmes environnementaux sont de nature planétaire, les compétences sont partagées et il faut trouver des solutions aux défis posés par l'intégration des facteurs environnementaux, économiques et sociaux. C'est pourquoi il importe d'assurer que de solides liens relient dans tout le Ministère l'élaboration des orientations stratégiques qui ont trait à la fois à la gestion horizontale et aux enjeux stratégiques.

Par son secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques (GAP), Environnement Canada établit le programme intégré de gestion et des politiques. Ce programme stratégique à moyen et à long terme du Ministère porte avant tout sur le leadership et les partenariats nécessaires pour informer et mobiliser la population, ainsi qu'élaborer des façons de fournir des services de soutien efficients et innovateurs au Ministère et à l'extérieur.

Dans le domaine des politiques, les enjeux environnementaux demeurent transversaux, ce qui entraîne un partage des compétences et des responsabilités. On a consacré des efforts importants à l'élaboration et à l'exécution d'un programme stratégique ambitieux au cours des dernières années, ainsi qu'à la préparation de la transformation à long terme afin de mieux faire face à l'étendue et à la complexité accrues du programme environnemental. L'impact des grands événements stratégiques de l'année écoulée (p. ex., Sommet mondial pour le développement durable, ratification du Protocole de Kyoto et *Loi sur les espèces en péril* qui a reçu la sanction royale) orienteront le Ministère vers la mise en œuvre. Au cours de la prochaine année, on continuera aussi de mettre l'accent sur la promotion de l'intégration de facteurs liés à l'environnement et au développement durable afin d'appuyer la meilleure qualité de vie possible pour la population canadienne d'aujourd'hui et de demain.

Environnement Canada transforme sa façon de faire en mettant en œuvre le programme Savoir au service des Canadiens et des Canadiennes (LSSC). Il faudra à cette fin insister davantage sur la sensibilisation et le dialogue afin de faire mieux comprendre les besoins, les attentes et les préoccupations de la population, des clients, des partenaires et des interlocuteurs. Le Ministère commencera en outre à transformer ses services afin de moderniser ses activités pour satisfaire aux besoins en pleine évolution de ses clients de l'intérieur et de l'extérieur. Finalement, des mesures précises seront prises pour favoriser une culture qui attache de la valeur à la collaboration, à l'apprentissage et à l'innovation (c.-à-d. collectifs de pratique, éléments d'apprentissage) afin de produire des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

La modernisation de la fonction de gestion des ressources humaines à Environnement Canada est essentielle pour le programme LSSC et pour la modernisation de la gestion. Le Ministère veut ainsi continuer d'élaborer et de mettre en œuvre un régime moderne de gestion des ressources humaines caractérisé par l'innovation et le dynamisme, qui respecte les valeurs de la fonction publique, maximise la délégation de pouvoir aux gestionnaires pour leur permettre de répondre aux besoins opérationnels et facilite l'évolution continue d'un milieu de travail exemplaire.

Une autre priorité importante pour le Ministère consiste à poursuivre ses efforts de modernisation de la gestion, qui complète et appuie à la fois le programme LSSC et permettra au Ministère de prendre un engagement d'excellence dans cinq domaines de gestion : dépenses judicieuses, gestion axée sur les résultats, valeurs, gestion axée sur les citoyens et milieu de travail exemplaire.

Résultats clés :

Par son secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques, Environnement Canada vise deux résultats clés :

- ❑ des priorités et des plans stratégiques intégrés en matière de politiques;
- ❑ une organisation bien rôdée appuyée par des services efficaces et innovateurs.

B – Dépenses prévues par résultat clé

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003*	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Résultats clés				
• Des priorités et des plans stratégiques intégrés en matière de poliques.	56,8	**47,0**	48,3	47,4
• Une organisation bien rodée appuyée par des services efficaces et innovateurs.	79,3	**73,8**	71,3	70,6
Dépenses prévues brutes	136,1	**120,8**	119,6	118,0
Moins : Recettes disponibles	(0,8)	**(0,8)**	(0,8)	(0,8)
Dépenses prévues nettes	135,6	**120,0**	118,8	117,2

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Dépenses prévues brutes par facteur d'intrant, 2003-2004
(120,8 million de dollars)

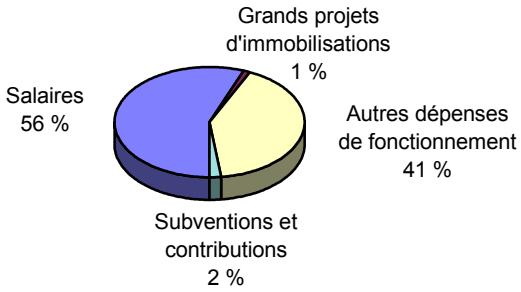

C – Plans et priorités, et cadre de rendement par résultat clé

RÉSULTAT CLÉ : DES PRIORITÉS ET DES PLANS STRATÉGIQUES INTÉGRÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUES

Plans et priorités :

La priorité stratégique d'Environnement Canada pour les trois prochaines années sera la suivante :

- **Façonner et faire progresser le programme à moyen terme en matière d'environnement et de développement durable** — en améliorant les connaissances, les partenariats et les instruments stratégiques innovateurs.

Priorité 1 : Façonner et faire progresser le programme à moyen terme en matière d'environnement et de développement durable

Défis et stratégies de gestion

Collaboration avec des partenaires

Afin de concrétiser le développement durable, le Ministère doit intégrer des facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans tous ses programmes et ses politiques. On s'intéresse de plus en plus aux aspects sociaux (comme la pauvreté, les genres et la santé), ce qui suscite des préoccupations portant sur la santé de l'environnement (y compris celle des enfants) et le programme urbain. Il faut poursuivre le travail avec assiduité et il reste beaucoup à faire pour mieux intégrer les politiques environnementales et les facteurs économiques. Les politiques intégrées du secteur d'activité GAP reflètent sa responsabilité à l'égard du rôle de leadership du Ministère dans l'élaboration et la promotion du programme général du gouvernement du Canada sur l'environnement et le développement durable. Pour tendre vers ces objectifs, le Ministère a recours à des partenariats stratégiques conclus à la fois avec des partenaires nationaux et avec des interlocuteurs internationaux clés.

Environnement Canada a joué le rôle de premier plan, par exemple, dans l'élaboration du « *Cadre pour faire progresser le programme de l'environnement* » approuvé au début de 2002 et collabore actuellement avec d'autres ministères afin d'élaborer une stratégie fédérale sur le développement durable. Un défi à relever en particulier consistera à assurer que les ministères fédéraux utilisent le *Cadre* pour établir leurs priorités en matière d'environnement et de développement durable et que la Stratégie fédérale sur le développement durable joue un rôle stratégique en favorisant le développement durable dans tout l'appareil fédéral. Il sera aussi essentiel d'établir des partenariats pour mettre en œuvre les mesures qu'Environnement Canada prendra dans le sillage du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et pour appliquer le Protocole de Kyoto.

Leadership international

Environnement Canada continuera de s'appuyer sur la solide présence internationale du Canada comme pays progressiste sur le plan de l'environnement en participant aux activités d'organismes et de tribunes comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le G8, sans oublier les activités bilatérales avec certains pays. Le Ministère continuera, par exemple, de mettre en œuvre des accords de coopération environnementale avec des partenaires des Amériques (États-Unis, Mexique, Chili et Costa Rica), ainsi que le Protocole d'entente (PE) avec la Chine. On continuera des travaux avec des pays comme l'Inde, par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international, afin de réaliser des améliorations concrètes dans le domaine de l'environnement et de créer des compétences dans les pays en développement. Environnement Canada continuera aussi de collaborer de près avec les États-Unis et le Mexique dans la mise en œuvre d'un programme d'action pour l'Amérique du Nord. Les efforts conjugués avec les partenaires commerciaux du Canada dans les Amériques viseront aussi à promouvoir les interventions nationales et l'intervention hémisphérique coordonnée afin d'améliorer la santé humaine et celle de l'environnement.

Outils stratégiques innovateurs

Afin d'appuyer le Programme de l'environnement et du développement durable, le Ministère continuera aussi d'élaborer de nouvelles façons d'aborder les instruments stratégiques, y compris des indicateurs de l'environnement et du développement durable, et d'appuyer la recherche stratégique et l'analyse du développement. Les échanges d'émissions de gaz à effet de serre constituent, par exemple, un élément clé du Plan du Canada sur les changements climatiques. Cette reconnaissance du rôle important des instruments commerciaux émane des travaux réalisés pendant de nombreuses années à Environnement Canada et dans d'autres organismes fédéraux en collaboration avec les provinces, les territoires et des intervenants. On entreprendra aussi des travaux avec le ministère des Finances et d'autres ministères pour mettre en œuvre des mesures fiscales (taxe, frais et autres instruments commerciaux) afin d'atteindre les objectifs des politiques sur les changements climatiques. Environnement Canada continuera à soutenir l'initiative fédérale générale pour faire des progrès sur une stratégie réglementaire judicieuse.

Cadre de rendement du résultat clé :

Le résultat clé « priorités et plans stratégiques et intégrés» comporte deux sous-résultats. Le tableau qui suit présente ces sous-résultats, ainsi que les résultats intermédiaires, les indicateurs, les cibles, les stratégies et les initiatives pour les trois prochaines années. À noter que la mention « SDD » signale les engagements qui contribuent à la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada.

Initiatives stratégiques (* voir la note explicative à la fin de la section 3)

Résultat clé : Des priorités et des plans stratégiques intégrés en matière de politiques

Sous-résultat 1 : Politique stratégique et instruments innovateurs afin de permettre de fixer l'orientation de l'organisation

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Amélioration de la capacité d'EC de prendre des décisions intégrées en utilisant de nouveaux outils d'aide à la décision. ▪ Atteinte des buts de la politique environnementale par l'utilisation d'instruments innovateurs comme les instruments et les incitatifs économiques, les démarches volontaires et les outils d'information, lorsqu'il est démontré que ces instruments constituent les moyens les plus efficients, efficaces et pratiques. ▪ La base de connaissances d'EC appuyant la recherche stratégique et le développement durable est améliorée par des indicateurs et des renseignements de meilleure qualité.	**Indicateur :** En préparation. **Cible :** En préparation.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Encourager l'application du « cadre environnemental » du gouvernement à l'élaboration de politiques et à l'établissement de priorités.[SDD]
- Élaborer, avant la fin de 2004, une politique d'Environnement Canada sur la façon d'intégrer aux décisions du Ministère le savoir local, y compris le savoir écologique traditionnel.[SDD]
- Élargir l'appui aux mesures d'incitation et aux instruments économiques axés sur le marché auprès d'autres ministères fédéraux, d'administrations provinciales et municipales, ainsi que des principaux intervenants canadiens et étrangers.[SDD]
- Promouvoir d'autres travaux sur des études d'évaluation (p. ex., évaluation de l'eau avec Statistique Canada).[SDD]
- Poursuivre les travaux d'écologisation budgétaire avec la TRNEE.
- Continuer d'explorer la faisabilité d'instruments stratégiques innovateurs pour contrôler la pollution atmosphérique transfrontalière, réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que le risque d'exposition aux substances toxiques, par exemple.
- Faire avancer les incitatifs qui encouragent la production écoefficiente.[SDD]
- Terminer une stratégie nationale sur les indicateurs et les rapports et commencer à la mettre en œuvre.
- Appuyer des initiatives internationales de production de rapports (Rapport de la CCE sur l'état de l'environnement; rapport sur la santé des enfants et l'environnement; indicateurs de l'OCDE; Rapport GEO du PNUE).
- Améliorer les liens avec les initiatives de production de rapports sur l'environnement d'autres ministères et les appuyer.
- Appuyer l'intégration des politiques et de la science, y compris la mise en œuvre du Cadre applicable aux avis en matière de S-T.
- Mettre au point un outil d'évaluation de la durabilité pour les politiques et les programmes d'Environnement Canada et lancer un projet pilote en la matière.[SDD]
- Préparer la Stratégie de développement durable d'EC au cours de la période de 2004 à 2006.

Sous-résultat 2 : Partenariats stratégiques et communications

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Améliorer les progrès vers le développement durable en élaborant et mettant en œuvre des façons innovatrices de collaborer avec des partenaires clés.[SDD] ▪ Leadership nécessaire pour établir un cadre gouvernemental afin de faire progresser le programme dans un climat de collaboration. ▪ Leadership international relié à des priorités canadiennes.	**Indicateur :** En préparation. **Cible :** En préparation.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Mettre au point une façon plus délibérée de partager et d'augmenter les connaissances par des partenariats en offrant des possibilités de dialogue et de consultation.
- Promouvoir, dans les Amériques, le dialogue et l'action sur les enjeux du commerce et de l'environnement, ainsi que des interventions coordonnées afin de jeter des ponts entre les secteurs de la santé et de l'environnement.
- Mettre en service à EC les outils nécessaires pour faire progresser les méthodes de consultation et d'établissement de partenariats en matière de développement durable.
- Mettre en place des mécanismes ou des stratégies (y compris Internet et des moyens plus classiques) afin d'assurer que les intervenants, les partenaires et d'autres collectifs d'intérêts ont périodiquement la chance de présenter leurs idées, leurs préoccupations et leurs points de vue sur des enjeux communautaire du développement durable, d'ici la fin de 2003-2004.[SDD]
- Collaborer avec d'autres ministères pour mettre à jour le cadre stratégique du développement durable du gouvernement, d'ici la fin de 2003-2004.[SDD]
- Collaborer avec d'autres pays du G8 pour faire progresser la mise en œuvre des engagements découlant du SMDD grâce à une participation bien préparée du Canada à la réunion du G8 sur l'environnement de 2003.
- Collaborer de près avec d'autres ministères fédéraux et avec les provinces pour assurer que l'examen de la performance environnementale du Canada effectué par l'OCDE sera couronné de succès.
- Continuer de faire progresser la mise en œuvre d'ententes sur la gouvernance de l'environnement international conclues dans le contexte du processus dirigé par le PNUE.
- Collaborer de plus en plus avec d'autres ministères pour intégrer davantage la stratégie d'élaboration de politiques sur de grands dossiers comme l'environnement, la santé humaine, la création de compétences sur les questions autochtones et l'autonomie politique, le commerce et l'environnement, ainsi que l'innovation.
- Élaborer et mettre en œuvre, avec des partenaires, un cadre fédéral sur les collectivités durables, d'ici la fin de 2003-2004. [SDD]
- Contribuer à un programme fédéral sur les collectivité urbaines durables.
- Renforcer la capacité d'Environnement Canada de faire progresser le développement durable et de stimuler et d'appuyer l'innovation en ayant recours à des partenariats, d'ici la fin de 2003-2004. [SDD]
- En collaboration avec l'Institut Unama'ki des ressources naturelles (Nouvelle-Écosse), la région de l'Atlantique cherchera, dans le contexte du protocole d'entente en vigueur, à élaborer et mettre en œuvre le plan de travail axé avant tout sur la surveillance, l'étude, la conservation et la protection de l'environnement du bassin du Bras d'Or, d'ici la fin de 2003-2004.

RÉSULTAT CLÉ : ORGANISATION BIEN RÔDÉE APPUYÉE PAR DES SERVICES EFFICACES ET INNOVATEURS

Afin d'assurer que le Ministère dispose du contexte de gestion et de la capacité dont il a besoin pour atteindre ses résultats en matière d'environnement, il faut instaurer l'intendance et les cadres nécessaires pour prendre de bonnes décisions de gestion, créer un milieu sain et avoir un effectif productif.

Plans et priorités :

Dans ce contexte, les priorités d'Environnement Canada pour les trois prochaines années, dans les domaines de la gestion et des services, seront les suivantes :

- ❑ mise en œuvre du programme Le savoir au service des Canadiens et des Canadiennes;
- ❑ mise en œuvre du Plan d'action pour la modernisation de la gestion (au cours des deux prochaines années).

Priorité 2 : Le savoir au service des Canadiens et des Canadiennes

Le programme Le savoir au service des Canadiens et des Canadiennes (LSSC) est un engagement d'intégrer délibérément nos façons d'aborder les gens, les connaissances, les services et la sensibilisation, ainsi que de gérer et de partager le savoir de façon créatrice et d'encourager l'innovation pour mieux servir la population canadienne. Comme catalyseur de la mise en œuvre,

le secteur d'activité GAP a établi un plan d'action comportant des interventions concrètes afin d'appuyer le programme.

Appui aux ressources humaines d'Environnement Canada

Dans le contexte du volet ressources humaines du programme LSSC, l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre et stratégie de gestion de l'effectif réunira toutes les initiatives de gestion des ressources humaines comme le Plan d'embauche stratégique et les plans d'équité en matière d'emploi et de gestion de la diversité au Ministère. On établira aussi un plan directeur de la modernisation et de l'amélioration de la gestion de l'effectif. Le sondage de 2002 réalisé auprès des fonctionnaires fédéraux appuiera et éclairera les plans de gestion des ressources humaines du Ministère et l'on intégrera les mesures nécessaires à d'autres initiatives et à d'autres plans de travail. La création de possibilités d'acquisition continue du savoir et d'épanouissement personnel et la fourniture au personnel des outils et des renseignements nécessaires constitueront aussi des stratégies clés qui permettront au Ministère de recruter, de perfectionner et de garder un effectif très talentueux et diversifié. On mettra aussi en œuvre une stratégie interne de mobilisation afin de mieux faire participer le personnel au programme de transformation. Cette stratégie comportera des outils destinés aux gestionnaires, de l'appui pour les chefs de file non reconnus, des séminaires de partage des connaissances et des activités dans tout le Ministère.

Gestion du savoir

Par l'entremise de son secteur d'activité GAP, Environnement Canada préconisera aussi une meilleure gestion du savoir en mettant l'accent sur le maintien et le partage du savoir; en favorisant l'apparition de collectifs de pratique dans des secteurs d'activité clés, en saisissant les leçons tirées d'efforts multilatéraux (p. ex., eau), en testant et mettant au point des outils de partage du savoir et en poussant plus loin la mise en œuvre du Système canadien d'information sur l'environnement (SCIE).

Sensibilisation, dialogue et transformation des services

Les stratégies de sensibilisation, de dialogue et de gestion des services incluront des outils qui permettront d'évaluer les demandes en services courants et nouveaux imposées au Ministère, de consulter des données scientifiques et des renseignements spécialisés et des activités pour entreprendre un dialogue productif avec des clients, des partenaires et des interlocuteurs. Ces efforts augmenteront la participation des clients, l'analyse des besoins, les partenariats et l'évaluation. Dans ce contexte, les méthodes cybergouvernementales demeurent une priorité du Ministère, qui continuera d'en faire la promotion. Ces stratégies joueront un rôle fondamental en fixant le cap qu'Environnement Canada continuera de suivre au cours des deux prochaines années pour ce qui est de ses initiatives de cybergouvernement pendant que le Ministère cherche à atteindre les objectifs du gouvernement du Canada et du « gouvernement en direct ».

La présence du Ministère sur Internet constitue un atout précieux. Environnement Canada continue d'étendre la gestion de ses actifs Internet pour y inclure des volets Intranet et Extranet. L'objectif du Ministère est de les exploiter de façon optimale pour atteindre ses résultats clés et pour lancer des projets pilotes de création de sites pour des groupes de clients en particulier. Le Ministère demeure le meneur de la grappe Soutenir l'environnement et les ressources pour les Canadiens (SERC).

Projets pilotes axés sur les clients

Au cours des deux prochaines années, chaque région réalisera un projet pilote fondé sur les priorités d'Environnement Canada afin d'examiner de plus près et de mieux comprendre les besoins en information des administrations locales et de faire l'essai de diverses façons d'aborder les enjeux de l'environnement urbain d'une façon plus intégrée et axée sur les clients. Les projets pilotes porteront sur des aspects comme les partenariats généraux et la collaboration, les services d'Environnement Canada dans le contexte des besoins des administrations locales, les guichets uniques et différends modèles décisionnels. Les projets seront réalisés dans le contexte ministériel qui vise à améliorer la gestion du savoir et l'innovation des services et dans celui, plus général, du Groupe de travail du Caucus du premier ministre sur les questions urbaines, qui a défini quatre piliers d'un programme urbain fédéral renforcé : cohérence et cohésion; collaboration et consultation; création de compétences; communication.

Priorité 3 : Mise en œuvre du Plan d'action pour la modernisation de la gestion

Afin de placer le Ministère aux premières lignes en matière de gestion de la fonction publique, Environnement Canada a élaboré un Plan d'action pour la modernisation de la gestion (PAMG). Le plan présente une série d'activités intégrées qui visent à améliorer un vaste éventail de capacités et à contribuer directement à la réalisation du programme LSSC. En mettant en œuvre ce plan d'action, qui en sera à sa deuxième année en 2003-2004, Environnement Canada améliorera sa capacité de viser l'excellence dans cinq domaines clés : gestion axée sur les citoyens, milieu de travail exemplaire, dépenses judicieuses, gestion axée sur les résultats et valeurs. En outre, il mettra en place les systèmes et les processus nécessaires pour assurer qu'Environnement Canada aura la capacité d'améliorer sa façon d'atteindre ses résultats et d'en faire rapport. Le Ministère concentrera, par exemple, ses efforts sur la **gestion axée sur les résultats** en accroissant ses capacités de planification et de production de rapports intégrés. La mise en œuvre du Plan d'action et stratégie de gestion de l'information – Technologie de l'information (GI/TI) du Ministère, qui se poursuivra, appuiera les **dépenses judicieuses**. Ce programme pluriannuel vise à remettre en état l'infrastructure de GI/TI, à transformer l'information et à assurer la durabilité des processus et de la structure de GI/TI dans tout le Ministère. Le nouveau Cadre et stratégie de gestion de l'effectif jouera un rôle clé dans l'instauration d'améliorations continues pour faire du Ministère un **milieu de travail exemplaire** et contribuera donc aux programmes de modernisation de la gestion et LSSC.

Défis et stratégies de gestion

Environnement Canada gère ses activités sous l'œil attentif du public tout en devant répondre à des demandes accrues sur les plans de la responsabilisation, de la transparence et des résultats. Les services fournis par le secteur d'activité GAP jouent un rôle fondamental lorsqu'il s'agit à la fois d'atteindre les priorités des politiques et des programmes et de respecter les attentes à l'égard d'une gestion moderne (p. ex., modernisation des ressources humaines, sécurité, vérification et examen, cybergouvernement, modernisation de la fonction de contrôleur). Deux défis dignes de mention que le secteur d'activité devra relever pour atteindre ses résultats sont les efforts de transformation des services, poursuivre sur la lancée et assurer que les ressources humaines suffisent pour relever ces défis.

Transformation des services — Les attentes reliées aux services innovateurs ont alourdi les exigences imposées aux systèmes et aux activités du secteur qui aident les employés à offrir des services aux Canadiens et aux Canadiennes. Les technologies de l'information, par exemple, évoluent rapidement, ce qui accroît la demande de systèmes plus efficients. Les défis pour le secteur d'activité consisteront à mieux gérer les attentes des clients de l'intérieur et de l'extérieur et à continuer d'élaborer des stratégies financières afin d'appuyer les investissements dans les services, les systèmes et les opérations.

Poursuivre sur la lancée — Comme plusieurs efforts d'amélioration de la gestion sont en cours, il se pourrait que les services fonctionnels du secteur d'activité GAP n'aient pas les ressources tant humaines que financières nécessaires pour accorder à chacun l'attention optimale. Le défi pour le secteur d'activité consistera à établir un équilibre entre les efforts visant à améliorer la qualité et le type des services de gestion offerts à l'interne et ceux qui visent à accroître notre capacité de produire des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes.

Ressources humaines — Le principal défi que les ressources humaines posent à Environnement Canada réside dans l'évolution des caractéristiques démographiques : un effectif vieillissant et un roulement élevé de personnel, particulièrement aux niveaux supérieurs, qui met en danger le savoir du Ministère et un effectif qui devrait être plus représentatif de la population qu'il sert. Cela dit, le Ministère a établi les stratégies décrites ci-dessus, et en particulier le Cadre et stratégie de gestion de l'effectif, pour relever ces défis de façon cohérente.

Cadre de rendement du résultat clé :

Le résultat clé de l'« *organisation performante* » est divisé en quatre sous-résultats. À noter que le sigle « MG » indique les engagements qui contribuent à la réalisation du Plan d'action pour la modernisation de la gestion (PAMG) d'Environnement Canada et que « SDD » indique ceux qui contribuent à la Stratégie de développement durable (SDD) d'Environnement Canada.

Initiatives stratégiques (* voir la note explicative à la fin de la section 3)

<table>
<tr><td colspan="2">Résultat clé : Une organisation bien rodée appuyée par des services efficaces et innovateurs</td></tr>
<tr><td colspan="2">Sous-résultat 3 : Systèmes et activités nécessaires pour aider les effectifs d'EC à réaliser les programmes et donner les services</td></tr>
<tr><td>Résultat(s) intermédiaire(s)
▪ Facilitation de la mise en œuvre de nouvelles pratiques de GI dans tout le Ministère.
▪ Durabilité d'activités et de systèmes ministériels clés.</td><td>Indicateur(s)/Cible(s)
Indicateur : À venir.
Cible : À venir.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)
▪ Investir dans le réseau en élargissant la largeur de bande afin de réduire le risque de saturation, de pannes de communication et de retards de transmission.
▪ Mettre à jour le Système intégré des finances et du matériel d'EC en 2005-2006. MG
▪ Continuer à mettre en œuvre la Stratégie nationale en matière de locaux.
▪ Continuer à mettre en œuvre la politique du gouvernement du Canada sur la sécurité.
▪ Mettre en œuvre la nouvelle Stratégie de gestion des éléments d'actif pour la fin de 2003-2004. MG</td></tr>
</table>

Sous-résultat 4 : Conseils, outils et services stratégiques sur les RH afin d'assurer un effectif motivé, qualifié et représentatif

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Les ressources d'EC se sentent valorisées et appuyées dans un milieu de travail qui perfectionne, garde et attire les talents variés dont le Ministère a besoin pour s'acquitter de son mandat (résultat LSSC).	**Indicateur :** À venir. **Cible :** À venir.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Élaborer et mettre en œuvre le Cadre et stratégie de gestion de l'effectif. [MG]
- Mettre en œuvre le Plan de gestion de la diversité et de l'équité en matière d'emploi. [MG]
- Continuer de mettre en œuvre le Plan d'embauche stratégique. [MG]
- La Région des Prairies et du Nord (RPN) est en train de mettre au point un outil automatisé de rétroaction circulaire et évalue les compétences incluses dans la politique de perfectionnement des gestionnaires du Ministère. Elle doit terminer les travaux avant la fin de 2003-2004.
- La RPN mettra au point le cours de relations de travail du Ministère, en réalisera un projet pilote et l'application nationale aux autres régions suivra en 2003-2004.

Sous-résultat 5 : Partage et transfert de connaissances et d'information intégrés à EC, au Canada et à l'étranger avec des citoyens, des clients et des interlocuteurs

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Le savoir est géré de façon stratégique et facilement partagé au Ministère et à l'extérieur (résultat LSSC).	**Indicateur :** À venir. **Cible :** À venir.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Poursuivre l'élaboration du SCIE en partenariat avec d'autres ministères et les provinces, en mettant l'accent sur l'eau, l'air et la biodiversité.
- Jouer un rôle de chef de file dans le partage du savoir (c.-à-d. activités d'acquisition du savoir, groupes de discussion, collectifs de pratique).
- Entreprendre des projets précis pour examiner les leçons tirées d'efforts multilatéraux d'envergure (p. ex., eau, air), s'appuyer sur les mécanismes courants et élaborer des façons systématiques de saisir et de diffuser les leçons apprises, d'ici la fin de 2003-2004.
- Continuer d'élaborer la grappe SERC en partenariat avec d'autres ministères et des provinces, en mettant l'accent sur le développement durable dans les domaines de l'eau, de l'air, des changements climatiques et des terres.
- Continuer de rehausser la présence du Ministère sur la Toile par le site La Voie verte afin de donner aux Canadiens et aux Canadiennes une source de connaissances sur l'environnement facile d'accès.

Sous-résultat 6 : Leadership et responsabilisation afin de faciliter la prestation de programmes et de services innovateurs et d'améliorer la gestion du Ministère

Résultat(s) intermédiaire(s)	Indicateur(s)/Cible(s)
▪ Services innovateurs et à l'écoute fournis à l'interne et à la population canadienne. ▪ Outils disponibles pour améliorer la capacité et les méthodes de gestion d'EC. ▪ Meilleure réponse aux besoins en pleine évolution des clients. ▪ Engagement démontré envers l'excellence dans cinq domaines de gestion : dépenses judicieuses, gestion axée sur les résultats, lieu de travail exemplaire, valeurs et gestion axée sur les citoyens (modernisation de la gestion). ▪ Établissement du leadership d'EC dans De l'ordre dans la grande maison fédérale.	**Indicateur :** À venir. **Cible :** À venir.

Stratégie(s)/Initiative(s) et résultat(s) escompté(s)

- Élaborer des stratégies de sensibilisation, de dialogue et de transformation des services afin de donner un plus grand rôle à la participation et à la contribution des clients et plus d'importance à l'analyse des besoins, aux partenariats et à l'évaluation, d'ici la fin de 2003-2004. [MG]
- Chaque région réalisera un projet pilote de 12 à 18 mois afin d'examiner de plus près et de mieux comprendre les besoins en information des administrations locales et pour faire l'essai de diverses façons d'aborder les problèmes de l'environnement urbain d'une façon plus intégrée et axée sur les clients.
- Revoir les activités de l'Informathèque du Ministère pour assurer que les liens entre les voies de prestation des services sont gérés de façon stratégique afin de fournir des services améliorés aux Canadiens et aux Canadiennes.
- Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation interne afin de faire participer le personnel au programme de transformation.
- Élaborer un profil de risque ministériel (première étape vers le Cadre de gestion intégrée du risque du SCT), d'ici la fin de 2003-2004. [MG]
- Accroître la capacité de planification ministérielle, y compris de planification stratégique et de responsabilisation améliorée. [MG]
- Faire progresser la capacité de gestion en fonction des résultats et de la pratique en la matière à EC. [MG]
- Promouvoir le cadre de contrôle interne d'EC en dehors des milieux financiers. [MG]
- Mise à l'essai et opérationalisation de l'outil de gestion intégrée des résultats et du cadre de planification élaborés dans la région de l'Atlantique, d'ici la fin de 2003-2004.

Catalyser une amélioration des résultats environnementaux dans les activités d'Environnement Canada :

- Élaborer un plan d'action pour la réduction des émissions de GES afin d'atteindre et de surpasser l'objectif du Ministère.
- Faire preuve de leadership dans les activités d'EC (édifices, véhicules, achats, etc.).
- Faire participer les employés à des initiatives environnementales et domestiques favorables.
- Intégrer de nouvelles cibles pour le Développement durable dans les opérations gouvernementales dans les Systèmes de gestion de l'environnement d'EC pour la fin de 2003.[SDD]

** "en préparation" fait référence au travail continu du Ministère visant à établir et à améliorer les indicateurs et les cibles qui appui l'approche de gestion axée sur les résultats d'Environnement Canada.*

Section 4 – Organisation

4.1 Responsabilisation

L'organigramme ci-dessous indique les responsables de chaque secteur d'activité, les dépenses prévues brutes en 2003-2004 et les équivalents temps plein associés à chaque secteur d'activité.

Chaque responsable d'un secteur d'activité assure un leadership horizontal pour mettre l'accent sur l'obtention de résultats et pour susciter un appui et un engagement de la part des collègues à l'égard de l'orientation, des stratégies et des priorités du secteur d'activité.

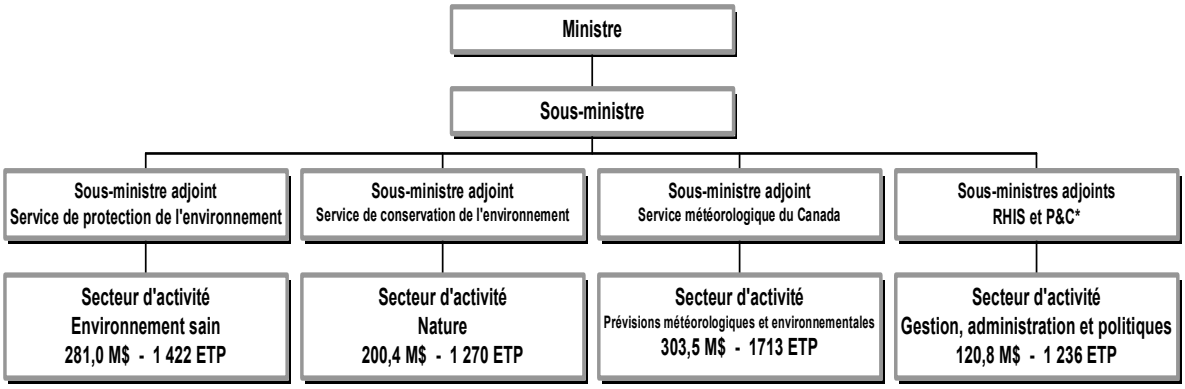

* Les sous-ministres adjoints de Ressources humaines et de l'innovation des services (RHIS) et de Politiques et des communications (P&C) sont conjointement responsables du secteur d'activité Gestion, administration et politiques.

4.2 Gestion matricielle

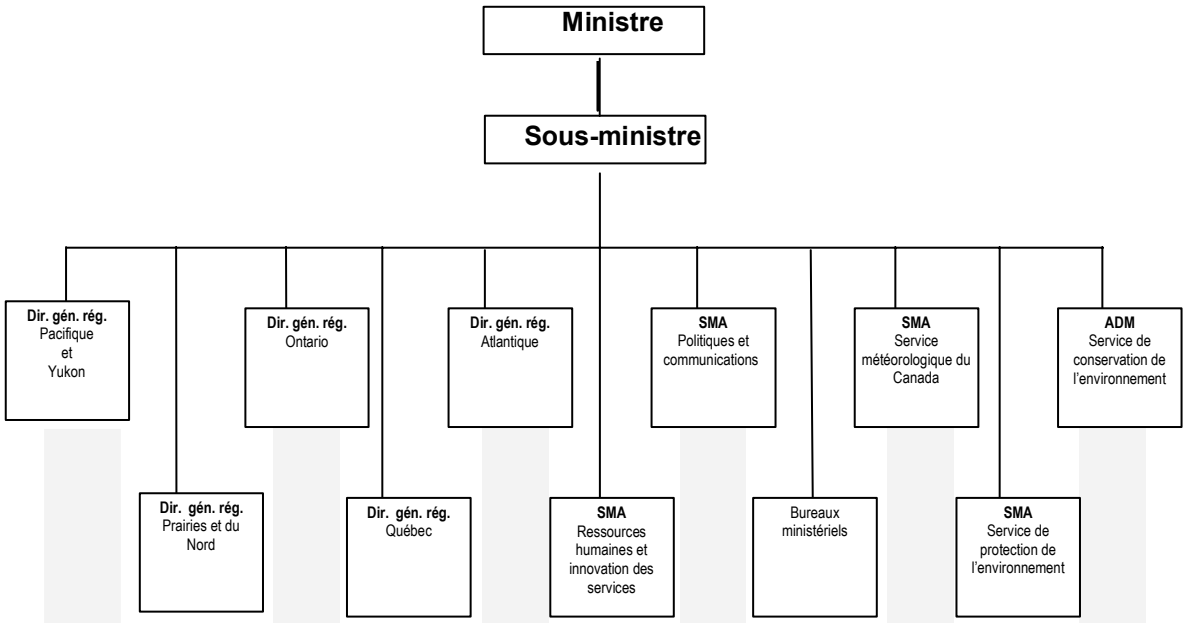

												Total $ Millions	Total FTE
Environnement Sain	10,8	10,8	11,5	9,4	20,6	-	37,4	-	10,0	163,1	7,5	281,0	1 422
Nature	16,5	18,2	26,2	23,5	10,8	-	-	-	-	-	105,2	200,4	1 270
Prévisions météorologiques et environnementales	18,8	36,9	17,3	13,3	11,7	-	-	-	205,1	-	0,4	303,5	1 713
Gestion, administration et politiques	10,9	9,3	10,2	5,9	5,8	44,3	26,2	4,9	1,2	1,7	0,5	120,8	1 236
Total - millions de dollars	56,9	75,2	65,1	52,1	49,0	44,3	63,6	4,9	216,3	164,8	113,6	905,7	
Équivalents temps plein	493	689	550	526	422	523	200	40	868	722	608		5 641

Dir. gén. rég. = Directeur général régional
SMA = Sous-ministre adjoint

Nota (1) = Les montants représentés sous les organisations Service de protection de l'environnement et Service de conservation de l'environnement incluent le financement venant du budget 2003. Ce financement sera redistribué selon les décisions des consultations interministérielles et du processus d'approbation du Gouvernement du Canada. Ainsi, la répartition des dépenses par organisation indiquée dans les documents budgétaires publiés dans les années futures pourrait être différente des prévisions identifiées dans le tableau ci-dessus.

Nota (2) = Le tableau reflète les fonds transférés pour la création de la nouvelle organisation, Ressources humaines et Innovation des services, et par conséquent, la distribution des dépenses par organisation dans les documents budgétaires futurs pourrait être différente des plans de dépenses prévues ici. Aucun transfert entre secteurs d'activités n'est présenté en ce moment.

4.3 Concordance entre les priorités et les résultats clés d'Environnement Canada

Le tableau suivant illustre la concordance entre les priorités globales qui préoccupent la population canadienne, telles que décrites dans la section 2 du rapport, et le cadre intégré de responsabilisation du Ministère.

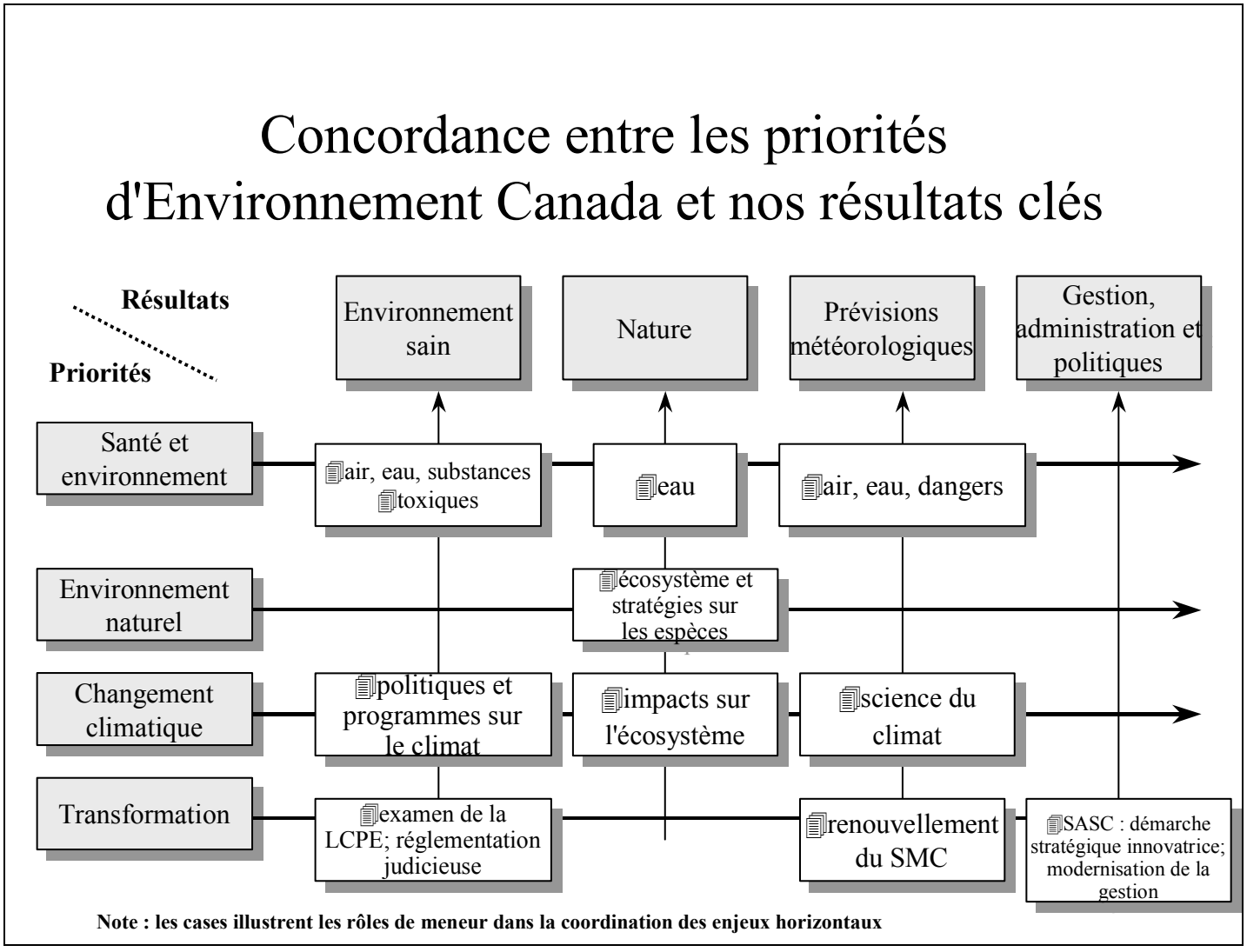

Section 5 – Renseignements financiers

5.1 Aperçu des dépenses prévues

Le tableau 5.1 présente le plan de dépenses que le Ministère a établi pour respecter ses priorités. Environnement Canada disposera d'un budget d'environ 823,2 millions de dollars en 200–2004. Ce total est réparti entre les quatre secteurs d'activité de la façon illustrée dans la figure ci-dessous. La section 3 donne plus de détails sur la répartition du budget en fonction des secteurs d'activités et des résultats clés. Le budget du ministère a augmenté par rapport au dernier exercice financier en raison des annonces faites lors du budget 2003 pour diverses initiatives clés. Ces initiatives incluent une subvention unique à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère, des fonds pour l'implantation de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* [LCPE (1999)], pour la recherche sur la qualité de l'air, pour la protection des espèces en péril et pour le Sommet mondial sur le développement durable. Les dépenses prévues pour ces initiatives du budget 2003 pourront dépendre des consultations interministérielles et du processus d'approbation du gouvernement fédéral.

On prévoit que le budget d'Environnement Canada diminuera au cours de la deuxième et de la troisième année de la période de planification. Cette réduction est attribuable principalement à la temporisation des ressources affectées aux programmes tels que: le Fonds d'action pour le changement climatique, le Plan d'action 2000 pour le changement climatique, le Plan d'action des Grands Lacs, des projets d'immobilisation pour la santé et la sécurité ainsi que la subvention unique à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère. Veuillez noter que le financement de certains de ces programmes a été annoncé dans le budget 2003.

Les tableaux qui suivent dans la section 5 décrivent les dépenses prévues à Environnement Canada pour la période de 2003-2004 à 2005-2006.[2]

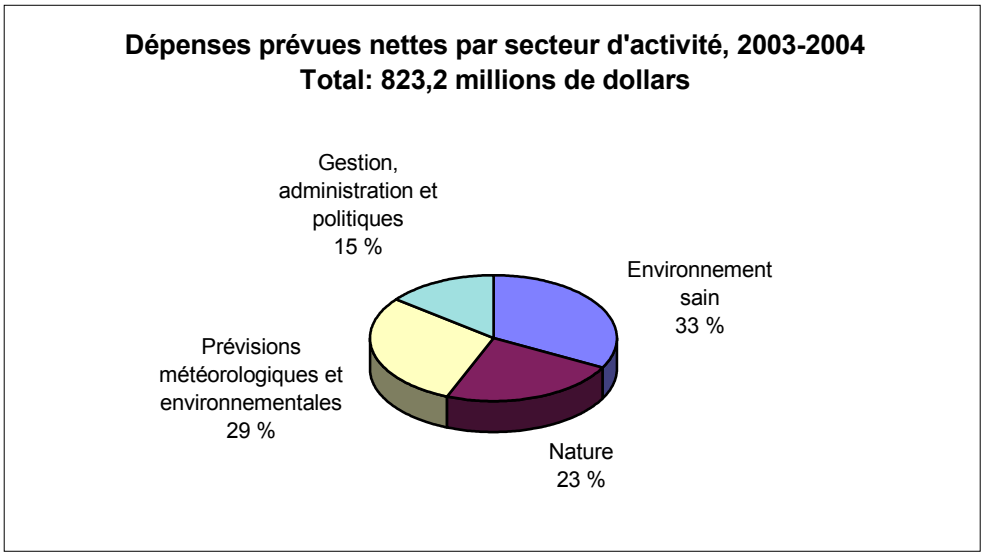

[2] Veuillez noter que certains des totaux peuvent différer d'un tableau à l'autre parce qu'on a arrondi les chiffres.

Tableau 5.1 Plan de dépenses ministérielles

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003*	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Budgétaire du budget des dépenses principal (brut)	813,1	**803,2**	747,7	667,5
Moins : Recettes disponibles	(91,1)	**(82,5)**	(81,1)	(80,9)
Total du budget des dépenses principal	722,0	**720,7**	666,6	586,6
Plus : Rajustements aux dépenses prévues				
▪ Budget supplémentaire des dépenses et rajustements techniques pour 2002-2003 ajustements (moins éléments indiqués ci-dessous)	36,3	**–**	–	–
▪ Patrimoine G8	0,2	**0,5**	0,5	0,4
▪ Pesticides	1,9	**1,9**	1,0	1,0
▪ Remise en état des lieux contaminés des mares de goudron et des cokeries de Sydney	6,1	**1,9**	–	–
▪ Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)	–	**1,5**	1,3	1,3
▪ Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère**	–	**50,0**	–	–
▪ Sommet mondial pour le développement durable (SMDD)***	2,4	**1,2**	1,0	–
▪ Qualité de l'air ***	–	**10,9**	17,4	16,0
▪ Loi canadienne sur la protection de l'environnement [LCPE (1999)] ***	–	**27,3**	38,3	74,3
▪ Loi sur les espèces en périls (LEP) ***	–	**8,4**	12,8	19,2
▪ Autres	–	**(1,1)**	(1,1)	(1,2)
Dépenses prévues nettes	768,9	**823,2**	737,8	697,6
Moins : Recettes non disponibles	(9,4)	**(10,9)**	(10,9)	(11,0)
Plus : Coût des services reçus sans frais				
▪ Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	30,5	**33,5**	33,6	33,6
▪ Cotisations comprenant la part des employés des primes d'assurance des employés et des coûts payés par le SCT	24,6	**24,6**	24,1	22,9
▪ Protection des accidents du travail assurée par Ressources humaines Canada	2,0	**1,7**	1,7	1,6
▪ Traitements et frais connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	3,4	**2,4**	2,5	2,6
Coût net du programme	820,0	**874,5**	788,8	747,3
Équivalents temps plein	5 729	**5 641**	5 596	5 480

* Prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

** Le tableau 5.1 inclut un montant de 50 million de dollars annoncé dans le budget 2003 pour une subvention unique en 2003-2004 à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère afin d'accroître les activités de recherche sur le climat et l'atmosphère, incluant la recherche reliée au nord canadien.

*** Le budget 2003 identifiait des dépenses prévues pour des initiatives clés: Sommet mondial sur le développement durable (17,3M$), Qualité de l'air (40M$), LCPE (1999) (75M$) et LEP (33M$). Le tableau 5.1 inclut les dépenses prévues estimées afin qu'Environnement Canada puisse rempli son rôle dans ces initiatives. Ces montants pourront dépendre des consultations interministérielles et du processus d'approbation du gouvernement fédéral.

Notes:

Le gouvernement fédéral a également annoncé lors du budget 2003:

- son appui pour la mise en œuvre du Plan du Canada sur les changements climatiques, le budget de 2003 affectera 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour appuyer diverses mesures sur les changements climatiques. Environnement Canada est un partenaire clé dans l'implantation du Plan du Canada sur les changements climatique et travaillera de concert avec d'autres partenaires afin de progresser de façon substentielle envers ses objectifs de changement climatiques;
- des ressources additionnelles d'un montant allant jusqu'à 250 millions de dollars pour une subventions unique en 2003-2004 à Technologies du développement durable Canada afin de renforcer le support du Gouvernement pour le développement et la démonstration des technologies liées au changement climatique et à l'air pur. La gestion de ce paiement de transfert sera partagée entre Environnement Canada et Ressources naturelles Canada et nous prévoyons qu'une partie du paiement passe par Environnement Canada;

- des ressources additionnelles d'un montant allant jusqu'à 175 millions de dollars sur deux ans afin d'intervenir sur les sites fédéraux contaminés comportant un haut niveau de risque. Nous anticipons qu'Environnement Canada continuera d'agir comme secrétariat ainsi que de fournir une expertise en gestion de risque pour les sites contaminés. Le détail des futures allocations aux ministères dépendra des consultations interministérielles et du processus d'approbation du Gouvernement.

Veuillez noter que les totaux peuvent différer entre et à l'intérieur les tables dues à l'arrondissage des chiffres.

Tableau 5.2 Sommaire des dépenses d'immobilisations par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003*	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Environnement sain	14,6	**11,5**	11,3	5,5
Nature	2,3	**2,6**	2,6	2,6
Prévisions météorologiques et environnementales	29,7	**22,2**	21,0	17,1
Gestion, administration et politiques	1,5	**1,2**	1,2	1,2
Total	48,1	**37,5**	36,1	26,4

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Le Plan d'immobilisations à long terme (PILT) est un sous-ensemble du plan d'activité du Ministère qui présente les dépenses d'immobilisations d'Environnement Canada par secteur d'activité et par résultat.

Environnement Canada est un ministère à vocation scientifiques et un intervenant important en science et technologie (S-T) sur la scène nationale. Le mandat d'Environnement Canada (EC), que lui confère la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, consiste à conserver et à améliorer la qualité de l'environnement naturel, à préserver les ressources renouvelables, à fournir des services météorologiques, à assurer le respect des règles de la Commission mixte internationale et à coordonner les plans et les programmes fédéraux relatifs à l'environnement.

Étant donné sa vocation scientifique, la majeure partie des immobilisations d'Environnement Canada sont axées sur la recherche et d'autres activités scientifiques qui produisent un « bien collectif » – fournir des connaissances à l'appui de l'élaboration de politiques, mettre au point de nouvelles méthodes pour améliorer la prestation de services et apporter des solutions technologiques permettant au Ministère de s'acquitter de sa mission. Celui-ci administre 15 établissements et laboratoires de recherche, compte 49 réserves nationales de faune et plus de 4 600 stations de surveillance de la pollution atmosphérique, du climat et de la pollution de l'eau dans toutes les régions du pays (dont beaucoup sont exploitées en partenariat avec les provinces, des universités canadiennes et des organismes scientifiques internationaux).

Le Ministère a quatre grandes catégories d'immobilisations, soit :

- des installations spécialisées et des biens immobiliers pour la conduite de recherches scientifiques en sciences de l'environnement, la mise au point de technologies et la protection des réserves critiques d'espèces sauvages;
- du matériel scientifique pour la réalisation des analyses en laboratoire et pour la surveillance de l'état et des tendances de l'environnement;
- une infrastructure de technologie de l'information et de l'équipement permettant de faire fonctionner le matériel scientifique et de faciliter les communications;
- un parc automobile, y compris des véhicules non routiers, pour transporter le personnel vers les lieux de recherche et satisfaire aux besoins d'intervention rapide des programmes.

Tableau 5.3 Renseignements sur les dépenses des grands projets d'immobilisations

(en millions de dollars)	Autorité	Coût total estimatif actuel	Prévisions des dépenses au 31 mars	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Besoins pour les exercices ultérieurs
Environnement sain							
Ozone – Construction d'une installation d'essai des véhicules et des carburants	ADP-F	13,4	9,7	1,8	1,8	–	–
Ozone – Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique et Réseau de surveillance de l'air et des précipitations (RNSPA et RSAP)	ADP-F	16,5	8,7	3,9	3,9	–	–
Prévisions météorologiques et environnementales							
Amélioration du Doppler – Modernisation du réseau de radars	ADP-F	45,7	41,7	**4,0**	–	–	–
Construction d'une station météorologique Eureka (T.N.-O.)	ADP-F	9,9	4,0	**3,4**	2,5	–	–
Modernisation du programme d'observation du climat	ADP-F	8,6	2,7	**0,5**	0,5	0,5	4,4
Modernisation de l'équipement – NAVCAN	PD-F	2,1	2,1	**–**	–	–	–
Système d'acquisition de données océaniques (SADO) – Remplacement de la charge utile des bouées	PD-I	2,2	1,6	**0,5**	–	–	–
Station météorologique de l'île de Sable	ADP-F	3,0	1,7	**–**	0,5	0,5	0,3
Programme hydrométrique	ADP-F	10,0	6,3	**2,0**	1,7	–	–
SMC – Renouvellement de l'infrastructure informatique matérielle opérationnelle	PD-F	1,7	1,7	**–**	–	–	–
SMC – Site Web à guichet unique	PD-F	4,6	2,3	**1,3**	1,0	–	–
Projet de remplacement du DSAT	PD-F	1,9	0,9	**0,6**	0,4	–	–
Projet de remplacement d'électrolyseur de haute atmosphère	PD-F	1,8	0,2	**0,3**	0,8	0,6	–
Retransmission de données météorologiques d'aéronefs	PD-F	2,1	0,7	**0,5**	0,4	0,4	0,2
Centre météorologique canadien – Agrandissement des installations	ADP-F	8,3	6,5	**1,6**	0,1	–	–

Le tableau 5.3 présente les grands projets d'immobilisations de plus d'un million de dollars par secteur d'activité. Tous les grands projets mentionnés ont obtenu une approbation définitive de projet (ADP) ou se situent dans les limites des pouvoirs délégués à Environnement Canada (PD). Une ADP suppose que le Conseil du Trésor a approuvé les objectifs de la phase de mise en œuvre du projet et qu'il a accordé l'autorisation de dépenser correspondante. Les ministères et organismes responsables sont tenus de demander une ADP seulement lorsque la portée de l'ensemble du projet a été définie et que l'estimation a été détaillée et est entièrement fondée. Par ailleurs, les PD supposent que le Conseil du Trésor a délégué au Ministère des pouvoirs pour réaliser des projets jusqu'à concurrence d'un montant donné. Les pouvoirs délégués d'Environnement Canada sont de 2,5 millions de dollars pour les projets généraux, 5 millions pour les projets d'implantation de nouvelles technologies de l'information et 10 millions pour les projets de remplacement des technologies de l'information.

Ces projets portent aussi la mention « estimation fondée » (F) ou « estimation à titre indicatif » (I). Une estimation fondée signifie que l'estimation est de qualité assez grande et suffisamment fiable pour justifier l'approbation du Conseil du Trésor en tant que centre de coût pour la phase du projet à l'étude. Une estimation à titre indicatif signifie que l'estimation est de moindre qualité et n'est pas suffisamment précise pour justifier que le Conseil du Trésor l'approuve comme centre de coût.

Tableau 5.4 Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003*	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Subventions				
Environnement sain	0,7	**2,0**	2,0	2,0
Prévisions météorologiques et environnementales	–	**50,0**	–	–
Total des subventions	0,7	**52,0**	2,0	2,0
Contributions				
Environnement sain	35,2	**33,3**	9,6	9,1
Nature	23,2	**27,8**	26,6	15,6
Prévisions météorologiques et environnementales	4,0	**3,9**	2,4	2,4
Gestion, administration et politiques	4,5	**2,5**	2,4	1,8
Total des contributions	66,9	**67,5**	41,0	28,9
Total des paiements de transfert	67,6	**119,5**	43,0	30,9

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

La principale réduction des dépenses en paiements de transfert en 2004-2005 (Environnement sain) est attribuable à la temporarisation du financement consacré à l'assainissement des mares de goudron de Sydney (8,7 millions de dollars) et du Fonds d'action pour les changements climatiques (12,7 millions de dollars). Dans le cadre du budget fédéral de 2003, en outre, on a annoncé une subvention ponctuelle pour la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère (50 millions $).

La réduction supplémentaire en 2005-2006 (Nature) est attribuable à la temporarisation des contributions consacrées à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) (10,3 millions de dollars).

Tableau 5.5 Détails sur les programmes de paiements de transfert

Explication des subventions et contributions des secteurs d'activité lorsque le budget total des paiements de transfert dépasse cinq millions de dollars.

Secteur d'activité	Objectif / Résultats prévus
Subvention pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone (Environnement sain) 2 M$	Fournir une aide efficace aux pays en développement pour les aider à tenir les engagements qu'ils ont pris en vertu du Protocole de Montréal de promouvoir graduellement les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et partager et faire valoir le savoir-faire canadien dans le domaine de la réduction des SACO.
Subvention - Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère (PME) 50 M $	Canaliser et augmenter la capacité du Canada à faire face, sur le plan scientifique, à l'évolution du climat et aux problèmes de qualité de l'air; établir les fondements scientifiques en vue d'une meilleure compréhension du système climatique, des changements climatiques, des phénomènes météorologiques violents et de la qualité de l'air; établir les fondements scientifiques nécessaires à l'élaboration des politiques visant à faire face aux conséquences des conditions météorologiques violentes, de l'évolution du climat et de la qualité de l'air; permettre une meilleure compréhension des répercussions que peuvent avoir ces sciences sur la santé humaine et le milieu naturel; promouvoir des démarches de collaboration interdisciplinaire en recherche météorologique, sciences de l'atmosphère, qualité de l'air, science du climat et changements climatiques; favoriser la participation et encourager d'autres intervenants, notamment le secteur privé, à soutenir les sciences de l'atmosphère et du climat au Canada.
Contributions destinées à appuyer des travaux de recherche-développement en environnement (Environnement sain, Nature et PME) 2,7 M$	Stimuler la recherche scientifique en fournissant des fonds directement aux chercheurs, créer ou soutenir des chaires universitaires ou des postes de professeur pour promouvoir et coordonner des activités de recherche-développement dans les domaines qui appuient les objectifs, les priorités, les programmes et les activités d'Environnement Canada. On prévoit en retirer des avantages dans les domaines des espèces sauvages et de la toxicologie.
Contributions destinées à appuyer des projets environnementaux et des projets de développement durable (Nature) 18,3 M$	Permettre à des associations, des organismes et des groupes canadiens de participer activement à la réalisation de projets environnementaux et de projets de développement durable visant à protéger, améliorer et remettre en état des habitats, des emplacements et des écosystèmes, conserver, protéger, mettre en valeur ou restaurer des habitats du poisson et des espèces sauvages, l'environnement dégradé de ports, d'estuaires et de réseaux hydrographiques, de projets liés à la prévention et à la réduction de la pollution et à l'assainissement, ainsi que de projets de développement durable, p. ex. permettre aux industries de l'aquaculture et de l'écotourisme de répondre à la demande du marché.
Contributions destinées à faire mieux connaître et comprendre les questions d'environnement et de développement durable (Environnement sain, Nature, PME et GAP) 4,7 M$	Fournir de l'information et des connaissances spécialisées aux particuliers, aux groupes et aux organismes intéressés, ainsi qu'aux gouvernements et aux organismes publics, notamment par la tenue d'une base de données nationale; promouvoir et souligner l'excellence dans les domaines et les activités liés à l'environnement; établir des réseaux et des partenariats afin d'échanger de l'information sur des questions, des initiatives et des activités dans les domaines de l'environnement et du développement durable; organiser des conférences visant à faire mieux connaître et comprendre les questions d'environnement et de développement durable.
Contributions à l'appui des engagements internationaux du Canada (Environnement sain, Nature, PME et GAP) 4,3 M$	Compenser les coûts directs et indirects d'activités et de projets débouchant sur l'élaboration et la signature d'ententes, de conventions et de protocoles internationaux. Payer les cotisations et les frais de fonctionnement d'initiatives et d'organisations environnementales internationales; et établir ou maintenir des comités, des groupes de travail, des secrétariats ou d'autres mécanismes semblables à l'échelle internationale ou nationale qui : (i) administrent les fonds au nom d'autres organisations, pays et organismes publics; (ii) coordonnent des projets ou des activités; ou (iii) communiquent les résultats pertinents aux stratégies et priorités d'Environnement Canada.
ÉcoAction 2000 – Initiative de financement communautaire (Environnement sain et Nature) 6,4 M$	Permettre à des groupes communautaires d'apporter des améliorations écologiques qui contribuent à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement; trouver un appui financier et non financier volontaire (ailleurs qu'au gouvernement fédéral) pour des activités environnementales qui offrent des avantages écologiques mesurables; fournir aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour appuyer le développement durable en mettant en pratique leurs connaissances et leurs valeurs personnelles et collectives.

Secteur d'activité	Objectif / Résultats prévus
Contribution représentant la part canadienne du budget de la Commission de coopération environnementale (CCE) (Environnement sain) 4,7 M$	Prendre en charge la portion du budget de la Commission de coopération environnementale (CCE) qui a été attribuée au Canada. La conclusion de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement était un des préalables à la décision du gouvernement de mettre en œuvre l'ALENA, afin d'élaborer et de promouvoir des politiques à l'appui de la protection de l'environnement, dans le contexte de l'intégration économique élargie en Amérique du Nord; de faciliter la mise au point de solutions coordonnées à l'échelle continentale et transfrontalière aux défis environnementaux que devra relever l'Amérique du Nord; de fournir un point de référence pour une information environnementale fiable.
Contribution pour l'assainissement des mares de goudron de Sydney et des fours à coke dans le bassin du ruisseau Muggah (Environnement sain) 8,7 M$	Pour l'assainissement de la contamination d'années antérieures; la promotion d'une collectivité saine par la recherche de solutions réalisables engendrées principalement au sein de la collectivité du Cap-Breton par le processus du Groupe d'action conjointe (GAC); la mise en valeur des écosystèmes de la manière jugée appropriée à l'utilisation finale des terres et de l'eau; et, sous réserve des lois et ententes municipales, provinciales, nationales et internationales, le recours optimisé à la main-d'œuvre, aux services, aux produits, aux connaissances techniques et aux technologies applicables de la région.
Fonds d'action pour les changements climatiques (Environnement sain et PME) 14,1 M$	Élargir la compréhension du gouvernement afin d'assurer la prise de décisions éclairées sur des mesures d'atténuation et de réduction des émissions; bâtir sur le développement en cours d'analyses scientifiques et d'adaptation; sensibiliser davantage la population et faire participer les Canadiens à l'application de solutions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).
Contribution à la Fondation Habitat faunique Canada (Nature) 2,2 M$	Fournir une aide financière à Habitat faunique Canada pour la mise en œuvre de ses initiatives de conservation de l'habitat des espèces sauvages au Canada conformément à ses objectifs, par la production et la promotion du timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada.

Tableau 5.6 Sources des recettes disponibles et non disponibles

Recettes disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003*	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Environnement sain				
Services professionnels et scientifiques	8,5	**8,9**	6,4	5,3
Produits d'information	0,3	**0,3**	0,3	0,3
Services de réglementation	2,0	**2,0**	2,1	2,1
Immobilier (Locaux)	0,1	**0,1**	0,1	0,1
	10,9	**11,3**	8,9	7,8
Nature				
Services professionnels et scientifiques	8,8	**6,4**	6,3	6,3
Produits d'information	0,3	**0,2**	0,2	0,2
Services de réglementation	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Immobilier (Locaux)	0,8	**0,9**	0,9	0,9
	10,1	**7,7**	7,6	7,6
Prévisions météorologiques et environnementales				
Services professionnels et scientifiques	13,5	**13,7**	13,9	14,2
Produits d'information	55,7	**48,9**	49,8	50,3
Immobilier (Locaux)	–	**0,1**	0,1	0,1
Vente de commandites	0,1	**0,1**	0,1	0,1
	69,3	**62,8**	63,9	64,7
Gestion, administration et politiques				
Immobilier (Locaux)	0,8	**0,8**	0,8	0,8
Total des recettes disponibles	91,0	**82,5**	81,1	80,8

Recettes non disponibles

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002-2003*	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Environnement sain				
Services divers	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Nature				
Services professionnels et scientifiques	0,2	**0,2**	0,2	0,2
Services de réglementation	4,4	**4,4**	4,4	4,4
Services divers	0,4	**0,2**	0,2	0,2
	5,0	**4,8**	**4,8**	**4,8**
Prévisions météorologiques et environnementales				
Services professionnels et scientifiques	0,1	**0,1**	0,1	0,1
Produits d'information	1,9	**3,1**	3,1	3,1
Redevances	0,2	**0,1**	0,1	0,1
Services divers	2,1	**2,7**	2,7	2,8
	4,3	**6,0**	6,0	6,1
Total des recettes non disponibles	9,4	**10,9**	10,9	11,0
Total des recettes disponibles et non disponibles	100,4	**93,4**	92,0	91,8

***** Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Le tableau 5.6 énumère les différentes sources de recettes disponibles et non disponibles. Voici de courtes définitions qui aideront à bien comprendre le genre de recettes qui entrent dans ces catégories :

- **Services professionnels et scientifiques** : recherche et analyse, télécommunications, hydrométrie, services d'experts-conseils, formation et études et relevés des espèces sauvages.
- **Produits d'information** : extraction de données et accès à celles-ci, publications et produits hydrométriques et météorologiques.
- **Services de réglementation** : demandes de permis d'immersion en mer et droits de surveillance, déclaration de nouveau produit chimique et autres droits et permis.
- **Immobilier (locaux)** : locaux d'habitation, locations, droits d'accès, concessions, recouvrements relatif aux bâtiments de l'INRE.
- **Vente de commandites** : ventes de commandites et de publicité.

La diminution des recettes découle principalement de la modification du niveau de service en matière d'assistance météorologique à l'aviation et d'une diminution des recettes prévues pour les services scientifiques et professionnels.

Section 6 – Arrangements réglementaires et délégués

6.1 Initiatives réglementaires prévues

Initiatives réglementaires	En 2003-2004, Environnement Canada propose de :
Secteur d'activité de l'environnement sain	
Pureté de l'air	
Modifications au Règlement sur les rejets de chlorure de vinyle	▪ publier le règlement au cours du deuxième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Modifications au Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone	▪ publier le règlement au cours du deuxième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Règlement sur les émissions des moteurs diesel non routiers	▪ publier le règlement au cours du troisième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Règlement sur l'utilisation ou la libération de chrome hexavalent lors de l'électrodéposition ou l'anodisation du chrome ou de la gravure inversée	▪ publier le règlement au cours du troisième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Règlement sur les moteurs de bateau	▪ publier le règlement au cours du quatrième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Règlement sur le carburant diesel hors route	▪ publier le règlement au cours du quatrième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Modifications au Règlement sur l'essence	▪ publier le règlement au cours du premier trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie II).
Règlement fédéral sur les halocarbures	▪ publier le règlement au cours du premier trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie II).
Modifications au Règlement sur le benzène dans l'essence	▪ publier le règlement au cours du deuxième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie II).
Modifications au Règlement sur le soufre dans l'essence	▪ publier le règlement au cours du deuxième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie II).
Règlement sur les émissions des petits moteurs à étincelles non routiers	▪ publier le règlement au cours du troisième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie II).
Eau propre	
Règlement modifiant le Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers	▪ publier le règlement au cours du premier trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Règlement fédéral sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés	▪ publier le règlement au cours du troisième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Air pur/eau propre	
Liste de quasi-élimination (ajout du HCBD sur la liste)	▪ publier le règlement au cours du premier trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles – Modification des articles 16 et 29	▪ publier le règlement au cours du premier trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie II).
Règlement sur le dégraissage aux solvants	▪ publier le règlement au cours du deuxième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie II).

Initiatives réglementaires	En 2003-2004, Environnement Canada propose de :
Gestion des déchets	
Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets contenant des BPC – Harmoniser les mesures de contrôle des exportations et des importations de déchets contenant des BPC	▪ publier le règlement au cours du deuxième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Règlement sur le mouvement interprovincial des déchets dangereux	▪ publier le règlement au cours du troisième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets non dangereux prescrits destinés à l'élimination finale	▪ publier le règlement au cours du quatrième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Modifications au Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux	▪ publier le règlement au cours du troisième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Règlement sur les biphényles polychlorés (BPC)	▪ publier le règlement au cours du troisième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Modifications au Règlement sur le stockage des matériels contenant des BPC	▪ publier le règlement au cours du troisième trimestre de 2003-2004 (Gazette du Canada, partie I).
Initiatives réglementaires	**En 2004-2005, Environnement Canada propose de :**
Autres	
Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles – Modification de la partie sur les produits chimiques et les polymères	▪ publier dans la Gazette du Canada, partie I
Règlement sur les appareils de chauffage résidentiels	▪ publier dans la Gazette du Canada, partie I
Modifications au Règlement sur l'exportation de substances aux termes de la Convention de Rotterdam	▪ publier dans la Gazette du Canada, partie I
Règlement sur les émissions des gros moteurs à étincelles	▪ publier dans la Gazette du Canada, partie I
Règlement sur les émissions des véhicules récréatifs hors route et leurs moteurs	▪ publier dans la Gazette du Canada, partie I
Modifications au Règlement sur certaines substances toxiques interdites	▪ publier dans la Gazette du Canada, partie I
Modification à l'annexe 2 sur le Règlement sur les effluents liquides et mines de métaux	▪ publier dans la Gazette du Canada, partie I
Modification au Règlement sur le préavis d'exportation (substances d'exportation contrôlée)	▪ publier dans la Gazette du Canada, partie I
Initiatives réglementaires	**En 2003-2004, Environnement Canada propose de :**
Secteur d'activité de la nature	
Espèces en péril	
Première série de règlements, y compris règlement sur l'indemnisation et, au besoin, modification à la liste légale et à d'autres dispositions.	▪ publier le règlement en 2003-2004
Règlement sur les oiseaux migrateurs	
Règlement sur la chasse annuelle qui fixe les dates de la saison de chasse, les limites de prises et de possession du gibier migrateur.	▪ publier le règlement avant le premier trimestre de 2003-2004
Règlement sur l'oie blanche surabondante afin d'établir des saisons de conservation spéciales.	▪ publier le règlement au cours du quatrième trimestre de 2003-2004

Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs (ROM)	
Amendements pour mettre à jour le règlement et établir et étendre le ROM Îles-aux-Hérons (QC); rayer le ROM Wascana Lake (SK); rajuster la description cadastrale du ROM Anderson River (T. N.-O.); étendre le ROM Baie des Loups; révoquer le statut de refuge du ROM Îles-de-la-Paix (QC).	▪ publier le règlement avant le quatrième trimestre de 2003-2004
Règlements sur les réserves d'espèces sauvages (RNF)	
Amendements pour étendre la RNF Alaskan (C.-B.), la RNF Columbia (C.-B.), la RNF Qualicum (C.-B.), la RNF St. Clair (ON), la RNF Long Point (ON), la RNF Prince Edward Point (ON), la RNF Îles de l'estuaire (QC) et la RNF Chignecto (N.-É.).	▪ publier le règlement avant le quatrième trimestre de 2003-2004
Amendement pour créer la RNF Suffienld (AB)	▪ publier le règlement avant le premier trimestre de 2003-2004
Amendement pour étendre les RNF Pointe de L'Est, Lac Saint-François et Baie de l'Isle Verte (QC).	▪ publier le règlement avant le quatrième trimestre de 2003-2004.
Initiatives réglementaires	**En 2004-2005, Environnement Canada propose de :**
Secteur d'activité de la nature	
Espèces en péril	
Amendements à la liste légale des espèces et autres dispositions, au besoin.	▪ publier le règlement en 2004-2005
Règlement sur les oiseaux migrateurs	
Règlement sur la chasse annuelle qui fixe les dates de la saison de chasse, les limites de prises et de possession du gibier migrateur.	▪ publier le règlement avant le premier trimestre de 2004-2005
Règlement sur l'oie blanche surabondante afin d'établir des saisons de conservation spéciales.	▪ publier le règlement au cours du quatrième trimestre de 2004-2005
Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages	
Frais de permis et d'inspection, tenue de livres, marquage de spécimens et ports d'entrée désigné.	▪ publier le règlement avant le deuxième trimestre de 2004-2005
Dispositions relatives aux spécimens avant la convention et d'élevage	▪ publier le règlement avant le deuxième trimestre de 2004-2005
Initiatives réglementaires	**En 2005-2006, Environnement Canada propose de :**
Secteur d'activité de la nature	
Espèces en péril	
Modifications à la liste légale des espèces et autres dispositions, au besoin.	▪ publier le règlement en 2005-2006
Règlement sur les oiseaux migrateurs	
Règlement sur la chasse annuelle qui fixe les dates de la saison de chasse, les limites de prises et de possession du gibier migrateur.	▪ publier le règlement avec le premier trimestre de 2005-2006
Règlement sur l'oie blanche surabondante afin d'établir des saisons de conservation spéciales.	▪ publier le règlement au cours du quatrième trimestre de 2005-2006

6.2 Fondations

Le tableau fournit des renseignements sur les fondations parrainées ou coparrainées par Environnement Canada.

Nom (Adresse Web)	Objectif	Montant et calendrier du financement	Utilisation prévue des fonds	Résultats escomptés
Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère (FCSCA) **(**www.fcsca.org**)**	‣ Canaliser et renforcer les moyens scientifiques dont dispose le Canada pour aborder la question des changements climatiques et le problème de la qualité de l'air; ‣ Établir une base scientifique permettant de mieux comprendre le temps violent et la qualité de l'air; ‣ Établir une base scientifique servant à élaborer des politiques susceptibles d'atténuer les conséquences des conditions météorologiques extrêmes, des changements climatiques et de la mauvaise qualité de l'air; ‣ Faire mieux comprendre l'importance de ces sciences pour la santé humaine et l'environnement naturel; ‣ Favoriser les méthodes coopératives et pluridisciplinaires dans la recherche sur la météorologie, les sciences de l'atmosphère, la qualité de l'air, le climat et les changements climatiques; ‣ Encourager la participation et l'appui d'autres secteurs à l'avancement des sciences du climat et de l'atmosphère au Canada, notamment du secteur privé.	‣ 1re année 2000-2001 1 M$ ‣ 2e année 2001-2002 7 M$ ‣ 3e année 2002-2003 14 M$ ‣ 4e année 2003-2004 19 M$ ‣ 5e année 2004-2005 18 M$ ‣ 6e année 2005-2006 11 M$ Nota : Le budget 2003 accorde une subvention unique de 50 M$.	La FCFCA continuera de financer des recherches qui améliorent la compréhension scientifique dans les domaines suivants : science des systèmes climatiques; changements climatiques, science de l'atmosphère, phénomènes météorologiques violents; qualité de l'air, prévisions environnementales marines. Ces recherches produisent des connaissances scientifiques pertinentes pour les stratèges et permettent de mieux comprendre l'effet de ces défis sur la santé humaine et sur l'environnement naturel. Les activités de la FCFCA continueront aussi de renforcer la capacité scientifique du Canada et la recherche interdisciplinaire dans ces domaines.	‣ Compréhension de phénomènes clés du système climatique (indicateurs stratosphériques de variations du climat, chimie et physique des matières organiques dans les particules en suspension de l'atmosphère, traces de gaz), y compris les sources de gaz à effet de serre et les puits (émissions de flux d'oxydes nitreux, flux pour le couvert végétal, chimie atmosphérique); ‣ Compréhension de phénomènes clés de la chimie météorologique et atmosphérique qui ont un impact sur la qualité de l'air ‣ Compréhension de la prédiction de phénomènes météorologiques violents et dangereux (prévisions et systèmes météorologiques); ‣ Mise au point et amélioration de modèles de systèmes de météorologie, de qualité de l'air (composés organiques volatils dans l'atmosphère, polluants organiques persistants) et climatiques adaptés au contexte régional du Canada; ‣ Amélioration des connaissances sur les océans et les phénomènes atmosphériques qui permettront de produire de meilleures prévisions sur l'environnement marin.

Nom (Adresse Web)	Objectif	Montant et calendrier du financement	Utilisation prévue des fonds	Résultats escomptés
Fonds d'appui technologique au développement durable (FATDD) **Site Web du FATDD :** **www.sdtc.ca**	‣ Fournir aux bénéficiaires admissibles des fonds pour des projets admissibles d'appui technologique au développement durable portant particulièrement sur les changements climatiques et l'air pur	100 M$ sur cinq ans 50 M $ ont été virés du Conseil du Trésor en 2000-2001. Une autre tranche de 50 M$ a été virée par les deux ministères responsables, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, en 2001-2002, pour décaissement sur cinq ans. En janvier 2003, le FATDD a annoncé le financement de 6,6 M$ pour huit projets, financement qui a attiré par effet de levier 42 M$ de plus des requérants des consortiums. Note: Le budget 2003 fournit une subvention unique de 250 M$ distribué entre Environnement Canada et Ressources naturelles Canada.	‣ Catalyser la construction au Canada d'une infrastructure d'appui technologique au développement durable en finançant la mise au point, la démonstration et la commercialisation accélérées de solutions marquées par la créativité et fondées sur la collaboration aux problèmes liés aux changements climatiques et à la qualité de l'air. ‣ Cette initiative est tributaire de la création de partenariats caractérisés par la créativité et la solidité économique entre le secteur privé, les milieux universitaires, les organismes sans but lucratif et les gouvernements fédéral ou provinciaux. Comme ces partenaires fourniront au moins 200 millions de dollars de plus en financement, le FATDD pourra financer en moyenne jusqu'à 33 p. 100 d'un projet admissible. La limite cumulative de toutes les formes de financement gouvernemental serait de 75 p. 100 par projet.	‣ Réductions importantes des émissions de GES afin d'aider le Canada à atteindre ses objectifs de Kyoto. EC atteindra d'autres priorités reliées à l'air pur au moyen de nouvelles technologies innovatrices.
Fonds municipaux verts (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités www.fcm.ca	‣ On a créé deux FMV complémentaires pour stimuler les investissements municipaux dans des projets innovateurs d'infrastructures environnementales et des pratiques d'assainissement de l'air, de l'eau et du sol afin de protéger le climat et de promouvoir l'utilisation durable des ressources renouvelables et non renouvelables. La prestation de programmes à toutes les municipalités canadiennes est déléguée à la FCM, qui n'a aucun lien avec le	50 M$ (Dotations de 25 M$ dans les budgets de 2000 et 2001.) 200 M$ (dotations de 100 M$ dans les budgets de 2000 et 2001). Les fonds ont été fournis par Environment Canada et Ressources naturelles Canada, chacun contribuant la moitié.	‣ La FCM continuera d'utiliser les FMV pour subventionner des projets innovateurs en environnement. La Fédération a mis en place un processus de sélection à deux volets fondé sur des critères établis. Les candidats commencent par soumettre une brève description de leur étude sous forme de lettre d'intention. On demande seulement aux candidats qui satisfont aux critères de base de passer à l'étape de la demande détaillée. ‣ Un Comité d'examen critique par	‣ Améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol, protéger le climat et avoir un effet positif sur la santé et la qualité de vie des Canadiens, en : 1. encourageant les interventions environnementales locales dans des secteurs clés comme les suivants : - Énergie et services énergétiques - Eau Gestion des déchets solides - Services et technologies de transport durables

Nom (Adresse Web)	Objectif	Montant et calendrier du financement	Utilisation prévue des fonds	Résultats escomptés
	gouvernement fédéral. ‣ **Le Fonds d'habilitation municipale vert (FHMV)** de 50 millions de dollars, qui prendra fin en 2007, accorde des subventions à coût partagé pour des études portant sur la faisabilité technique, environnementale ou économique de projets innovateurs en environnement. Les subventions couvrent un maximum de 50 p. 100 des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 100 000 $. ‣ **Le Fonds d'investissement municipal vert (FIMV)** est un fonds permanent renouvelable de 200 M$ qui accorde aux administrations municipales ou à leurs partenaires du financement pour leur permettre de prendre en charge les coûts en immobilisations de projets innovateurs d'infrastructure environnementale. Le fonds peut aussi accorder des subventions pour des projets très innovateurs.		d'examen critique par des pairs constitué d'experts du domaine évalue les demandes. Les fonds sont étudiés par un Conseil des fonds municipaux verts (CFMV) qui surveille l'activité et le travail des FMV et présente des recommandations au conseil d'administration de la FCM, organisme désigné chargé d'approuver les fonds. ‣ Le Conseil est constitué de cinq représentants du gouvernement du Canada, cinq de la FCM et cinq d'institutions non gouvernementales et du secteur privé. Cette composition équilibrée assure l'équité dans la surveillance des fonds. ‣ En mars 2003, la FCM terminera son énoncé annuel des plans pour atteindre les objectifs et les objets du Fonds au cours de l'année suivante.	transport durables - Planification communautaire durable - Projets communautaires intégrés. 2. Donner un effet de levier aux contributions du secteur privé afin de rendre les villes du Canada plus efficientes sur le plan énergétique tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre. 3. Améliorer l'efficience environnementale et l'efficacité des coûts des infrastructures municipales.

6.3 Stratégie de développement durable d'Environnement Canada 2001-2003

La deuxième Stratégie de développement durable (SDD) d'Environnement Canada, qui porte sur la période de 2001 à 2003, présente un programme d'innovation qui peut servir d'assise à des solutions à long terme viables et marquées par la créativité qui permettront de garantir la santé écologique du Canada pour les générations à venir. La SDD appuie les rôles continus d'Environnement Canada, qui sont de prêcher par l'exemple et de renforcer la capacité et l'engagement envers le développement durable avec ses partenaires et la population canadienne.

La SDD d'Environnement Canada définit des buts, des objectifs et des cibles regroupés en quatre thèmes : connaissances servant à la prise de décision; incitatifs; partenariats et collectivités durables; et gestion au service du développement durable. Les engagements pris par les directions générales et les services d'Environnement Canada à l'égard de ces thèmes ont été intégrés aux secteurs d'activité du Ministère.

Pour atteindre les objectifs de sa SDD, Environnement Canada est d'avis qu'il faut mieux comprendre les liens entre tous les problèmes environnementaux, sociaux, et économiques. Le Ministère croit aussi que pour réaliser des progrès réels vers le développement durable, il est essentiel que les ministères fédéraux conjuguent leurs efforts afin d'atteindre les objectifs communs. L'engagement d'Environnement Canada envers les initiatives coordonnées à l'échelle de toute l'administration fédérale constitue un élément important de la SDD.

La section 3 du présent Rapport sur les plans et les priorités (RPP) reflète de nombreux engagements clés de la SDD qui sont indiqués par le sigle « SDD ». Le RPP ne mentionne pas tous les engagements de la SDD, mais on a produit, dans le contexte de la préparation du Rapport sur le rendement du Ministère, un rapport d'étape sur tous les engagements pris dans la SDD et les progrès réalisés à l'égard de la mise en œuvre au cours de la première année.

Comme les autres ministères fédéraux, Environnement Canada doit déposer au Parlement une SDD renouvelée au plus tard en décembre 2003. C'est pourquoi le Ministère est en train de mettre à jour sa stratégie. Dans ce contexte, Environnement Canada consultera les Canadiens et les Canadiennes de nombreux secteurs d'activité au sujet de la meilleure façon de bâtir sur sa SDD actuelle tout en tenant compte de l'évolution de la conjoncture.

Pour obtenir plus de détails sur la Stratégie de développement durable de 2001-2003 d'Environnement Canada, y compris une description complète de ses buts, de ses objectifs, de ses cibles et de ses mesures de rendement, ainsi que le Rapport d'étape sur la mise en œuvre, consultez La Voie verte d'Environnement Canada, à l'adresse suivante : http://www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/

Section 7 – Autres renseignements

7.1 Programmes et services permanents (y compris partenaires)

Le tableau qui suit fournit des renseignements sur des programmes et les services permanents d'Environnement Canada.

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ENVIRONNEMENT SAIN			
Résultat clé : Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air			
Fonds d'action pour le changement climatique – Sensibilisation du public (FACC-SP)	Faire connaître et comprendre aux Canadiens les changements climatiques, y compris les aspects scientifiques inhérents et l'évolution récente, la nature régionale et le moment des répercussions prévues, ainsi que la nécessité de s'y adapter, et les problèmes environnementaux, économiques et sociaux connexes; Préparer l'assise nécessaire à l'adoption de mesures stratégiques futures, de la façon décrite dans le premier Plan d'activité national et le Plan d'action 2000 du Gouvernement du Canada; Encourager et inciter les Canadiens à prendre des mesures, personnellement et collectivement, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre; soutenir le Plan d'action 2000 du Canada concernant les changements climatiques qui permettra de respecter les engagements du protocole de Kyoto et de faciliter la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Autres ministères; gouvernements provinciaux, entreprises, groupes communautaires, organismes non gouvernementaux, organismes de développement régional.	• Mettre en œuvre une démarche fondée sur l'investissement pour le financement des projets et de sensibilisation du public au Canada, axée sur les jeunes et les enseignants, les entreprises et l'industrie, les collectivités et le grand public, pour les sensibiliser aux changements climatiques et encourager la prise de mesures visant à réduire les émissions de GES. (mise en œuvre de solutions) • Mettre à l'essai des centres pilotes de coordination, d'information et de sensibilisation du public avec les provinces/ territoires. (mise en œuvre de solutions) • Concevoir et promouvoir une campagne de sensibilisation de fond que les groupes du Canada peuvent utiliser pour leurs propres activités de sensibilisation du public. (mise en œuvre de solutions) ◗ http://www.climatechange.gc.ca/french/actions/action_fund/index.shtml

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Plan d'action 2000 du Gouvernement du Canada en matière de changements climatiques	Atteindre le tiers de l'objectif que le Canada s'est fixé en vertu du protocole de Kyoto, ou arriver à réduire de 65 mégatonnes les émissions de gaz à effet de serre pour la période de 2008 à 2012.	Autres ministères, provinces, secteur privé.	• Pour les initiatives de réduction des émissions dirigées par Environnement Canada – Concevoir et mettre en œuvre des mesures pour assurer que l'on réalise le plein potentiel de réduction des émissions de GES. • Pour les initiatives de réduction des émissions dirigées par d'autres ministères – Exercer de l'influence afin d'assurer que l'on réalise le plein potentiel de réduction des émissions de GES. ◗ http://climatechange.gc.ca/french/whats_new/action_plan.shtml
Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique	Mesurer les concentrations ambiantes de polluants afin de déterminer l'efficacité des interventions de prévention de la pollution.	Provinces et territoires, District régional de Vancouver et Communauté urbaine de Montréal.	• Fournir de l'information sur la qualité de l'air dans la plupart des centres urbains du Canada. • Fournir de l'information sur les tendances des principaux problèmes de qualité de l'air, l'ozone, les particules, les produits chimiques toxiques, etc. • Tenir à jour une base de données nationale sur la qualité de l'air
Inventaire national des rejets de polluants	Amélioration de l'accès public, de la compréhension, du suivi et de la prise de décisions sur la pollution dans les entreprises industrielles et commerciales au Canada. Amélioration de la prestation de services aux entreprises et aux organisations qui produisent des rapports sur la pollution.	Provinces, Commission de coopération environnementale, industrie, OENG	• Amélioration des outils de communication sur la pollution et de l'appui accordé aux entreprises et aux organisations. Rapports publics et outils de l'INRP axés sur le public.

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal (FMPM)	Aider les pays en développement à respecter les engagements qu'ils ont pris en vertu du Protocole de Montréal d'éliminer graduellement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACO).	Agence canadienne de développement international (ACDI) Secteur privé Gouvernements étrangers PNUE	• Réduction/minimisation de la consommation de SACO dans les pays en développement, conformément aux calendriers d'élimination graduelle établis en vertu du Protocole de Montréal. • Sensibilisation accrue, amélioration des compétences spécialisées et de la compréhension des pratiques et des technologies visant à réduire la consommation de SACO dans les pays en développement. • Démonstration et prestation de services canadiens et de technologies sur le terrain pour la réduction des SACO (pour les projets bilatéraux d'Environnement Canada seulement).
Fonds pour les polluants organiques persistants (POP)	Accroître la capacité des pays en développement et des économies en transition de réduire et d'éliminer les rejets de POP.	Géré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et Environnement Canada.	• Les rejets de POP dans les pays considérés comme des sources importantes diminueront.
Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000	Assurer que les charges critiques des dépôts acides sont respectées au Canada, garantissant ainsi la santé de nos forêts et de nos écosystèmes aquatiques.	Ministres fédéraux provinciaux et territoriaux de l'Environnement et de l'Énergie.	• Nouvelles cibles d'émissions de SO2 dans l'est du Canada. • Autres engagements des États-Unis à l'égard de la réduction des émissions. • Préservation des régions non polluées. • Recherche scientifique et surveillance continues. ◗ http://www.ec.gc.ca/acidrain/strat/strat_f.htm
Résultat clé : Compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes.			
Programmes de promotion de l'observation et d'application de la loi			• Observation des règlements prioritaires et du paragraphe 36(3) de la Loi sur les pêches. • Promouvoir l'observation de la LCPE (1999) et de la LP, et les appliquer. • Mise en œuvre et application du Règlement sur les effluents liquides et mines de métaux.

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Programme d'interventions d'urgence			• Élaborer des mesures pour réduire les rejets soudains et non planifiés de polluants atmosphériques toxiques – progrès de la réponse communautaire par le PCPS (Partenariat pour des collectivités plus sûres). • Partie 8 de la LCPE (1999) – Évaluation des risques associés aux rejets accidentels de substances toxiques au sens de la LCPE(1999) et demande de plans d'intervention en cas d'urgence environnementale en vertu de l'article 199 lorsque c'est justifié. Évaluer 10 substances par année.
Étude d'impact sur l'environnement			• Donner des conseils sur les évaluations environnementales des politiques, des plans, des programmes et des projets. • Promouvoir l'application de méthodes de gestion exemplaires et des meilleures techniques existantes d'application rentable.
Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution (CCIPP)	Fournir aux Canadiens l'information dont ils ont besoin pour leur permettre d'intégrer la prévention de la pollution dans leurs activités quotidiennes.		• Maintenir les projets d'initiation à la gestion de l'environnemental ou de prévention de la pollution en usine du Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution.
Programme sectoriel de prévention de la pollution		Secteurs de l'industrie, municipalités, gouvernements provinciaux et fédéral.	• Mesures innovatrices de prévention et de lutte contre la pollution dans divers secteurs en Ontario.
Stratégie binationale relative aux substances toxiques des Grands Lacs		Environmental Protection Agency des États-Unis (EPA américaine), autres ministères et organismes fédéraux, États des Grands Lacs, province de l'Ontario, tribus et Premières nations, public et partenaires du secteur privé.	• Progrès vers la quasi-élimination du bassin des Grands Lacs des substances toxiques persistantes découlant de l'activité humaine, et en particulier de celles qui sont bioaccumulables, de façon à protéger et garantir la santé et l'intégrité de l'écosystème des Grands Lacs.
Plan de réduction du mercure de la région de l'Ontario		Provinces, municipalités, organisations non gouvernementales.	• Gestion du cycle de vie, programmes de reprise et de recyclage.

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Programme d'immersion en mer			• Évaluation et contrôle de l'immersion en mer afin de respecter les engagements prévus à la LCPE (1999) et à la Convention de Londres.
Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAN) Programme d'action régional pour la protection du milieu marin de l'Arctique contre la pollution due aux activités terrestres (PAR)		MPO + provinces/territoires MPO, AINC, TC, MAECI + États de l'Arctique (États-Unis, Finlande, Suède, Russie, Norvège, Islande, Groenland, Îles Féroé).	• Protéger les environnements côtiers marins du Canada contre les sources de pollution terrestres afin de satisfaire aux obligations de la LCPE(1999) et aux engagements internationaux prévus au PAM. • Protéger les environnements côtiers et marins de l'Arctique contre les sources de pollution terrestres afin de satisfaire aux engagements du Conseil de l'Arctique et aux engagements internationaux du PAM.
Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques		MPO, ACIA	• Classification des zones coquillères en vertu du Programme canadien de contrôle sanitaire des mollusques (PCCSM). • Obtenir la certification du nouveau laboratoire du PCCSM à Iqaluit; entreprendre des analyses terrain sur la qualité de l'eau dans la région d'Iqaluit.
Nouvelles substances	Prévention de la fabrication ou de l'importation non autorisées de substances nouvelles.	SC, MPO, ACIA	• Traiter et évaluer toutes les déclarations de substance nouvelle (plus de 800 par année) et prendre les mesures appropriées de gestion des risques dans les délais prescrits. • Appuyer les activités de Santé Canada relatives à la nouvelle réglementation sur l'évaluation environnementale des aliments et drogues et collaborer avec le ministère des Pêches et des Océans et l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin d'établir un régime approprié concernant les poissons et les animaux transgéniques. • Assurer qu'un régime de réglementation est en place pour appuyer la ratification du Protocole.

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales (CCATE)	L'objectif principal est d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) à commercialiser les technologies environnementales, apportant ainsi des solutions aux priorités environnementales tout en créant des emplois et en favorisant l'expansion.	Entreprises, concepteurs de technologies, gouvernements provinciaux, bureaux régionaux, ONG, universités, autres ministères fédéraux, municipalités.	• Aider entre 120 et 140 petites et moyennes entreprises (PME) par année à commercialiser des technologies, à créer des emplois et contribuer à l'expansion de l'industrie, à mettre en œuvre d'autres programmes gouvernementaux (p. ex. VTE, CNR-PARI, Écoefficacité, échange de déchets, etc.).
Mares de goudron de Sydney	Réduire graduellement les répercussions sur l'environnement et la santé associées aux secteurs contaminés des mares de goudron de Sydney et des fours à coke.	Environnement Canada Ministère des Transports et des Travaux publics de la N.-É. Santé Canada Municipalité régionale du Cap-Breton Groupe d'action conjointe (GAC)	• Pour plus de détails sur les mares de goudron de Sydney, voir les résultats escomptés dans le tableau du cadre de rendement, au résultat clé : Compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances préoccupantes à la rubrique Substances existantes.
Écoaction	Accroître la capacité des Canadiens de prendre des décisions respectueuses de l'environnement. Priorité au financement accordé aux projets dans les domaines suivants : assainissement de l'air et changements climatiques, assainissement de l'eau et nature.	Groupes et organisations sans but lucratif.	• Pour les domaines auxquels s'intéresse le secteur d'activité de l'environnement sain : résultats mesurables des réductions des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques; réductions des rejets de pesticides et d'engrais chimiques; détournement des déchets dangereux domestiques et des huiles de rebut; mise en œuvre de plans de gestion de l'environnement. • Création, au sein du secteur des organismes sans but lucratif, de capacités d'appuyer des projets et des partenariats dans l'avenir. ◗ http://www.qc.ec.gc.ca/ecoaction/index_f.htm
Initiative EnviroClub	Aider les PME à mieux comprendre les systèmes de gestion de l'environnement et les pratiques de prévention de la pollution et la façon de les mettre en œuvre. Établir des liens entre les améliorations de la gestion de l'environnement et les améliorations de la rentabilité et de la compétitivité des PME.	Environnement Canada – Région du Québec Développement économique Canada Conseil national de recherches du Canada Industrie Région de l'Atlantique : APECA	• Ateliers pour initier les PME à la prévention de la pollution et à la gestion de l'environnement. • Projets de prévention de la pollution en usine visant à améliorer la compétitivité et la rentabilité des PME. • Projets pilotes EnviroClub auxquels participent 44

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
		Environnement Canada et ses partenaires provinciaux et communautaires (en nature)	auxquels participent 44 entreprises qui ont assisté aux ateliers et qui ont mis en œuvre des projets d'initiation à la gestion de l'environnement ou des projets de prévention de la pollution en usine.
SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA NATURE			
Résultat clé : Conservation de la diversité biologique.			
Stratégie nationale de protection des espèces en péril au Canada 1. *Loi sur les espèces en péril (LEP)* 2. Accord pour la protection des espèces en péril 3. Programme d'intendance de l'habitat (PIH)	Protéger les espèces en péril. Conserver, protéger et rétablir les habitats essentiels aux oiseaux migrateurs et aux espèces en péril au Canada.	1. LEP : Environnement Canada, MPO, Agence Parcs Canada (APC). 2. Accord : Environnement Canada, provinces, territoires. 3. PIH : Environnement Canada, MPO, APC, provinces, territoires, ONG, collectivités autochtones, propriétaires fonciers privés.	LEP • Reçu la sanction royale en décembre 2002. Proclamation attendue en juin 2003. Accord • Poursuivre le travail sur les ententes bilatérales en vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril avec des administrations pilotes en Ontario, en Colombie-Britannique et au Yukon. • Programme d'intendance du Canada (PIC). • Poursuivre la mise en œuvre et la planification du PIC, y compris le portail sur l'intendance. PIH • Mettre en œuvre par des partenariats régionaux avec les provinces et les territoires, les ONG, les industries primaires et d'autres intervenants au cours de la période de 2001 à 2004. • Harmoniser le programme d'intendance de l'habitat avec les dispositions de la LEP, y compris les stratégies de rétablissement et les plans d'action en 2003.
Initiatives de rétablissement 1. Fonds de rétablissement des espèces canadiennes en péril (FRECP) 2. Stratégies de rétablissement – élaboration et mise en œuvre 3. Fonds de rétablissement interministériel (FRI)	Protéger les espèces en péril.	1. Environnement Canada, Fonds mondial pour la nature (FMN). 2. Environnement Canada, MPO, APC, provinces, territoires, ONG. 3. Environnement Canada, autres ministères.	• Environnement Canada doit élaborer 67 nouvelles stratégies de rétablissement et mettre en œuvre jusqu'à 20 plans d'action au cours de la période de 2000 à 2005; le MPO doit élaborer 24 stratégies et mettre en œuvre jusqu'à 20 plans d'action; APC doit élaborer 10 stratégies et mettre en œuvre jusqu'à 8 plans d'action.

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
			d'action.
Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)	Protéger les espèces en péril.	Environnement Canada, provinces, territoires.	• Terminer les évaluations scientifiques de la situation des espèces en péril figurant sur la liste en 2002-2003. • Terminer de nouvelles évaluations scientifiques au cours de la période de 2001 à 2004.
Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN)	Conserver les populations d'oiseaux migrateurs.	Environnement Canada, provinces, territoires, ONG.	• On conclura un accord international sur l'ICOAN et lancera des projets témoins. • Des plans nationaux seront mis en place ou élaborés provisoirement pour les quatre groupes d'oiseaux visés par l'ICOAN.
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS)	Conserver les populations d'oiseaux migrateurs.	Environnement Canada, provinces, territoires, AAC, ONG, États-Unis (org. fédéraux, d'État, ONG) Mexique.	• La mise à jour du PNAGS contiendra des objectifs internationaux révisés.
Programme Dons écologiques	Conserver, protéger et rétablir les habitats essentiels aux oiseaux migrateurs et aux espèces en péril au Canada.	Environnement Canada, provinces, territoires, ONG.	• Continuer à mettre en œuvre le programme Dons écologiques et obtenir de nouvelles ressources pour poursuivre le programme en 2003-2004.
Stratégie des aires protégées	Conserver, protéger et rétablir les habitats essentiels aux oiseaux migrateurs et aux espèces en péril au Canada.	Environnement Canada, MPO, APC.	• Diriger l'élaboration de la stratégie fédérale sur les aires protégées en collaboration avec les autres ministères.
Résultat clé : Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.			

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Horizons sciences : programme de stages d'Environnement Canada pour les jeunes	Horizons sciences est une initiative de coopération avec l'industrie, les organisations non gouvernementales, les universités et les provinces pour donner aux jeunes les connaissances techniques nécessaires et des expériences de travail pratique dans les domaines scientifiques de pointe et pour leur donner accès à des réseaux qui les aideront à trouver un emploi à long terme au Canada. Plus de 500 jeunes ont déjà trouvé un emploi au Canada depuis les débuts d'Horizons sciences en 1997-1998.	DRHC, Environnement Canada, industrie, organisations non gouvernementales, universités et provinces.	• Fournir une expérience de travail valable à au moins 94 jeunes en 2002-2003. • Ce programme appuie également les secteurs d'activité de l'environnement sain et des prévisions météorologiques et environnementales. ◗ http://www.ec.gc.ca/sci_hor/
Résultat clé : Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.			
Plan d'assainissement du littoral atlantique (PALA)	Réduire les risques pour la durabilité dans la région de l'Atlantique.	Collectivités visées par le PALA, provinces de l'Atlantique, autres ministères, secteur privé, organisations non gouvernementales, milieux universitaires.	• Faire mieux connaître et comprendre les problèmes environnementaux au public. • Accroître la capacité de jouer un rôle de leadership relativement à la durabilité dans leur collectivité. • Améliorer l'environnement par les mesures mentionnées dans les plans de gestion globaux. ◗ http://www.ns.ec.gc.ca/community/acap/index_e.html

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Initiative des localités durables en Nouvelle- Écosse	Prévue à l'origine pour deux localités de la Nouvelle-Écosse, cette initiative constitue un plan innovateur qui permet aux gouvernements de travailler avec les collectivités et les uns avec les autres de manière plus intégrée, fondée sur les principes de gestion moderne et d'amélioration de la cohésion sociale dont il est question dans le discours du Trône. Selon la vision commune et les priorités définies par les collectivités partenaires, l'initiative devrait réaliser des progrès mesurables sur le plan de la qualité de vie, que ce soit par l'assainissement de l'environnement, l'alphabétisation, l'amélioration de la santé, l'amélioration des infrastructures, l'amélioration de la sécurité dans les rues ou des possibilités plus nombreuses de bien gagner sa vie.	Membres du Conseil fédéral de la région de l'Atlantique, province de la Nouvelle-Écosse, dirigeants municipaux de deux collectivités pilotes, Premières nations.	• Approche fédérale coordonnée du travail avec les collectivités pour soutenir une amélioration de la qualité de vie. • Relations de travail fondées sur la coopération entre 35 organismes fédéraux et provinciaux. • Deux partenariats officiels pour l'application d'une démarche coopérative communautaire durable du gouvernement et des collectivités. ◗ http://www.nsaccess.ns.ca/sci/
Plan d'action Saint-Laurent 2003-2008	Dans le contexte du développement durable, contribuer à l'intégrité écologique, la santé humaine, les activités économiques dans le respect de l'environnement et l'implication des communautés pour s'assurer d'un écosystème Saint-Laurent en santé et prospère (en négociation).	Environnement Canada, AAC, P&O, TC, ACN, avec la collaboration de plusieurs autres ministères fédéraux, du gouvernement du Québec, des Comités des Zones d'intervention prioritaires (ZIP), des ONG, des industries (en négociation).	• Protection de la faune et de la flore et des habitats le long du Saint-Laurent • Meilleures informations et connaissances pour la prise de décision par le public et les décideurs. • Suivi et rapport sur le Saint-Laurent. • Nouvelles informations sur les effets des variations de niveaux d'eau, les changements climatiques, la pollution urbaine et les espèces exotiques. • Réduction de la toxicité des eaux usées municipales. • Mise en œuvre de la stratégie de développement durable pour la navigation. • Augmentation de l'implication des communautés riveraines et des jeunes (en négociation). • Site Web du Plan d'action Saint-Laurent : http://slv2000.qc.ca

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Programme de financement des interactions communautaires (Sous-programme du Plan d'action Saint- Laurent Vision 2000)	Programme d'aide financière et technique pour les projets communautaires.	Environnement Canada, Gouvernement du Québec et collectivités.	• Mise en œuvre de projets communautaires pour améliorer le fleuve Saint-Laurent.
Zones d'intervention prioritaire (ZIP) (Sous-programme du Plan d'action Saint- Laurent Vision 2000)	Permettre aux collectivités riveraines du Saint- Laurent et du Saguenay de définir leurs priorités locales et d'élaborer leurs propres plans d'action et de réhabilitation écologiques. (PARE)	Environnement Canada, 14 comités de ZIP.	• Renforcement des efforts locaux pour protéger, conserver, rétablir et améliorer le Saint-Laurent conformément aux principes du développement durable.
Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs	Remise en état, protection et conservation de l'écosystème du bassin des Grands lacs.	Environnement Canada, MPO, TC, TPSGC, SC, AAC, Agence Parcs Canada, RNCan, Gouvernement de l'Ontario.	• Négociations en cours.
Projets de prévention de la pollution	PP dans l'industrie : Prévention et réduction des effets nocifs des substances toxiques (substances existantes). PP en agriculture : Réduction des répercussions sur le poisson et son habitat.	PP dans l'industrie : nombreux partenaires, par exemple : Association canadienne des constructeurs de véhicules, Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada; industrie du finissage des métaux; industrie du nettoyage à sec, ports de plaisance, véhicules récréatifs, terrains de camping, terrains de golf, ateliers de carrosserie, autres ministères (p. ex. Service correctionnel, ACIA), municipalités (y compris la ville de Toronto). PP en agriculture : Il y a de nombreux partenaires, par exemple : Fédération des agriculteurs chrétiens de l'Ontario, Pêches et Océans Canada, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, ministère de l'Environnement de l'Ontario, Ontario Cattlemen's Association, industrie du porc de l'Ontario.	• PP dans l'industrie : Réduire les rejets de substances toxiques (p. ex. les substances inscrites à la liste en vertu de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands lacs, les produits chimiques toxiques en vertu de la LCPE (1999), les substances désignées en vertu du Programme de réduction accélérée ou d'élimination des produits toxiques, la Liste des substances d'intérêt prioritaire). • Les réductions annuelles sont quantifiées et déclarées dans une fiche d'information (qui sera affichée à l'avenir sur le site http://www.on.ec.gc.ca/epb/fpd). • PP en agriculture : Réduire le nombre de déversements accidentels de fumier dans les cours d'eau; plus grande observation de la Loi sur les pêches.

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Bassin des Grands Lacs 2020	Un écosystème sain et durable pour le bassin des Grands lacs : Terminer tous les plans fédéraux de remise en état dans 13 des secteurs de préoccupation qui restent. Réaliser des progrès pour remettre en état les secteurs de préoccupation des ports de Toronto, de Hamilton et de Port Hope. Acquérir de nouvelles connaissances, mettre au point des outils et des techniques servant à fixer des objectifs de rétablissement et à rétablir des utilisations bénéfiques altérées de l'environnement. Réaliser des progrès / succès sur le plan du rétablissement des utilisations bénéfiques altérées dans le bassin des Grands lacs.	Environnement Canada, MPO, TC, TPSGC, SC, AAC, Agence Parcs Canada, RNCan.	Il y a de nombreux résultats escomptés, par exemple : • Mise en œuvre de plans d'action sur les sédiments dans six secteurs de préoccupation; • Achèvement du projet d'assainissement des sédiments contaminés par les substances de préservation du bois dans le Nord, à Thunder Bay; • Mise en œuvre des plans de gestion pour chaque bassin de Toronto; • Communication de données scientifiques par des mécanismes appropriés de transfert de technologie; • Achèvement des évaluations scientifiques sur des questions liées au rétablissement des utilisations avantageuses des secteurs de préoccupation. ◗ http://www.on.ec.gc.ca/water/greatlakes/intro-f.html
Initiative des écosystèmes des rivières du Nord	Maintien de la santé et de l'intégrité de l'écosystème aquatique des rivières La Paix, Athabasca et des Esclaves et meilleure compréhension des répercussions sur l'environnement de l'activité humaine dans ces bassins.	Partenaires financiers principaux : Environnement Canada, ministère de l'Environnement de l'Alberta.	Il y a de nombreux résultats escomptés, par exemple : • De nouvelles connaissances scientifiques sur les effets des contaminants et des nutriments sur l'écosystème aquatique des bassins des rivières du Nord, d'ici à 2003; • Amélioration des connaissances de l'hydrologie des bassins des rivières du Nord et de la réponse hydrologique aux facteurs climatologiques, à l'utilisation des terres et à la régulation du débit, d'ici à 2003; • Élaboration de lignes directrices sur la charge de nutriments, d'ici 2003; • Adoption de pratiques de prévention de la pollution par les résidents du bassin. ◗ http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/nature/ecosystems/nei-ien/dh00s00.fr.html

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Initiative des écosystèmes nordiques	Améliorer la santé et la durabilité futures des collectivités et des écosystèmes du Nord.	Partenaires du projet : Environnement Canada, MAINC, RNCan, AAC, MPO, Santé Canada, Gouvernement des T.N.-O., Yukon, Nunavut, Québec, Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador, Nation innue, ITC, Nation dénée, Conseil des Premières nations du Yukon, Conseil des Cris du nord du Québec, milieux universitaires, secteur privé, ONG, collectivités du Nord. Partenaires du programme en 2002-2003 : Initiative Partenariats ruraux, Inuit Tapiriit Kanatimi (Inuit du Canada).	Il y a de nombreux résultats escomptés, par exemple : • Meilleure connaissance des effets des contaminants, des changements climatiques et des activités de développement sur l'écosystème et sensibilisation accrue à cet égard; • Poursuite du développement d'un réseau de surveillance dans le Nord capable de fournir de l'information sur les situations et les tendances de l'écosystème; • Amélioration de la capacité dans les collectivités et les organismes autochtones du Nord.
Conseil du bassin du Fraser	Assurer que le bassin du Fraser est un endroit où le mieux-être social est appuyé par une économie dynamique et soutenu par un environnement sain, véritable reflet de la durabilité.	Partenaires directs : Environnement Canada, MPO, SC. Comprend aussi : d'autres partenaires des administrations fédérale, provinciales et municipales, ainsi que des ONG (p. ex. TC, METP, Farm Folk/City Folk).	Il y a de nombreux résultats escomptés, par exemple : • Gestion intégrée et à long terme des ressources et un plan stratégique d'utilisation des terres pour tous les secteurs du bassin du Fraser, d'ici à 2003; • Établissement de plans d'utilisation de l'eau pour les installations hydroélectriques dans le bassin du Fraser, d'ici à 2002. ◗ Plan d'action 1999-2004 : http://www.fraserbasin.bc.ca/

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Initiative de l'écosystème du bassin de Georgia	Mettre en place des collectivités et des écosystèmes sains, durables et productifs dans le bassin de Georgia (en appuyant les efforts que déploient les collectivités pour atteindre leurs objectifs de durabilité et fournir aux administrations locales l'information et le soutien qui leur permettront de mieux intégrer les valeurs environnementales importantes aux stratégies régionales de croissance du district et aux plans de gestion des déchets, aux plans communautaires des administrations locales et à la prise de décision quotidienne).	Partenaires officiels : ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs (METP) de la C.-B. AMCB AMCB MPO	Il y a de nombreux résultats escomptés, par exemple : *La qualité de l'air qui soutient des collectivités saines et dynamiques et des écosystèmes sains.* • Toutes les sources d'émissions atmosphériques sont répertoriées pour la modélisation (2002). *De l'eau propre pour protéger et améliorer la santé des écosystèmes aquatiques et le mieux-être humain dans le bassin de Georgia.* • Réouverture, avant 2005, de plus de 25 p. 100 des zones où la pêche des mollusques est interdite dans les collectivités du bassin de la Georgia. *Maintien de la faune et de la flore terrestres et aquatiques, de la biodiversité et du mieux-être humain.* • Lancement de plans afin de réserver 250 hectares de terre pour les espèces sauvages et l'agriculture; protection de deux emplacements de Garry Oak (mise en œuvre d'ici à 2003). *Les résidents, les collectivités et les décideurs prennent des mesures pour assurer des écosystèmes sains, productifs et durables.* • Le modèle QUEST du bassin de Georgia est élaboré (utilisé en 2003). ◗ http://www.pyr.ec.gc.ca/georgiabasin/gbeiIndex_f.htm
SECTEUR D'ACTIVITÉ DES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES			
Résultat clé : Réduire les répercussions des phénomènes météorologiques violents et des dangers connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.			
Programmes de prévisions et d'avertissements météorologiques *Maritimes* *Aériens* *Publics*	Réduire les répercussions de la météo sur les milieux du transport maritime et de l'aviation, ainsi que dans le public.	SMC : DG DGPEA, RD DGSCP et DR. Partenaires : NAV CANADA, MDN, Transports Canada, secteur météorologique privé, médias.	• Fournir des prévisions et des avertissements météorologiques aux milieux du transport maritime et de l'aviation, ainsi qu'au public.
Programme d'observation des glaces et de prévisions	Réduire les répercussions des dangers posés par la glace sur les océans et les eaux intérieures navigables, et politiques de soutien en la matière.	SMC : DG DGSCP Partenaires : MPO (GCC), CSA	• Fournir de l'information sur l'état passé, présent et futur des glaces en mer, des glaces dans les lacs et des icebergs dans les eaux canadiennes.

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
Centre canadien des ouragans	Réduire les répercussions des tempêtes tropicales ou des ouragans.	SMC : DR Région de l'Atlantique Partenaire : NOAA (NHC)	• Fournir de l'information et donner des avertissements sur les tempêtes tropicales et les ouragans qui approchent des eaux canadiennes et du Canada ou les touchent, ainsi que de l'information au public et des recherches.
Programme de prévisions météorologiques et environnementales numériques	Appuyer les bureaux de production de prévisions, les clients, le secteur privé et des groupes de recherche en fournissant des modèles numériques.	SMC : DG DGPEA Partenaires : Autres ministères et organismes nationaux et internationaux (p. ex., OMM, OACI, AIEA, CEPMGE, CTBTO); NAV CANADA, The Weather Network/ Météomédia et universités.	• Assurer la qualité et fournir des résultats de modèles d'analyses et de prévisions, fournir des télécommunications nationales pour le SMC, réaliser des progrès en modélisation météorologique et fournir des services d'intervention en cas d'urgence.
Résultat clé : Adaptation aux changements quotidiens et à long terme des conditions atmosphériques, hydrologiques et de l'état des glaces			
Recrutement et formation de : • météorologues • techniciens en météorologie • techniciens en hydrologie	Maintenir une capacité en science et en technologie.	SMC : DG DGPEA, DG DGOARH, DR.	• Recruter et former des météorologues et des techniciens afin d'assurer le maintien d'ensembles de connaissances spécialisées clés et de préparer la relève.
Réseau de surveillance (météorologie de surface air stratosphérique, climat, quantité d'eau, bouée, NOB, éclairs et données de radar)	Données météorologiques, climatiques et hydrologiques dont la qualité est assurée et archives de données pour les opérations et la recherche.	SMC : DG DGOARH, DR Partenaire : NAV CANADA, compagnies aériennes (p. ex., AMDAR), provinces et territoires, RMCQ, Mésonet.	• Surveiller les conditions atmosphériques, le climat et la quantité d'eau dans les lacs et les cours d'eau du Canada.
Diffusion par Internet d'information météorologique et connexe	Utilisation améliorée d'Internet pour fournir des services aux médias, aux milieux maritimes et au public en général.	SMC : DG DGSCP, DG DGPEA, DR Partenaire : NAV CANADA	• Donner accès aux services et aux produits par Internet.
Interventions en cas d'urgence	Services aux groupes de première intervention et aux organismes de mesures d'urgence.	SMC : DG DGPEA, DG DGOARH, DR Partenaires : Santé Canada AIEA, OACI, MDN, BPIEPC, OMU municipales, provinciales et territoriales	• Fournir de l'appui aux organismes de mesures d'urgence et aux groupes de première intervention.

Initiative de service ou programme permanent	Engagement à l'égard du résultat clé	Services et/ou régions responsables/ Partenaire(s) externe(s)	Résultats escomptés
R-D/conseils stratégiques/leadership international et liaison • Adaptation et impacts • Qualité de l'air • Recherche sur les changements climatiques et modélisation • Télédétection • Prévisions numériques • Recherche sur les phénomènes météorologiques violents • Phénomènes atmosphériques • Eau	Faire progresser la recherche scientifique et transférer aux opérations les recherches les plus récentes sur la météorologie, le climat et la qualité de l'air, et appuyer l'élaboration de politiques scientifiques.	SMC : DG DSCA, DG DGPEA, DG DPAM, DR Partenaires : SCIC, autres ministères, provinces et territoires, municipalités, SCSCA, IPSC, CCMAC, SMN, NOAA, GIEC, OMG, universités. OURANOS	• Effectuer des travaux de R-D dans un vaste éventail de domaines reliés aux changements climatiques, à la qualité de l'air, à la météorologie et à l'eau, appuyer l'élaboration de politiques scientifiques, appuyer la R-D de l'extérieur et jouer des rôles de chef de file sur des tribunes internationales clés.

7.2 Personnes-ressources pour renseignements

Mark Colpitts Service de la protection de l'environnement **Secteur d'activité de l'environnement sain** 351, boul. Saint-Joseph 19e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Téléphone : (819) 953-6603 Télécopieur : (819) 953-8125 Courriel : Mark.Colpitts@ec.gc.ca	**Wayne Eliuk** Région de l'Atlantique Environnement Canada 45 Alderney Drive Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 2N6 Téléphone : (902) 426-1930 Télécopieur : (902) 426-5340 Courriel : Wayne.Eliuk@ec.gc.ca
Sheena Carrigan Service de conservation de l'environnement **Secteur d'activité de la nature** 351, boul. Saint-Joseph 19e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Téléphone : (819) 994-6079 Télécopieur : (819) 994-0196 Courriel : Sheena.Carrigan@ec.gc.ca	**Clément Dugas** Région du Québec Environnement Canada 1141, route de l'Église Sainte-Foy (Québec) G1V 3W5 Téléphone : (418) 648-5777 Télécopieur : (418) 648-3859 Courriel : Clement.Dugas@ec.gc.ca
Josée Lamothe Service météorologique du Canada **Secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales** 10, rue Wellington 4e étage Hull (Québec) K1A 0H3 K1A 0H3 Courriel : Josée.Lamothe@ec.gc.ca	**Nemone Musgrave** Région de l'Ontario Environnement Canada 4905, rue Dufferin Downsview (Ontario) M3H 5T4 Téléphone : (416) 739-5978 Télécopieur : (416) 739-4776 Courriel : Nemone.Musgrave@ec.gc.ca
Deborah Davis Communications ministérielles **Secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques** 10, rue Wellington 25e étage Hull (Québec) K1A 0H3 K1A 0H3 Téléphone : (819) 953-6805 Télécopieur : (819) 953-1599 Courriel : Deborah.Davis@ec.gc.ca	**Heather Hamilton** Région des Prairies et du Nord Environnement Canada Pièce 200, 4999-98 Avenue Edmonton (Alberta) T6B 2X3 Téléphone : (708) 951-8867 Télécopieur : (780) 495-2478 Courriel : Heather.Hamilton@ec.gc.ca
Suzanne Meunier Services des communications ministérielles 10, rue Wellington 25e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Téléphone : (819) 953-4016 Télécopieur : (819) 953-6789 Courriel : Suzanne.Meunier@ec.gc.ca	**Doug McCallum** Région du Pacifique et du Yukon Environnement Canada 700-1200, 23e Avenue Ouest Vancouver (Colombie-Britannique) V6P 6H9 Téléphone : (604) 664-9094 Télécopieur : (604) 713-9517 Courriel : Doug.McCallum@ec.gc.ca

7.3 Indexe

Autochtones 1, 23, 34, 40, 43, 50, 51, 52, 53, 59, 82, 114, 119

Biodiversité 4, 5, 6, 8, 16, 17, 28, 47, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 57, 86, 120

Changements climatiques 1, 5, 7, 10, 19, 25, 31, 56, 62, 67, 72, 80, 86, 104, 108, 113, 117, 122

Cybergouvernement 45, 83, 84

Eau 6, 7, 43, 49, 55

Espèces en péril 5, 6, 10, 17, 18, 23, 47, 49, 50, 52, 53, 77, 91, 96, 114, 115

Faune 4, 16, 26, 47, 53, 94, 117, 120

Gaz à effet de serre 6, 7, 19, 31, 33, 34, 35, 80, 81, 98, 104, 105, 108, 109, 113

Habitat 6, 8, 16, 17, 18, 23, 50, 51, 52, 60, 98, 114, 118

Initiatives axées sur l'écosystème 16, 17, 23, 47, 59

LCPE (1999) 5, 6, 14, 20, 30, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 91, 92, 110, 111, 112, 118

Météorologie 15, 26, 70, 71, 72, 73, 76, 104, 121, 122

Modernisation de la gestion 20, 24, 78, 82, 84, 85, 86

Nature 23, 25, 28, 47, 56, 71, 73, 74, 77, 102, 103, 108, 113, 114, 123

Oiseaux migrateurs 16, 17, 47, 50, 52, 53, 102, 103, 114, 115

Ozone 7, 12, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 39, 97, 101, 109, 110

Protocole de Kyoto 5, 6, 19, 33, 77, 79

Qualité de l'air 7, 12, 28, 30, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 72, 91, 97, 104, 105, 108, 109, 120, 122

Standards pancanadiens 12, 23, 31, 32, 35, 39, 44, 46

Stratégie de développement durable 29, 52, 55, 80, 81, 85, 107

Substances toxiques 10, 14, 28, 29, 39, 40, 41, 42, 46, 58, 81, 102, 110, 113, 118